

# COMPTE ADMINISTRATIF 2017





## Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2017.....</b>	<b>9</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>20</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>A - Ressources internes.....</b>	<b>25</b>
A.1 - Direction adjointe des Ressources Humaines.....	25
A.2 - Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique :.....	29
A.3 - Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications .....	34
<b>B - Direction du Cabinet, de la Communication et du Protocole.....</b>	<b>35</b>
<b>C - Solidarité Territoriale.....</b>	<b>36</b>
C.1 - Enseignement, culture, sport et jeunesse.....	36
C.2 - Développement.....	43
C.3 - Aménagement et environnement.....	45
<b>D - Solidarité Sociale.....</b>	<b>46</b>
D.1 - Direction Enfance Famille.....	51
D.2 - Direction du Lien Social.....	56
D.3 - Direction Maison de l'Autonomie.....	59
D.4 - Services généraux.....	67
<b>E - Infrastructures Départementales.....</b>	<b>68</b>
E.1 - Transports.....	68
E.2 - Réseaux et infrastructures.....	72
E.3 - Technologies de l'information et de la communication.....	73
<b>F - Subventions Plan d'Équipement Départemental (PED).....</b>	<b>74</b>
<b>G - La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....</b>	<b>75</b>
<b>LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>76</b>
<b>A - Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 43 726 K€.....</b>	<b>79</b>
A.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 41 325 K€.....	79
A.2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€.....	81
A.3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 858 K€.....	81
<b>B - Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE): 5 879 K€.....</b>	<b>82</b>
B.1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 389 K€.....	82
B.2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 490 K€.....	84
<b>C - La fiscalité indirecte de compensation : 18 160 K€.....</b>	<b>84</b>
C.1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€.....	85
C.2 - Compensations transferts de compétences : 15 008 K€.....	86
<b>D - La fiscalité directe : 29 597 K€ (hors Part État DMTO).....</b>	<b>88</b>
<b>E - La fiscalité indirecte classique : 12 377 K€.....</b>	<b>91</b>
E.1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 5 310 K€.	92
E.2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 5 373 K€.....	93
E.3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 324 K€.....	95

E.4 - La taxe sur l'électricité : 1 060 K€.....	95
E.5 - La taxe d'aménagement : 301 K€.....	95
E.6 - Les autres taxes : 9 K€.....	96
<b>F - Autres recettes : 10 115 K€.....</b>	<b>96</b>
F.1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 289 K€.....	97
F.2 - Les transports : 3 372 K€.....	97
F.3 - Recouvrements spécifiques : 857 K€.....	97
F.4 - Autres : 5 597 K€.....	97
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>99</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>101</b>
<b>A - Les subventions d'équipement .....</b>	<b>105</b>
A.1 - Direction de l'Ingénierie Départementale.....	108
A.2 - Direction de l'attractivité et du développement.....	109
A.3 - Direction du développement éducatif et culturel.....	110
A.4 - Médiathèque départementale de Lozère.....	111
<b>B - Services généraux.....</b>	<b>112</b>
<b>C - Enseignement.....</b>	<b>114</b>
<b>D - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.....</b>	<b>118</b>
<b>E - Action sociale.....</b>	<b>121</b>
<b>F - Réseaux et infrastructures.....</b>	<b>122</b>
F.1 - Les investissements liés au réseau routier, à son entretien et à son exploitation :.....	123
F.2 - Les autres réseaux de voirie :.....	124
F.3 - Les "autres réseaux" :.....	124
<b>G - Transports.....</b>	<b>127</b>
<b>H - Aménagement et environnement.....</b>	<b>128</b>
<b>I - Développement local.....</b>	<b>130</b>
<b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>132</b>
<b>A - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....</b>	<b>134</b>
A.1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.).....	134
A.2 - Les amendes de radars automatiques.....	135
<b>B - La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).....</b>	<b>136</b>
<b>C - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.).....</b>	<b>137</b>
<b>D - Les subventions et participations.....</b>	<b>138</b>
<b>E - Les autres recettes.....</b>	<b>141</b>
<b>F - Les emprunts.....</b>	<b>142</b>
<b>G - L'autofinancement.....</b>	<b>143</b>
<b>H - L'endettement.....</b>	<b>145</b>
<b>LA TRÉSORERIE.....</b>	<b>148</b>
<b>BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>151</b>
<b>LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....</b>	<b>152</b>

<b>AIRE DE LA LOZÈRE.....</b>	<b>155</b>
<b>DOMAINE DES BOISSETS.....</b>	<b>158</b>
<b>RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES).....</b>	<b>160</b>

# INTRODUCTION

La gestion 2017 fait ressortir de bons équilibres budgétaires :

- la forte maîtrise de nos dépenses de fonctionnement notamment sur les coûts de fonctionnement de notre administration, de nos satellites et sur l'enveloppe consacrée aux élus nous ont permis de dégager une épargne brute d'un niveau élevé 17 935 K€ qui finance près de la moitié de nos dépenses réelles d'investissement (17 935 K€/36 584 K€).

Les aides au fonctionnement des associations et les participations versées aux organismes ont été globalement maintenues permettant ainsi à ces structures de continuer à animer une vie locale sur tout le territoire lozérien.

- la dette reste maîtrisée. L'encours de dette s'élève au 31/12/2017 à 48 143 K€ soit 1 550 K€ de plus que l'année 2016 avec une faible capacité de désendettement de 2,68 années.

Cette évolution de dette contenue s'explique par une meilleure exécution de notre budget Investissement. En effet, le taux d'exécution atteint cette année 90,22 % soit + 10 points par rapport à l'année 2014. Les crédits « routiers » ont été consommés à hauteur de 99 %.

Parallèlement, le Département de la Lozère a pu réaliser une section d'investissement conséquente d'un montant de 36 584 K€ pour un taux d'exécution de 90,22 %. Elle se décompose de la manière suivante :

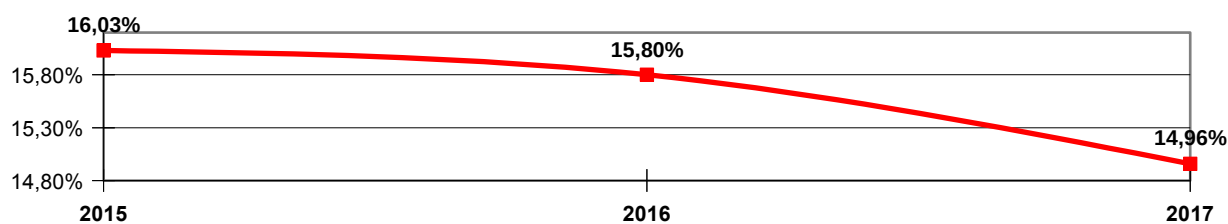
- 17 553 K€ en équipements départementaux,
- 13 519 K€ en équipements non départementaux,
- 5 512 K€ opérations non ventilées (emprunts sauf revolving, opérations patrimoniales).

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2017

### L'épargne brute

La hausse modérée des dépenses de 2,53 % a été partiellement compensée par une hausse des recettes de 1,53 % et a ainsi permis de maintenir un taux d'épargne brute important (14,96 %).

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :



L'épargne brute s'établit en 2017 à 17 935 K€ contre 18 649 K€ en 2016, soit une diminution de - 3,83 %.



## La dette

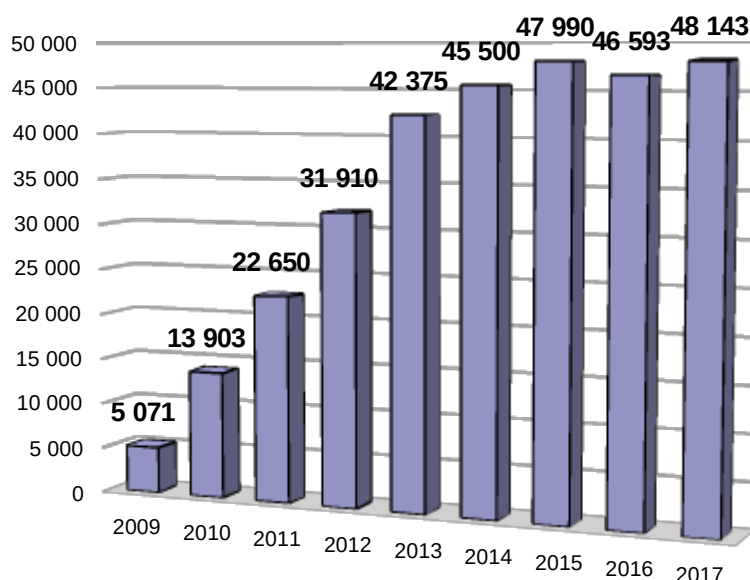
Encours au 31/12/2017 48 143 240,98 €

Capacité de désendettement au 31/12/2017 2,68 années

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2016 supérieure à 4 années.

### Evolution de l'endettement du Département (en K€)

Encours de dette au 31/12



Au 31/12/2017, 59 % de la dette du Département est à taux fixe, 30 % à taux variable et 11 % indexés sur le livret A.

## Taxes et impôts en 2017

### Impôts directs :

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 19,94 %.

## Engagements externes

### Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2017 en K€	21 239 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	16 443K€
Nombre d'organismes garantis	11
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

(en K€)	2017
Annuité de la dette propre au 31/12	6 306
Annuité de la dette garantie au 31/12	1 671
Recettes réelles de fonctionnement	119 854
<b>Ratio Galland</b>	<b>6,66%</b>

## Ratios légaux

	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 174,62	1 189,66	1 231,57	1 334,73
Produit des impositions directes en euros par habitant	261,08	271,94	277,33	266,16
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 426,56	1 416,78	1 462,62	1 569,60
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	410,16	410,82	364,70	391,31
Encours de la dette en euros par habitant	577,06	591,73	577,27	630,48
Dotations globales de fonctionnement en euros par habitant	559,57	543,46	558,31	541,18
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,29	0,28	0,28	0,29
Dépenses d'équipement brut / recettes de fonctionnement	0,29	0,29	0,28	
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,39	0,42	0,39	0,40

## Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

Départements	Ensemble					Total
	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +	
09 Ariège	31 628	28 659	41 209	31 723	19 102	<b>152 321</b>
11 Aude	79 993	70 820	97 872	77 364	44 196	<b>370 245</b>
12 Aveyron	57 741	52 287	74 924	57 658	38 472	<b>281 082</b>
30 Gard	173 604	156 234	197 938	142 219	78 241	<b>748 236</b>
31 Haute-Garonne	336 088	401 893	355 459	189 792	105 161	<b>1 388 393</b>
32 Gers	38 946	33 518	52 547	40 802	25 519	<b>191 332</b>
34 Hérault	266 109	287 506	291 527	202 998	111 903	<b>1 160 043</b>
46 Lot	32 534	29 094	45 653	39 482	24 700	<b>171 463</b>
48 Lozère	15 913	14 906	20 671	14 896	9 077	<b>75 463</b>
65 Hautes-Pyrénées	46 388	41 827	60 997	47 046	31 234	<b>227 492</b>
66 Pyrénées-Orientales	107 617	96 219	123 503	95 688	59 104	<b>482 131</b>
81 Tam	87 834	76 686	104 673	74 825	48 389	<b>392 407</b>
82 Tam-et-Garonne	64 335	54 033	70 038	46 610	27 566	<b>262 582</b>

Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017).

## Les chiffres du compte administratif 2017 (en K€)

<b>Budget principal</b>	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	115 615	118 682	<b>122 339</b>
Recettes de fonctionnement	121 972	125 313	<b>127 057</b>
Dépenses d'investissement	70 866	53 090	<b>48 765</b>
Recettes d'investissement	66 425	48 049	<b>44 806</b>
Résultat	1 916	1 590	<b>759</b>

<b>Budget annexe Laboratoire Départemental</b>	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	1 666	1 796	<b>1 892</b>
Recettes de fonctionnement	1 666	1 796	<b>1 892</b>
Dépenses d'investissement	58	106	<b>184</b>
Recettes d'investissement	457	143	<b>142</b>
Résultat	399	37	<b>-42</b>

<b>Budget annexe Aire de la Lozère</b>	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	809	733	<b>727</b>
Recettes de fonctionnement	809	733	<b>727</b>
Dépenses d'investissement	119	135	<b>138</b>
Recettes d'investissement	340	356	<b>343</b>
Résultat	221	221	<b>205</b>

<b>Budget annexe domaine des Boissets</b>	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	58	66	<b>57</b>
Recettes de fonctionnement	58	66	<b>57</b>
Dépenses d'investissement	16	0	<b>14</b>
Recettes d'investissement	44	44	<b>44</b>
Résultat	28	44	<b>30</b>

## Structure du Compte Administratif 2017 par fonctions (budget principal)

DEPENSES		RECETTES		
	Services généraux	3 153 355	Services généraux	169 917
	Sécurité	200 000		
	Enseignement	3 681 531	Enseignement	1 232 872
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	490 218		
	Action sociale	1 030 982		
I	Réseaux et infrastructures	14 600 056	Réseaux et infrastructures	1 060 973
N	Aménagement et environnement	3 710 416	Aménagement et environnement	4 830 696
V	Transports	220 874		
E	Développement	3 984 684	Développement	982 597
S				
T	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>31 072 116</b>	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>8 277 055</b>
I				
S	Dotations et participations	0	Dotations et participations	2 544 856
S	Dettes et autres opérations financières	6 406 723	Dettes	7 956 077
E				
M	Opérations pour compte de tiers	104 711	Opérations pour compte de tiers	39 765
E	Opérations patrimoniales	528 523	Opérations patrimoniales	528 523
N	Transferts entre les sections	5 612 609	Transferts entre les sections	20 418 827
T			Financement de la section	
	Déficit reporté	5 040 730 (1)	D"investissement 2016	5 040 730 (2)
	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>48 765 412</b>	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>44 805 833</b>
			Déficit de clôture 2017	3 959 579 (3)
	<b>TOTAL</b>	<b>48 765 412</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 765 412</b>
	Services généraux	9 067 319	Services généraux	1 056 352
	Sécurité	3 519 020	Sécurité	8 330
	Enseignement	6 367 660	Enseignement	510 644
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 628 103	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	133 040
F	Prévention médico-sociale	262 613	Prévention médico-sociale	35 242
O	Action sociale	48 595 408	Action sociale	7 939 937
N	Réseaux et infrastructures	14 974 308	Réseaux et infrastructures	744 392
C	Aménagement et environnement	713 906	Aménagement et environnement	199 306
T	Transports	7 362 034	Transports	3 371 598
I	Développement	6 135 497	Développement	1 772 876
O				
N	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>100 625 868</b>	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>15 771 717</b>
N			Impositions directes	28 639 879
E	Impositions directes	298 505	Autres impôts et taxes	30 461 287
M	Charges d'intérêts	888 981	Dotations et participations	44 714 235
E	Transferts entre les sections	20 418 827	Opérations financières	86 445
N	Fonctionnement des groupes d'élus	71 546	Transferts entre les sections	5 612 609
T	Provisions	34 901	Reprises sur provisions	180 801
			Résultat fonctionnement reporté	1 590 467 (4)
	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>122 338 628</b>	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>127 057 440</b>
	Excédent de clôture 2017	4 718 812 (5)		
	<b>TOTAL</b>	<b>127 057 440</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127 057 440</b>

## Section d'investissement

En dépenses, le déficit reporté de – 5 040 730,27 € **(1)** correspond au résultat de clôture de l'exercice 2016 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement).

Il est financé par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant équivalent, inscrit en recettes d'investissement **(2)**.

Il en résulte un déficit de clôture de l'exercice 2017 de – 3 959 579 € **(3)**.

## Section de fonctionnement

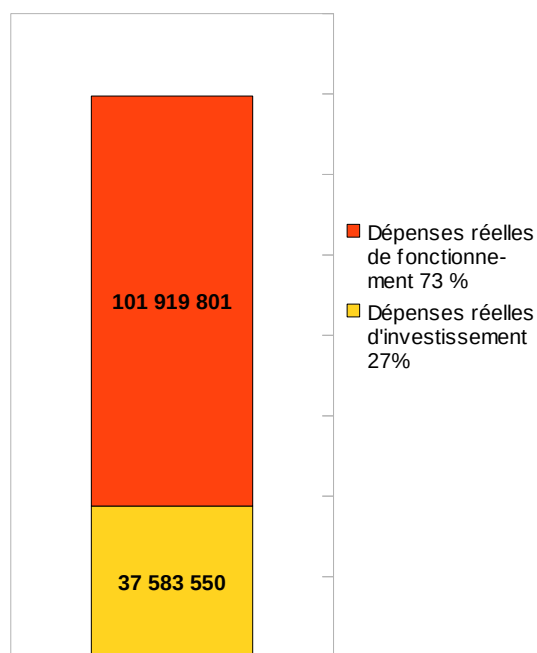
Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2016 dégage un excédent de 6 631 197,19 € qui permet de financer le déficit total de la section d'investissement 2016 par prélèvement de 5 040 730,27 € sur la section de fonctionnement (inscrit en recettes d'investissement **(2)**).

Le solde de 1 590 466,92 € (6 631 K€ - 5 041 K€) correspond au résultat de fonctionnement reporté, inscrit en recettes de fonctionnement **(4)**.

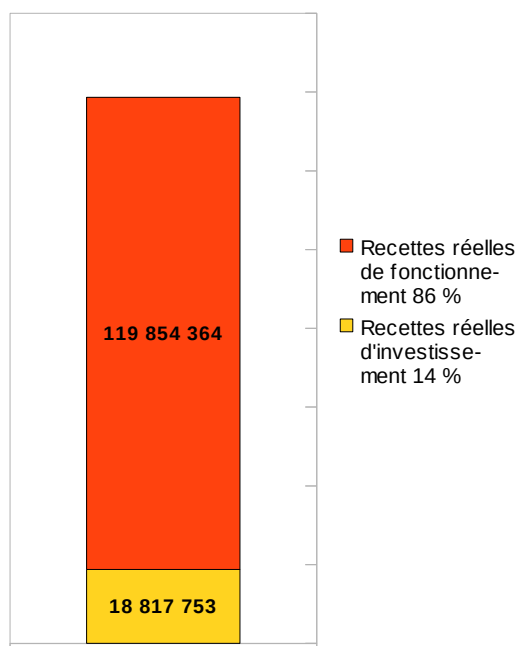
L'excédent de clôture 2017 d'un montant de 4 718 811,75 € **(5)** correspond au résultat de fonctionnement 2017 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement). Il permet de solder le déficit d'investissement de 3 959 578,34 € et induit donc **un résultat pour l'année 2017 de 759 233,41 €** (4 718 811,75 € - 3 959 578,34 €).

## Les grandes masses budgétaires 2017 (budget principal)

### DEPENSES

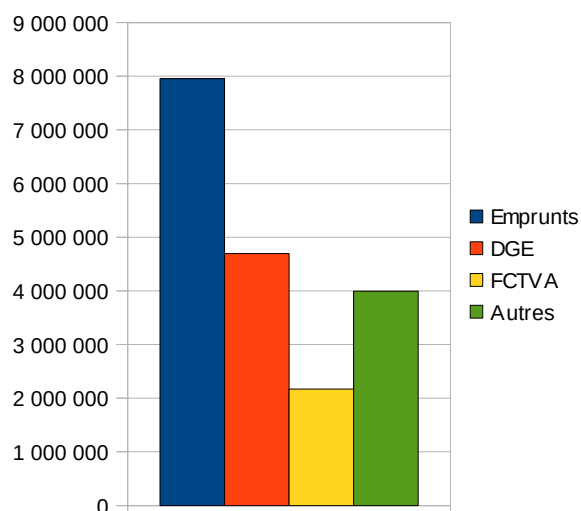


### RECETTES

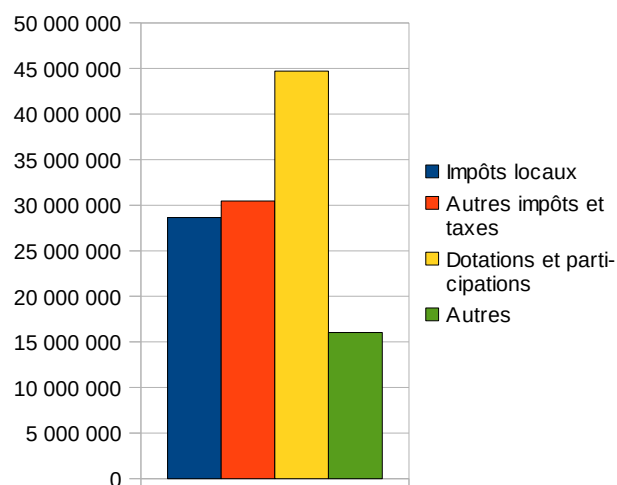


Les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving. Retraitées, les dépenses d'investissement atteignent 36 584 K€ pour 14 318 K€ de recettes d'investissement.

### RECETTES INVESTISSEMENT

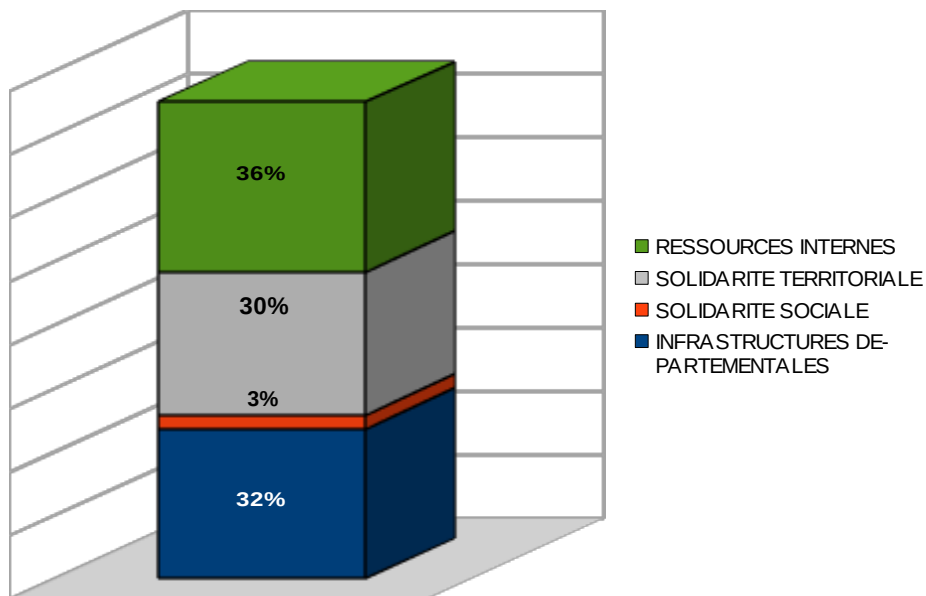


### RECETTES FONCTIONNEMENT

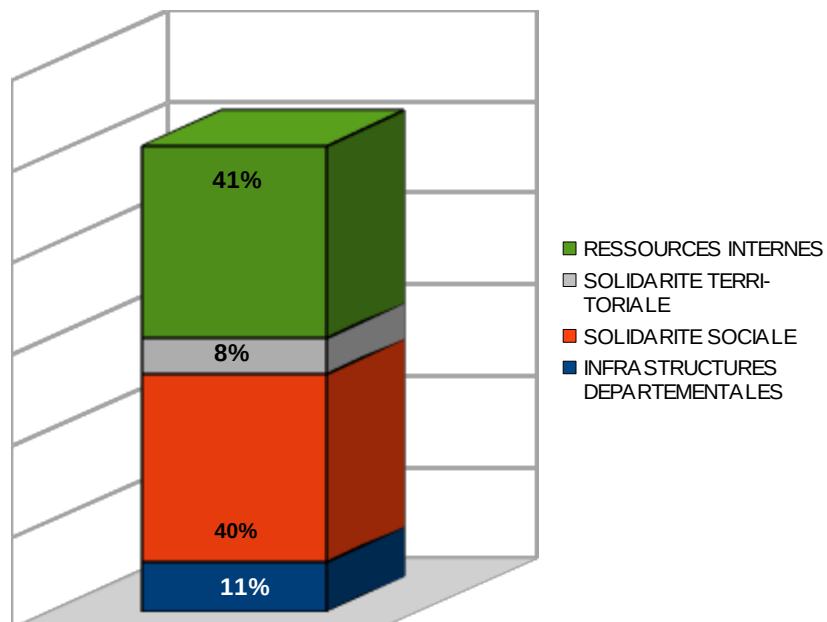


## Répartition des dépenses réelles par pôle

### INVESTISSEMENT (37 584 K€)



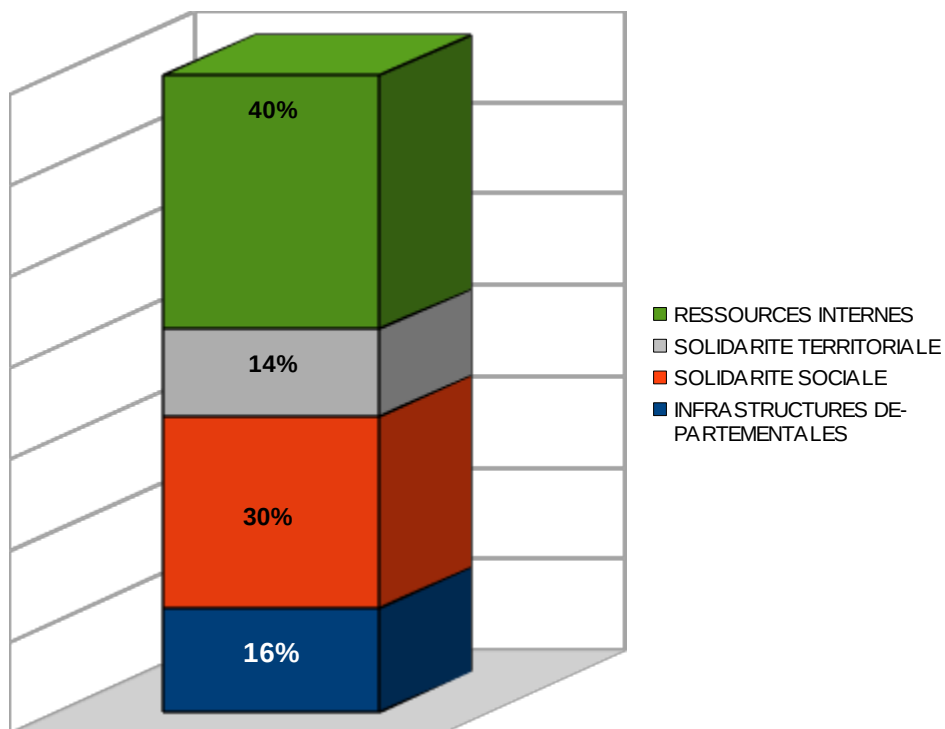
### FONCTIONNEMENT (101 920 K€)





# INTRODUCTION

**BUDGET TOTAL (139 503 K€)**

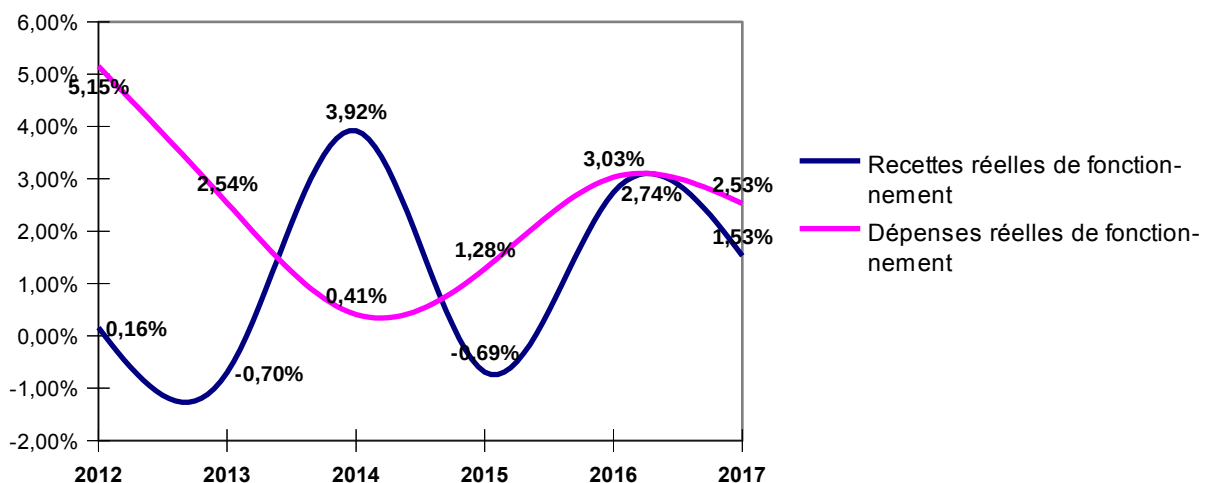


# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## INTRODUCTION

Les recettes de fonctionnement réelles progressent entre 2016 et 2017 de + 1,53 %, les dépenses de fonctionnement augmentant elles de + 2,53 %, soit un différentiel de 1 %.

Comparaison % d'EVOLUTION des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



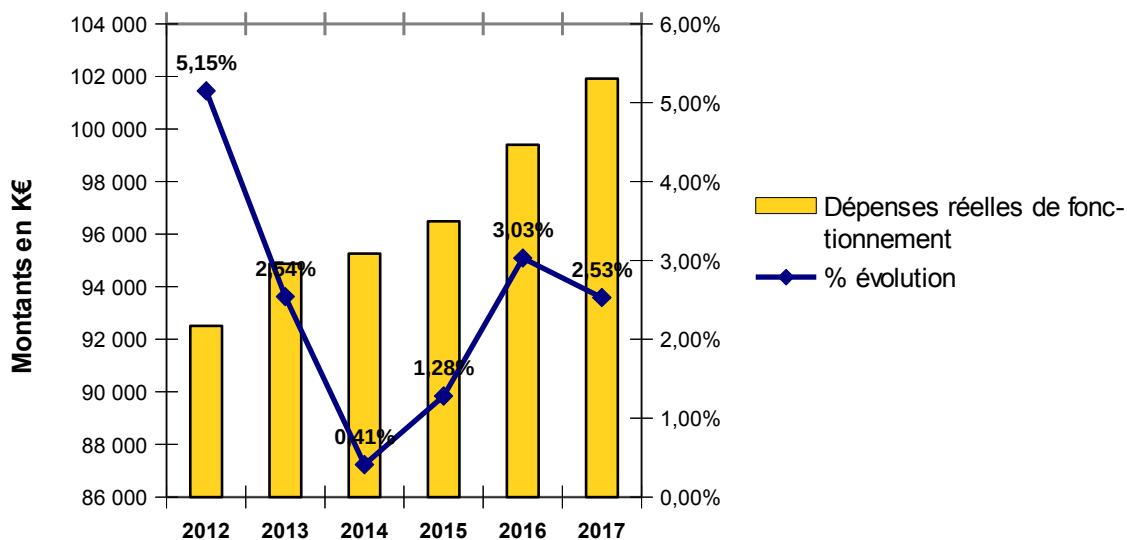
Dans le cadre de la procédure de rattachements 6,298 M€ de charges ont été rattachées à l'exercice 2017 dont 4,405 M€ au titre de la Solidarité Sociale.

Mise en place en 2012, cette procédure, effectuée en application du principe d'indépendance des exercices, vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges qui s'y rapportent. Cette opération comptable entraîne une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2017 mais payés en 2018.

Le taux d'épargne brute est de 14,96 % en 2017. Son montant est de 17 935 K€.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

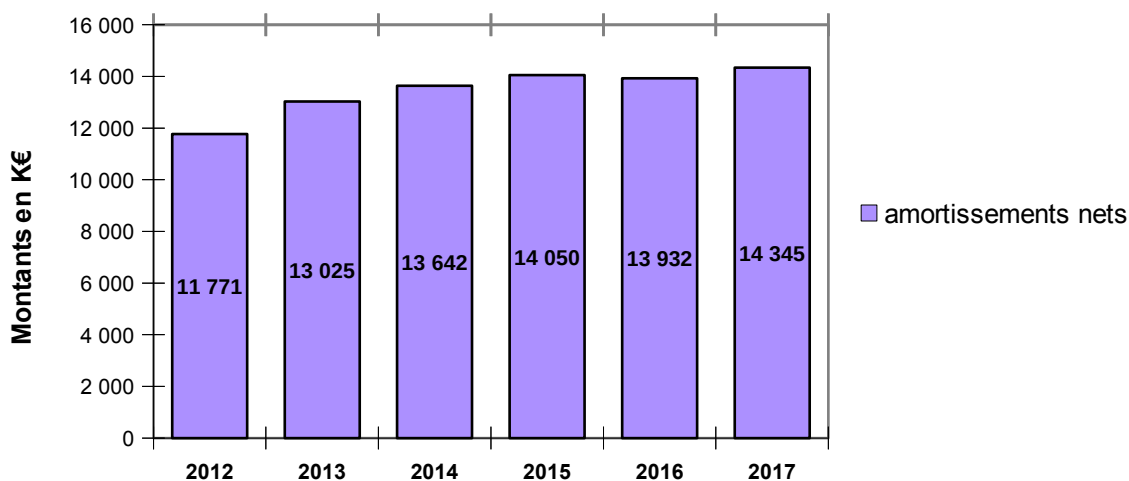
### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



L'analyse de l'effet ciseau sur une période assez longue 2012 à 2017 fait ressortir une progression forte des dépenses + 10,17 % par rapport à des recettes qui évoluent de manière moins dynamique + 6,90 %.

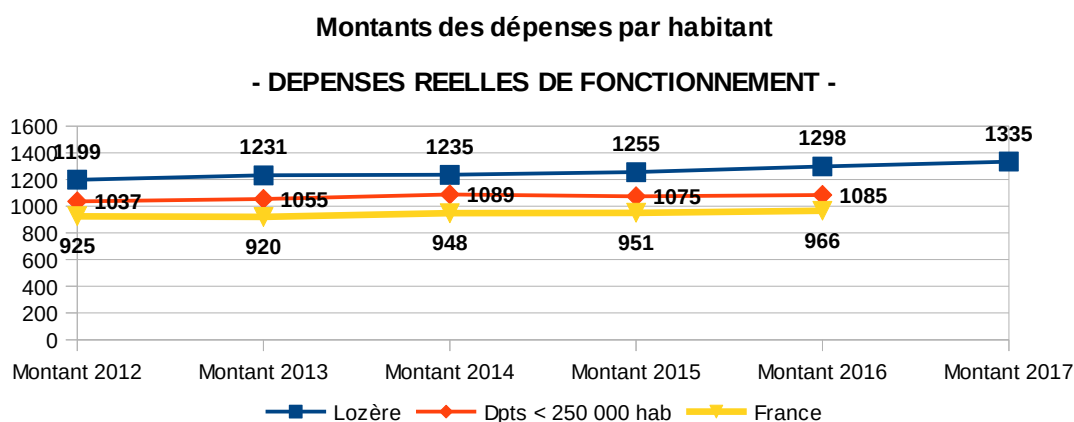
### Dépenses et recettes d'ordre : les amortissements

### Evolution de la charge nette d'amortissements

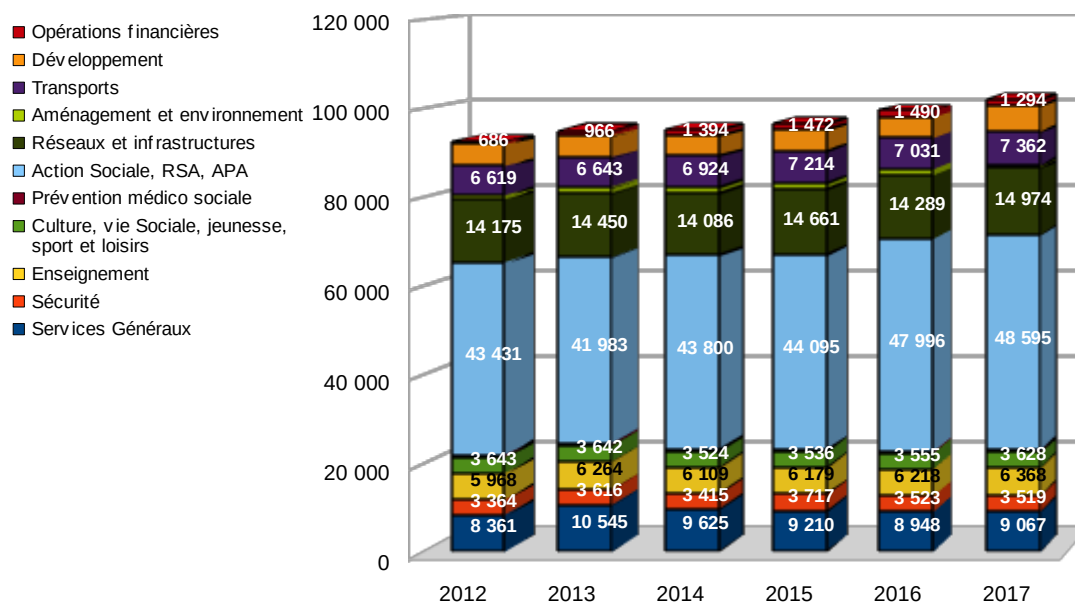


## ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2017, **101,92 M€**, soit 1 335 € par habitant (population : 76 360 hab.)



### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION (en K€)



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par fonction, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit **101 919 801 €**, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017 en K€
<b>Action Sociale, RSA, APA</b>	44 095	47 996	48 595	599
<b>Réseaux et infrastructures</b>	14 661	14 289	14 974	685
<b>Services Généraux</b>	9 210	8 948	9 067	119
<b>Transports</b>	7 214	7 031	7 362	331
<b>Enseignement</b>	6 179	6 218	6 368	150
<b>Développement</b>	4 710	4 681	6 136	1 455
<b>Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs</b>	3 536	3 555	3 628	73
<b>Sécurité</b>	3 717	3 523	3 519	-4
<b>Opérations financières</b>	1 472	1 490	1 294	-196
<b>Aménagement et environnement</b>	1 433	1 397	714	-683
<b>Prévention médico sociale</b>	254	275	263	-12
<b>Total</b>	<b>96 481</b>	<b>99 403</b>	<b>101 920</b>	<b>2 517</b>

En volume, les principales fonctions qui ont subi des variations importantes, sont :

- ∞ - le développement avec 1 455 K€ d'augmentation (+ 737 K€ hors part salariale) impactée par le transfert partiel de la part salariale de la fonction « aménagement et environnement » et par le renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains. Cette dépense supplémentaire est entièrement compensée en recette.
- ∞ - les réseaux et infrastructures avec 685 K€ d'augmentation (+ 273 K€ hors part salariale), concernant la Direction des Routes pour + 496 K€ (transfert cartes accréditatives, VH défavorable, optimisation des rattachements, évolution du coût de location du train d'enduit), la Solidarité Territoriale pour + 28 K€, la mission Achats et Moyens pour + 1 K€, le service des Bâtiments pour – 45 K€ et la Mission Technologies de l'Information et de la Communication pour – 207 K€.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

∞ - l'aménagement et l'environnement – 683 K€ (+ 2 K€ hors part salariale) qui s'explique par un transfert partiel de la part salariale vers la fonction « développement » .

Les taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement (hors provision pour imprévus) sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	95 262	96 481	99 403	101 920
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	95,56%	96,71%	97,30%	98,16%

Par direction ou service, les dépenses et leurs taux d'exécution se présentent ainsi :  
(classement par % d'évolution)

Direction ou service	Crédits consommés 2016	Crédits inscrits 2017	Crédits consommés 2017	% d'évolution consommation	Taux d'exécution
Marchés Publics et Contentieux	57 079	1 355 807	1 345 211	2256,75%	99,22%
Cabinet - Communication	364 693	604 823	591 584	62,21%	97,81%
Routes	3 147 008	3 615 280	3 601 787	14,45%	99,63%
Solidarité Sociale – ASE	4 498 723	4 955 646	4 911 795	9,18%	99,12%
Transports et Mobilités	6 866 387	7 153 880	7 149 878	4,13%	99,94%
Ressources Humaines	29 251 131	30 471 434	30 389 506	3,89%	99,73%
Systèmes Information - Télécommunications	672 434	744 000	697 901	3,79%	93,80%
SDIS	3 400 000	3 450 000	3 400 000	0,00%	98,55%
Solidarité Sociale	27 948 665	27 870 161	27 803 882	-0,52%	99,76%
DID – DAD	3 876 506	4 136 443	3 849 899	-0,69%	93,07%
Enseignement, Sports et Culture	3 722 928	3 710 807	3 686 962	-0,97%	99,36%
Solidarité Sociale – Lien social	8 301 097	8 187 628	8 147 231	-1,85%	99,51%
Solidarité Sociale – PMI	274 950	280 022	262 613	-4,49%	93,78%
Assemblées comptabilité-affaires financières	3 899 496	4 752 916	3 683 484	-5,54%	77,50%
Achats et Moyens	1 162 565	1 139 064	1 096 763	-5,66%	96,29%
Médiathèque	158 758	145 160	145 088	-8,61%	99,95%
Solidarité Sociale – MAIA	17 541	14 800	13 537	-22,83%	91,47%
Bâtiments départementaux	1 341 792	1 011 600	962 859	-28,24%	95,18%
Archives	45 385	23 050	22 852	-49,65%	99,14%
Technologies Information Communication	395 431	212 170	156 969	-60,30%	73,98%
	<b>99 402 569</b>	<b>103 834 691</b>	<b>101 919 801</b>	<b>2,53%</b>	<b>98,16%</b>

## A - Ressources internes

### A.1 - Direction adjointe des Ressources Humaines

#### Ventilation des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (toutes dépenses confondues) ont évolué, par fonction, de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DU LDA	Total consommé 2014	Total consommé 2015	Total consommé 2016	Total consommé 2017
<b>TOTAL</b>	<b>29 548 134</b>	<b>29 565 915</b>	<b>30 385 044</b>	<b>31 559 346</b>

A effectif constant, la masse salariale (budget principal) a quant à elle progressé entre 2016 et 2017 de + 3,99 %.

*La masse salariale correspond principalement aux rémunérations et charges patronales. Elle exclut les dépenses liées aux formations, les indemnités des élus, aux frais de déplacement, etc...*

Plusieurs éléments ont affecté l'évolution de la masse salariale :

- ∞ - Revalorisation du point d'indice de +0,6 % au 01/02/2017 (115 K€),
- ∞ - Revalorisation des grilles indiciaires en application également du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui a généré un coût supplémentaire estimé à 180 K€,
- ∞ - Avancement de grade pour 75 K€,
- ∞ - Augmentation des charges sociales pour **400 K€** suite à la hausse des taux de cotisations (+4,5 % contre + 2,64 % en 2016) et de la base de cotisations liée à la revalorisation du point d'indice, des grilles indiciaires et l'impact du PPCR (transfert primes-points).
- ∞ - ASFAM : l'accroissement du nombre de mesures de placements, de mineurs non accompagnés ainsi que de la prise en charge de plus en plus fréquente d'enfants ayant des troubles de comportement a eu pour conséquence une augmentation du nombre d'assistants familiaux qui est passé en moyenne de 38 en 2016 à 44 en 2017 pour un montant de rémunération en hausse de +76 K€,

Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2017, 27 agents (13,2 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (mise à disposition en moyenne pour 1/3 du temps de tra-



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

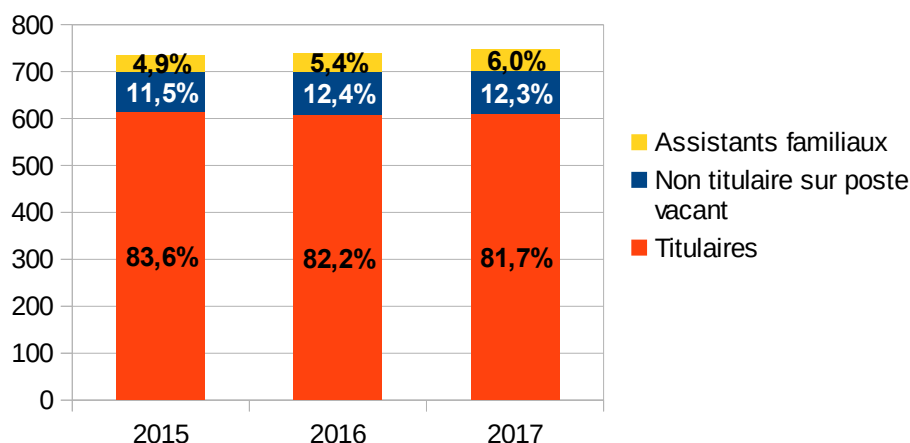
vail). Leurs salaires ont fait l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de **568 499 €** en 2017 (429 607 € en 2015, 450 956 € en 2016).

Il en est de même pour 8 ETP mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie et d'un ETP auprès de l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes. Leurs salaires font l'objet respectivement d'un remboursement au Département pour un montant global de **366 999 €** en 2017 (285 827 € en 2015, 316 398 € en 2016), et de 51 129 € en 2017 pour trois trimestres (contre 64 545 € en 2016 sur 12 mois).

Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents absents et des rémunérations des agents mis à disposition, 1 635 354 € de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'agents rémunérés (y compris les remplacements d'agents titulaires) est de 747 agents contre 740 au 31 décembre 2016, évolution principalement due à l'augmentation du nombre d'ASFAM.

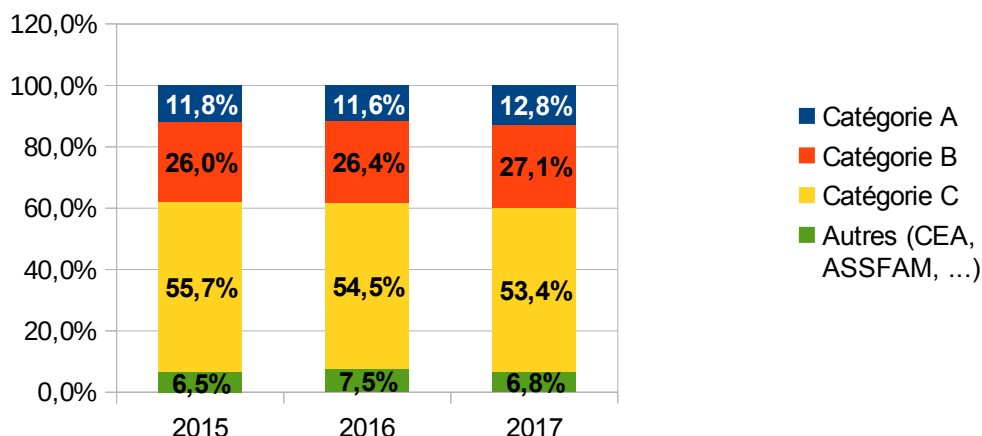
Répartition par statut



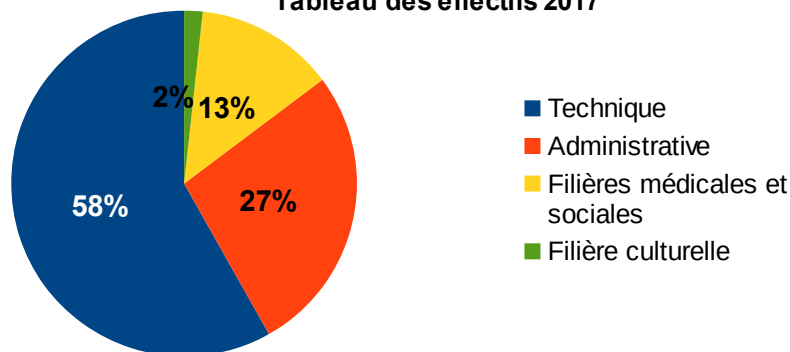
## Répartition de l'effectif du Département au 31 décembre 2017

(hors remplacement des agents titulaires)

Répartition par catégorie



Répartition par filières  
Tableau des effectifs 2017



## Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

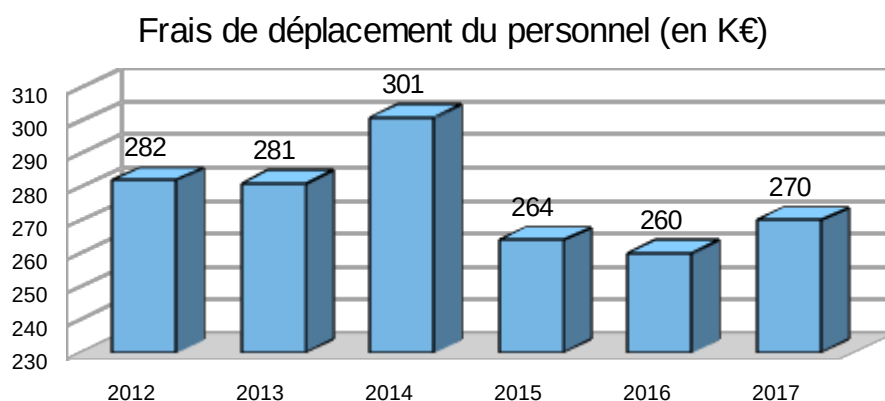
Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photo de l'effectif, le nombre de personnel rémunéré pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congé maternité, congé longue maladie...).

	2016	2017
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	740	747
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	7	2
<b>Total personnel œuvrant pour le Département</b>	<b>747</b>	<b>749</b>

L'augmentation de 2016-2017 résulte :

- ☞ - de l'intégration de droit de 2 Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) : à noter que les OPA font l'objet d'un remboursement spécifique à la Direction Départementale des Territoires qui s'est élevé en 2017 à 93 281€ (451 262€ en 2014, 190 616€ en 2015, 124 205€ en 2016).
- ☞ - du nombre d'ASFAM : + 5 fiches de payes émises en décembre 2017 par rapport à décembre 2016.

## Evolution des frais de déplacement



Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal, après avoir diminué entre 2014 et 2016, progressent de + 4 % en 2017 tout en restant à un niveau très inférieur aux années antérieures à 2014.

Cette augmentation est due aux frais de déplacement des ASFAM dont le nombre est en augmentation, mais également liée à l'éloignement des services publics (ex. transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement).

Quant aux frais de déplacement des élus, ils ont baissé pour la troisième année consécutive depuis 2015, passant de 54 430 € à 39 328 € en 2016 et 37 187€ en 2017 (-31 % en 3 ans).

## frais de formation des agents

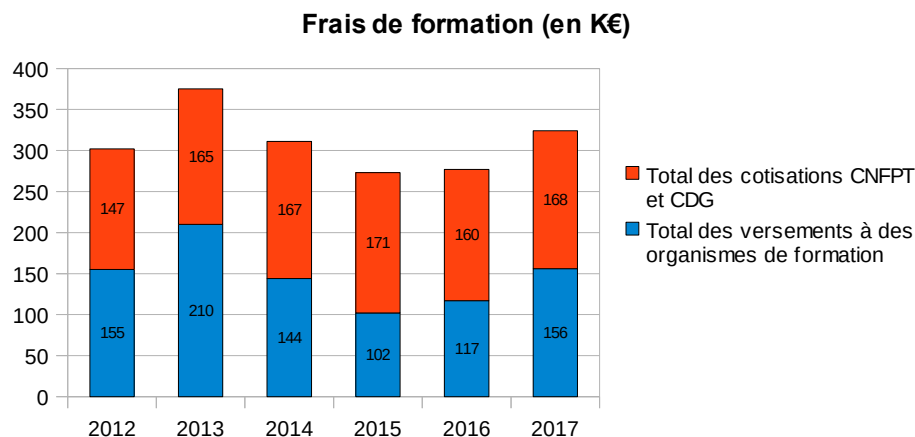
(en K€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des versements à des organismes de formation	155	210	144	102	117	156
Total des cotisations CNFPT et CDG	147	165	167	171	160	168
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>375</b>	<b>311</b>	<b>273</b>	<b>276</b>	<b>324</b>

*Le taux de cotisation assis sur le traitement brut global de chaque agent a été abaissé en 2016 à 0,9 % au lieu de 1 % en 2015.*

Ont été réalisés en 2017 :

- ✔ - 2 756 jours de formations, soit +11 % (contre 1 964 jours en 2015 et 2 475 en 2016),
- ✔ - Si le nombre de jours de formations est en augmentation, le nombre de stages quant à lui diminue. En effet, 247 stages ont été organisés en 2017 contre 298 stages en 2016.

La difficulté à organiser tous les stages sur l'année du fait d'un calendrier contraint (aucune formation est organisée pendant les 16 semaines de vacances scolaires hormis pour les agents des collèges, ni pendant la période de Viabilité Hivernale pour les agents de la DGAID), ont conduit à proposer un plan de formation biennal au lieu d'annuel comme les années précédentes.



## **A.2 - Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique :**

### *Mission Affaires Juridiques*

La Mission Affaires Juridiques est chargée de gérer les procédures contentieuses.

A ce titre, elle a supporté les charges inhérentes à cette mission dont notamment les frais de représentation, les condamnations, les recours indemnitaires, et les protocoles transactionnels pour un montant de 5 736 €.

Elle est également chargée du suivi des délégations de service public : renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains : 19 300 € de frais d'acte et 1 262 307 € de droits de sortie compensés par une recette de droits d'entrée du même montant.

### *Service de la Commande publique*

### *Mission Marchés publics*

Les frais d'annonces et d'insertion s'élèvent à 57 868 €.

## *Mission Achats et Moyens*

Le budget total de la mission Achats et Moyens atteint au 31 décembre 2017, 1 097 K€ soit une baisse de 5,66 % par rapport à 2016 qui correspond au transfert des dépenses de combustible, locations, eau, assainissement et carburant).

Les différents postes gérés par la mission Achats et Moyens évoluent de la manière suivante :

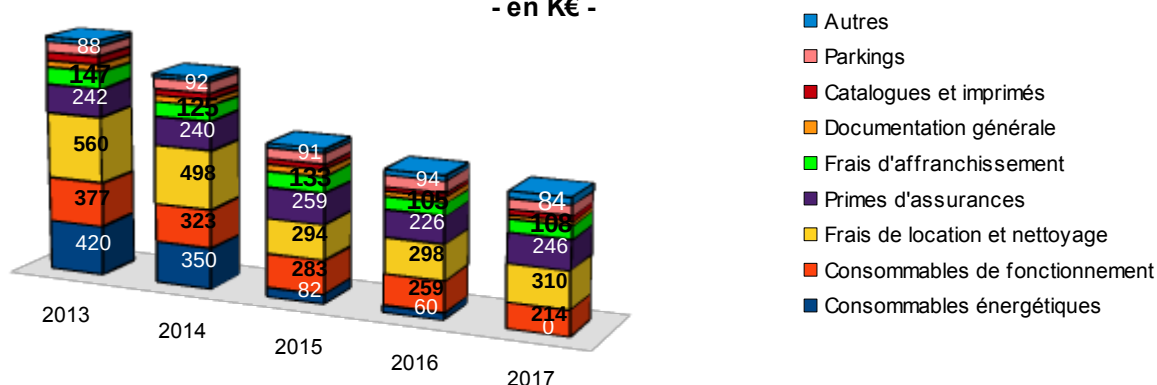
*En grisé, les compétences qui ont été transférées vers le service des Bâtiments départementaux en 2015 (combustible, locations, eau, assainissement) et le Parc Technique en 2017 (carburant).*

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

en K€	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Fournitures non stockables</b>	<b>189</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Eau et assainissement	11	10	0	0	0
Energie – Electricité	178	146	0	0	0
<b>Fournitures non stockées</b>	<b>335</b>	<b>292</b>	<b>141</b>	<b>109</b>	<b>0</b>
Combustibles	231	194	82	60	
Carburants	104	98	59	49	0
<b>Fournitures d'entretien et de petit équipement</b>	<b>194</b>	<b>179</b>	<b>167</b>	<b>149</b>	<b>162</b>
Fournitures d'entretien	9	16	11	10	9
Fournitures de petit équipement	111	85	88	92	93
Habillement et vêtements de travail	74	78	68	47	60
<b>Fournitures administratives</b>	<b>88</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>61</b>
<b>Contrats de prestations de services</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
<b>Locations</b>	<b>214</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Locations immobilières	214	181	0	0	0
Locations mobilières	0	0	0	0	0
<b>Charges locatives et de copropriété</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Entretien et réparations</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Maintenance	3	5	5	5	3
<b>Primes d'assurances</b>	<b>242</b>	<b>240</b>	<b>259</b>	<b>226</b>	<b>246</b>
<b>Divers</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>44</b>	<b>32</b>
Documentation générale et technique	49	46	50	41	29
Autres frais divers	8	9	8	3	3
<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	<b>86</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>42</b>	<b>52</b>
Annonces et insertions	15	9	10	8	8
Catalogues et imprimés et publications	71	52	46	34	44
<b>Transports de biens</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>26</b>
<b>Frais d'affranchissement</b>	<b>147</b>	<b>125</b>	<b>133</b>	<b>105</b>	<b>108</b>
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	<b>304</b>	<b>277</b>	<b>283</b>	<b>288</b>	<b>301</b>
<b>Autres charges – Parkings</b>	<b>88</b>	<b>92</b>	<b>91</b>	<b>95</b>	<b>85</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>1 768</b>	<b>1 280</b>	<b>1 163</b>	<b>1 097</b>

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Evolution des dépenses de la mission Achats et Moyens**  
- en K€ -



∞ - **Consommables de fonctionnement :**

Carburant : gestion transférée au PTD en janvier 2017, d'où une diminution de 60 000 €,

∞ - **Autres :**

Frais de parking : diminution des abonnements souscrits auprès de la ville de Mende grâce aux places de parking du bâtiment Olympe de Gouges (- 10 000 €),

∞ - **Primes d'assurances :** augmentation de 15 000 € de la prime d'assurance auto, due à la forte sinistralité de 2016,

∞ - **Fournitures administratives :** forte baisse de ce poste de dépenses.

## Service des Bâtiments départementaux

Les différents postes gérés par le service des Bâtiments évoluent de la manière suivante :

en euros	2014	2015	2016	2017
Consommables énergétiques	103 248	337 297	579 057	732 264
Prestations de services	35 728	34 497	28 244	18 358
Locations mobilières et immobilières	248 818	431 539	442 447	3 634
Charges locatives	27 924	66 644	41 895	0
Entretiens et réparations	219 800	229 906	206 790	198 143
Taxes et autres impôts locaux	25 278	28 019	33 228	0
Autres	21 728	30 526	10 131	10 460
<b>Total</b>	<b>682 524</b>	<b>1 158 428</b>	<b>1 341 792</b>	<b>962 859</b>

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total du service des Bâtiments atteint 963 K€ au 31 décembre 2017, soit une baisse de – 28,24 % par rapport à 2016.

L'importante hausse constatée en 2015 était due au transfert de compétences en octobre 2014, de certains postes et des crédits y afférents du service des Moyens généraux, Achats/Logistiques vers le service des Bâtiments départementaux : eau et assainissement, énergie-électricité, combustibles (réseau de chaleur et gaz), locations immobilières et charges locatives.

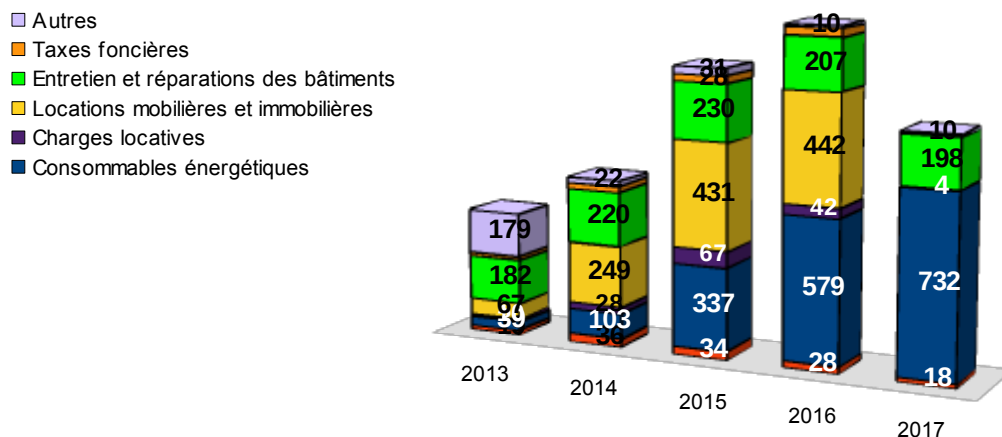
La hausse constatée en 2016 se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture d'énergie électrique des différents collèges du Département.

La hausse constatée en 2017 des crédits pour les consommables énergétiques se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture de fioul et de granulés bois des différents bâtiments du Département.

**La gestion des locations mobilières et immobilières, les charges locatives ainsi que les impôts locaux et taxes a été transférée en 2017 à la DID.**

En 2017, 31 % des dépenses concernent les bâtiments de l'administration générale, 48 % les bâtiments scolaires et 21 % les bâtiments liés à la route.

**Evolution des dépenses du service des Bâtiments**  
- en K€ -





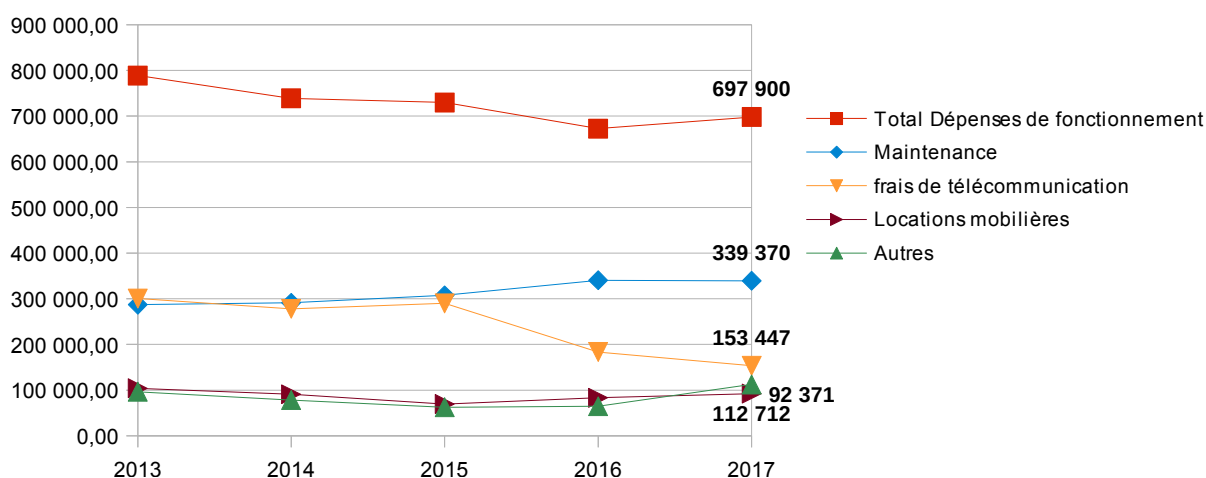
## A.3 - Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications

La mise en place de la fibre optique (réseau MAN haut débit) sur Mende a permis de réaliser une nouvelle économie de – 16,42 % sur les frais de télécommunications, après celle de 36,72 % réalisée l'année précédente.

En revanche, les lignes maintenance et location mobilière continuent d'augmenter compte tenu de la hausse régulière du coût des contrats de maintenance et de la mise en place de nouveaux logiciels et équipements informatiques.

**Sur l'ensemble du budget de fonctionnement du service informatique, les dépenses 2017 sont en hausse de 3,79 % et s'élèvent à 698 K€.**

### Dépenses Direction adjointe SIT (en euros)



## B - Direction du Cabinet, de la Communication et du Protocole

	2017	2017
Dépenses cabinet et protocole	53 547 €	
Dépenses communication et attractivité	438 037 €	100 000 €

Dotation pour  
Le Tour de France 2018

A noter que le Cabinet comme la Communication restent en dessous des enveloppes votées en début d'année au BP :

- ∞ - enveloppe de 60 000 € pour le Cabinet,
- ∞ - enveloppe de 475 000 € pour la Communication.

Pour le cabinet, cette année a été marquée par :

- ∞ - le renouvellement des stocks pour 2017-2018, l'achat de livres et cadeaux protocolaires,
- ∞ - l'accueil de la délégation du Guizhou et déplacement en Chine.

Pour la Communication, les points marquants sont :

- ∞ - la manifestation la Lozère à Lyon a généré plus de dépenses notamment en terme de gardiennage et de sécurité à cause du risque élevé d'attentat,
- ∞ - la mise en place de la nouvelle campagne d'affichage à Toulouse et Marseille,
- ∞ - une augmentation des besoins en signalétique (qui pourrait relever de l'AP Bâtiment mais co-internalisé donc pris en charge par la Communication) : signalétique pour le nouveau bâtiment Olympe de Gouges, panneaux de chantiers de routes en carlène (renouvellement des stocks pour les UT), plaques pour identifier les projets ayant bénéficié de financement dans le cadre des Contrats territoriaux V1,
- ∞ - la dotation exceptionnelle pour les Assises nationales de la Randonnée et des Activités de pleine nature à Mende,
- ∞ - l'extension des lignes touristiques : réhabillage des navettes de 2016 + 2 véhicules de plus en 2017 + réimpression de flyers pour répondre aux demandes de la Région,
- ∞ - l'augmentation de la surface de la Lozère au Salon de l'Agriculture à Paris.

## C - Solidarité Territoriale

### C.1 - Enseignement, culture, sport et jeunesse

#### Les collèges, écoles et universités

Le montant des dotations de fonctionnement des collèges est attribué en fonction du nombre d'élèves inscrits mais également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

En 2017, le nombre d'élèves dans les collèges publics a augmenté de 47, alors que celui des collèges privés a diminué de 36.

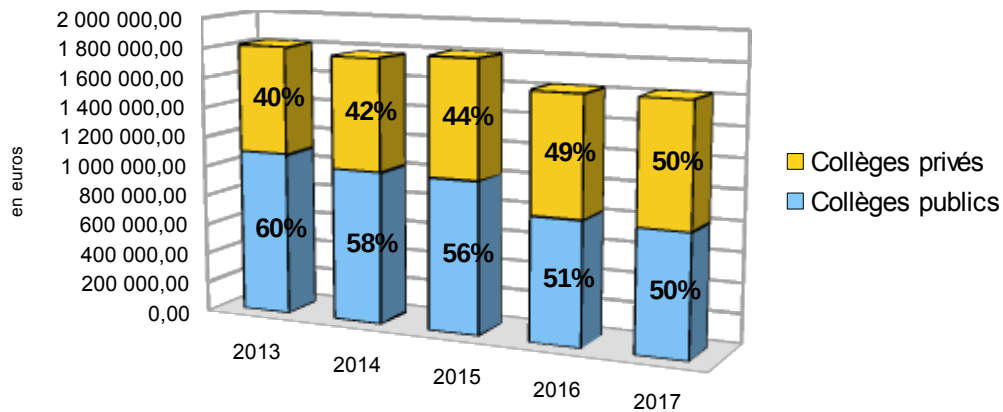
	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre d'élèves dans les collèges publics	2 629	2 559	2 486	2 450	2 497
Nbre d'élèves dans les collèges privés	1 094	1 135	1 130	1 144	1 108
<b>TOTAL</b>	<b>3 723</b>	<b>3 694</b>	<b>3 616</b>	<b>3 594</b>	<b>3 605</b>

La dotation globale de fonctionnement des collèges n'a pas subi de diminution. La baisse constatée des dotations accordées aux collèges publics **découle uniquement** de la prise en charge de plus en plus importante par le Département de certains contrats (sécurité-incendie, contrôle des monte-charges, chauffage,...) auxquels s'ajoute la prise en charge des dépenses d'électricité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sont alors déduites du montant de la dotation accordée.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2013	2014	2015	2016	2017
Collèges publics	1 094	1 021	1 016	823	810
Evolution	-2,23%	-6,67%	-0,49%	-19,00%	-1,58%
Collèges privés	720	748	786	796	810
Evolution	-8,28%	3,89%	5,08%	1,27%	1,76%
<b>Total</b>	<b>1 814</b>	<b>1 769</b>	<b>1 802</b>	<b>1 619</b>	<b>1 620</b>
Evolution	-4,73%	-2,48%	1,87%	-10,16%	0,06%

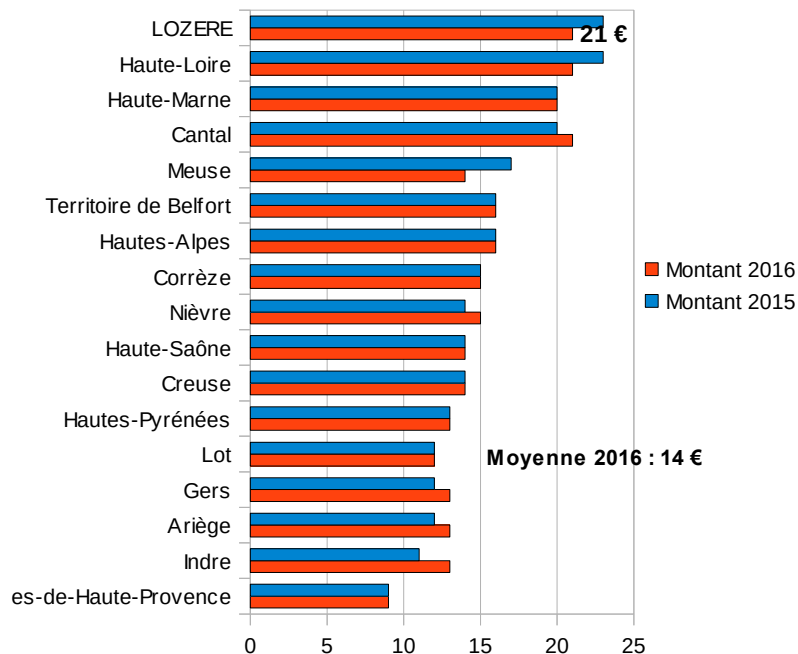
## Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2017 s'élève à 451,12 € (435,32 € en 2016) hors prise en charge des contrats.

En moyenne, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 21 € contre 14 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.

## Montants des dépenses par habitant - DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES -



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment :

51 274 €	Subventions pour les projets culturels, scientifiques, sportifs, de voyages et d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre par les collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	
28 199 €	Transport des élèves de 15 collèges publics et privés aux équipements sportifs	9 collèges publics 6 collèges privés
9 426 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	739 collégiens

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 244 000 € ont été accordés en 2017 aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère (Université Perpignan Via Domitia pour l'antenne de Mende dont l'échange avec la province de Guizhou en Chine, Université de Montpellier pour l'antenne d'Orfeuillette et la faculté d'Education (ex.IUFM), Fondation Université Grenoble Alpes pour la chaire territorialisation).

### La culture

La structure des dépenses pour la culture, toutes directions confondues, se présente comme suit :

en K€	2017
<b>Activités artistiques et actions culturelles</b>	1 256
<b>Patrimoine</b>	75
<b>Bibliothèques, médiathèques</b>	145
<b>Musées</b>	51
<b>Service d'Archives</b>	23
<b>TOTAL</b>	<b>1 550</b>

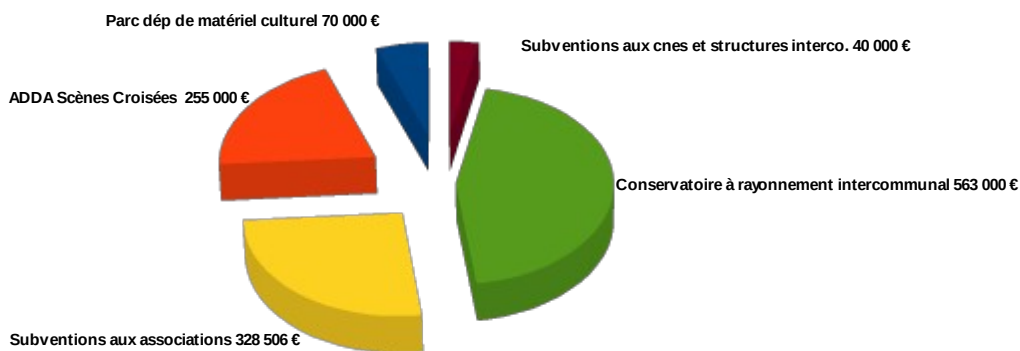
81 % des crédits alloués concernent les activités artistiques et les actions culturelles pour un montant total de 1 256 K€.

Les dépenses « Musées » correspondent principalement à la prise en charge du déficit du budget annexe du domaine des Boissets.

S'agissant des archives, il convient de noter que l'enveloppe budgétaire prévue au BP s'élevait à 55 000 euros. Une annulation de crédits à hauteur de 31 950 € a été demandée en DM2. La consommation de crédits s'élève à 23 050 euros.

## Structure des subventions activités artistiques et action culturelle

1 256 506 €



Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) est stable par rapport à 2016 et s'élève à 563 000 €. Les interventions en milieu scolaire ont été transférées à l'EDML. La participation à ADDA Scènes croisées a diminué de 6,56 % mais une avance sur 2018 de 70 000 € a été versée.

En 2017, le Département a financé de nombreuses structures dont notamment Logistique Scénique (70 000 €), la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (62 000 €), la Fédération des Hauts Gardons (34 000 €), le Ciné Théâtre (20 000 €) la ville de Mende (10 000 €) et la Genette verte (10 000 €). Il a accompagné également de nombreux festivals, notamment, Détours du Monde (10 000 €), Festival d'Olt (10 000 €), Festiv Allier (6 000 €), et Culture du Monde (6 000 €).

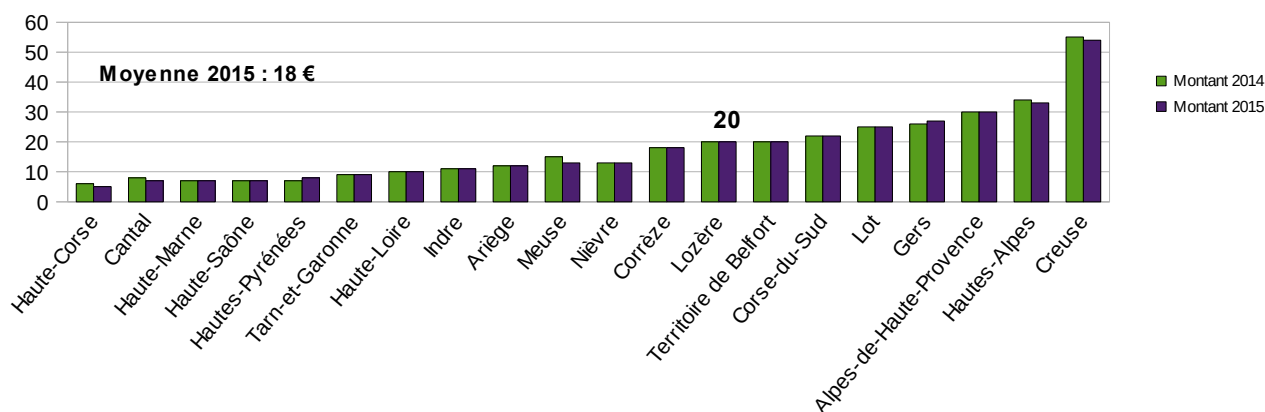
Participation du Département	2013	2014	2015	2016	2017
Ecole départementale de Musique de Lozère	560 948 €	554 900 €	563 059 €	563 059 €	563 000 €
ADDA Scènes Croisées	222 542 €	211 031 €	199 000 €	198 000 €	255 000 € *

\* dont 70 000 € avance sur 2018

En 2015, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 20 €/hab à la culture pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 18 €/hab.

## Montants des dépenses par habitant

### - CULTURE -



## Le sport

En 2017, 761 563 € de crédits (toutes directions confondues) ont été consacrés au sport.

Il est à noter qu'en 2017, la subvention pour la station de ski du Mont Lozère, d'un montant de 100 000 €, ne figure plus dans les subventions « Sport », mais se retrouve dans les subventions « développement touristique » paragraphe C2. De ce fait, les subventions Sport ont donc augmenté entre 2016 et 2017 de + 8,15 %, soit 57 377 €.

Cette hausse porte principalement sur les subventions aux équipes sportives niveau national (+ 150 000 €). Elle s'explique à la fois par l'augmentation de 2 à 4 du nombre d'équipes ayant un niveau national et par la réalisation de 60 000 € d'avance sur le budget 2018. De plus, le club de Mende Volley-Ball a, compte tenu de ses résultats lors de la saison 2016-2017, la possibilité d'accéder au niveau professionnel Pro B. Cela nécessite la professionnalisation de l'équipe et un budget de 530 000 €. Afin de soutenir ce club, le Département a décidé de lui accorder une aide de 100 000 €.

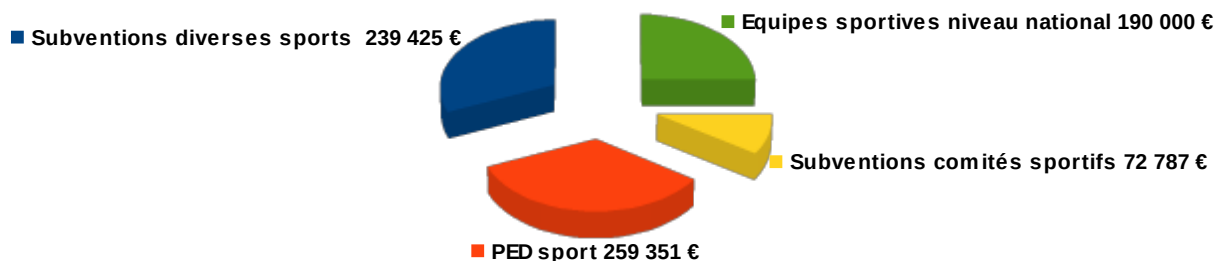
	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des subventions Sport	802 681 €	765 872 €	796 191 €	804 186 €	761 563 €

2016 : dont 35 000 € avances sur 2017

2017 : dont 60 000 € avances sur 2018

## Structures des subventions sports

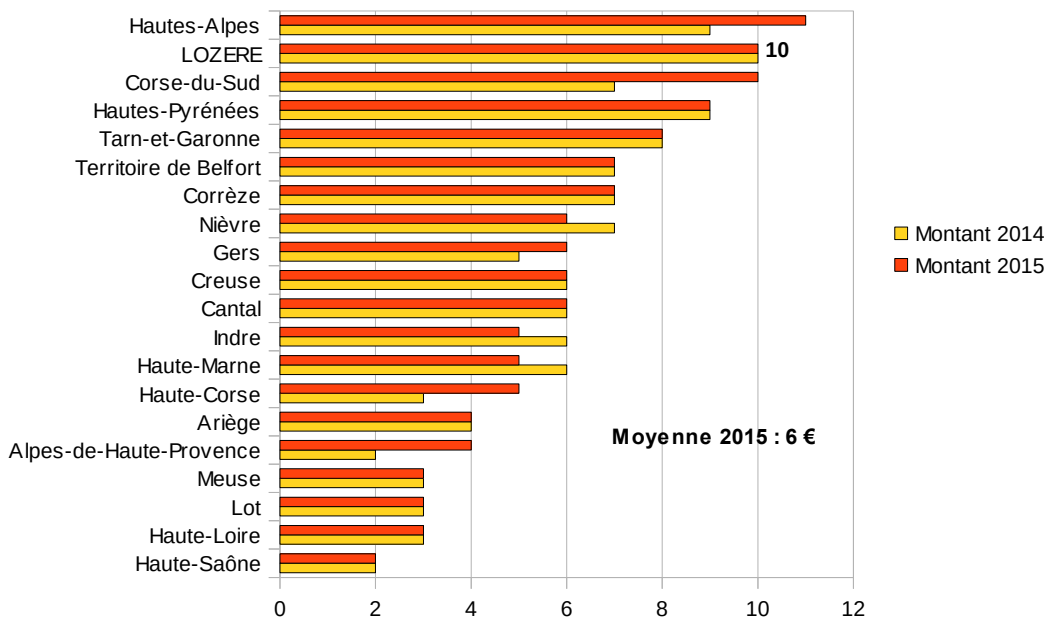
761 563 €



Le Département accompagne les associations sportives, notamment le CDOS (27 000 €), l'UNSS et l'USEP (28 870 €), l'UGSEL (27 370 €), le centre omnisports de Lozère (30 400 €), le semi-marathon (20 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €) et Lozère endurance équestre (15 000 €). En 2015, 10 €/hab ont été consacrés aux activités sportives en Lozère contre en moyenne 6 €/hab pour les départements métropolitains de la même strate.

## Montants des dépenses par habitant

- SPORT -





# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## La jeunesse

**169 866 €** ont été consacrés à la mise en œuvre de la politique jeunesse décidée en 2017, dont :

- 61 250 € pour la conduite accompagnée,
- 30 228 € pour l'apprentissage de la natation,
- 40 348 € pour le pass jeunesse,
- 38 040 € pour diverses actions aux bénéfices des associations œuvrant pour la jeunesse.

## C.2 - Développement

En 2017, les dépenses consacrées au développement (hors charges de personnel, déficits des budgets annexes et droits d'entrée DSP Bagnols les Bains entièrement compensés en recette) atteignent un montant de 2 929 K€ contre 3 424 K€ en 2016.

Les dépenses de la fonction Développement présentent une diminution de 495 K€ par rapport à l'année 2016 en particulier dans les secteurs « agriculture » et « structures d'animation et développement ». **La loi NOTRe limite aussi nos interventions.**

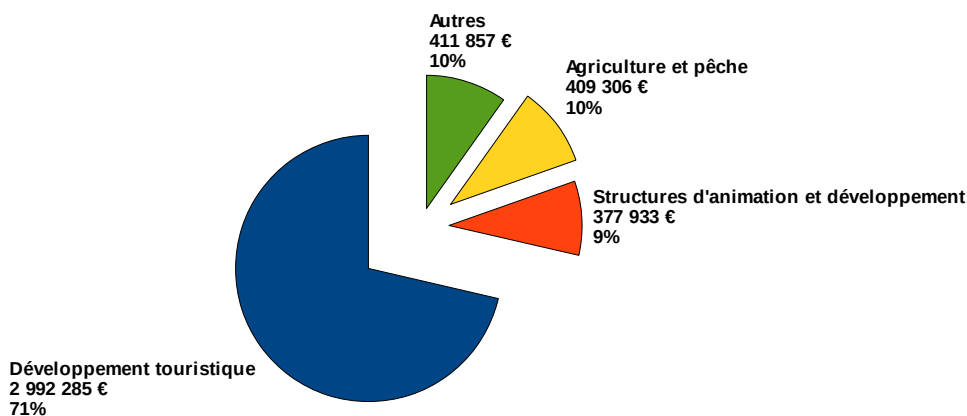
En 2017, aucune aide au fonctionnement n'a été attribuée à l'association « De Lozère » (45 000 € en 2016), ni à Lozère Développement (aide de 180 800 € votée en 2016). Par ailleurs en 2016, 200 000 € avaient été votés pour venir en aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse, 25 000 € pour le congrès de la race brune, 20 000 € pour l'étude de l'abattoir de Marvejols. Ces aides liées à un événement ou à une situation spécifique, n'ont pas été reprises en 2017.

Il est à noter une augmentation des dépenses du secteur développement touristique de 207 K€. Certaines opérations financées en 2016 ont été payées en 2017, notamment sur les stations de ski et les offices de tourisme. Par ailleurs, certainement actions prévues dans la stratégie touristique 2017-2021 ont été réalisées.

	2013	2014	2015	2016	2017
Développement	3 948 157	3 603 785	3 569 142	3 423 921	2 929 074

59,06 % des dépenses, soit 1 730 K€, ont été consacrés au développement touristique.

Répartition des dépenses de développement



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux organismes financés dans le cadre de ces enveloppes au titre des participations et programmes divers ont été en 2017 :

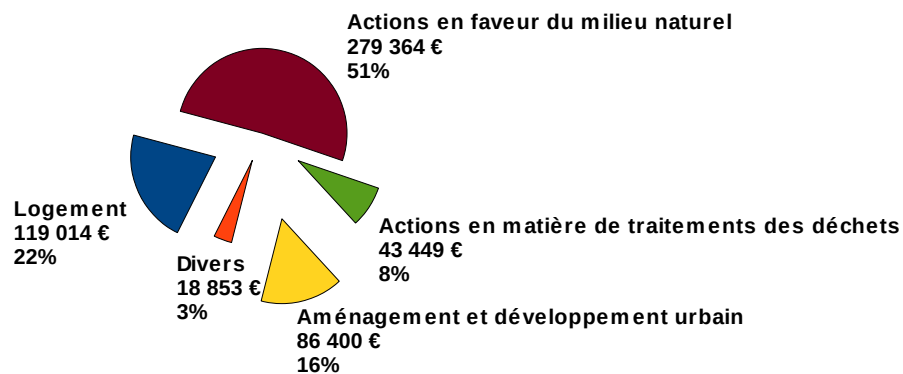
- ∞ - Le Comité Départemental de Tourisme à hauteur de 1 194 000 € (1 234 K€ en 2016), participation fixée après étude de leur situation financière,
- ∞ - la Chambre de Commerce et d'Industrie pour 60 000 € (mission bois énergie, programme d'animation économique),
- ∞ - 38 912 € pour la participation aux frais de gestion de l'aérodrome,
- ∞ - la Chambre d'Agriculture pour 126 600 € (dotation fonctionnement, divers programmes),
- ∞ - la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (60 000 €),
- ∞ - la SELO pour 100 306 € (DSP Les Bouviers et Sainte Lucie),
- ∞ - 178 800 € pour les stations de ski du Mont Lozère, du Mas de la Barque, Les Bouviers, Laubert, Nasbinals et Bonnetcombe,
- ∞ - 60 000 € pour la réserve des bisons,
- ∞ - 103 594 € en faveur du Fonds de Développement et l'économie sociale et solidaire,
- ∞ - 65 000 € pour l'entente Vallée du Lot,
- ∞ - 120 074 € en faveur de la politique territoriale,
- ∞ - 137 500 € en faveur des offices de tourisme,
- ∞ - 30 618 € en faveur de l'attractivité et de l'accueil en complément aux crédits gérés par la Communication.

## C.3 - Aménagement et environnement

Les dépenses liées à l'aménagement et l'environnement (hors charges de personnel) atteignent 547 K€.

	2013	2014	2015	2016	2017
Aménagement et environnement	632 284	591 820	567 992	544 556	547 080

### Répartition des dépenses d'aménagement et d'environnement



Les principales actions financées sont :

- ∞ - 70 K€ pour l'Entente interdépartementale Causses Cévennes,
- ∞ - 112 K€ pour le PIG Habiter Mieux,
- ∞ - 108 K€ pour le fonctionnement de l'Agence locale de l'Energie et du Climat de la Lozère,
- ∞ - diverses subventions pour les activités de pleine nature, l'éducation à l'environnement, etc...

## D - Solidarité Sociale

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la mise en place de différentes lois comme la loi d'adaptation de la société au vieillissement dite ASV impactant l'ensemble des champs de l'autonomie (tarification, maintien à domicile, renforcement des actions de prévention) ou comme la loi Meunier de renforcement de la protection de l'enfance.

Ces évolutions ont impacté le budget de fonctionnement de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, qui passe de 41 041 K€ en 2016 à 41 139 K€ en 2017, soit une augmentation de 98 K€.

La principale hausse de consommation des crédits (+ 10,34%) se retrouve ainsi à la Direction de l'Enfance Famille, que ce soit pour l'hébergement ou les prestations individuelles, en raison de l'accueil de nouvelles populations et l'adaptation des dispositifs à l'accueil des mineurs non accompagnés.

On note également une augmentation de 48,75 % pour les dispositifs et actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ; ces dépenses sont compensées par des recettes versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

L'augmentation de + 0,24 % des dépenses reflètent, malgré l'évolution des compétences départementales, de la structure de la population et de la réglementation, une politique volontariste de maîtrise du budget.

### **Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues**

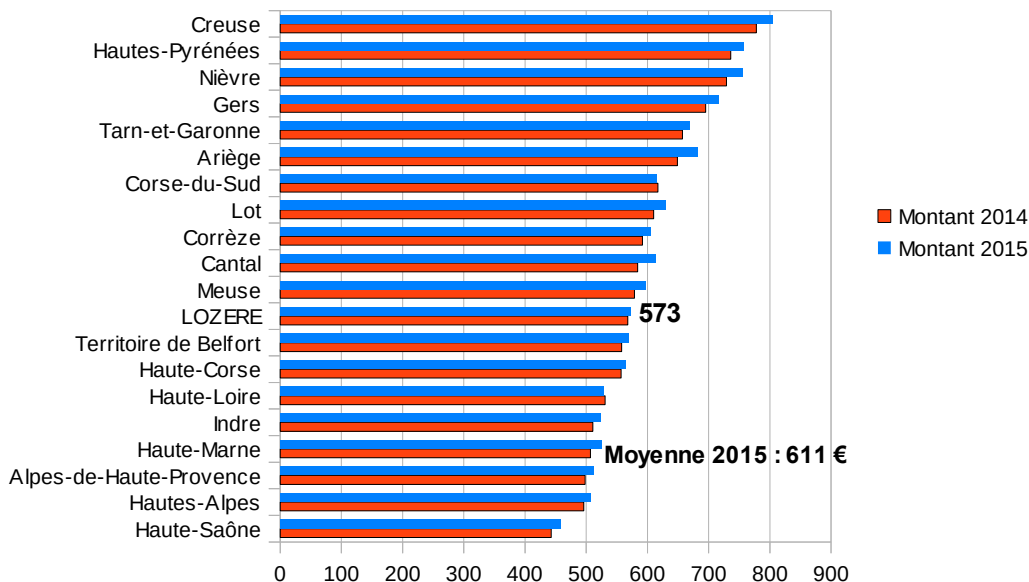
Les dépenses d'aides sociales représentent un montant total de 48 858 K€, soit 47,94 % du total des dépenses de fonctionnement 2017 du Département et se décomposent ainsi :

- ∞ - 41 139 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,
- ∞ - 379 K€ au titre des actions portées par la Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances pour des créances éteintes, des titres annulés, le Programme d'Équipement Départemental aux associations Personnes âgées et diverses, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- ∞ - 7 340 K€ au titre des Ressources Humaines.

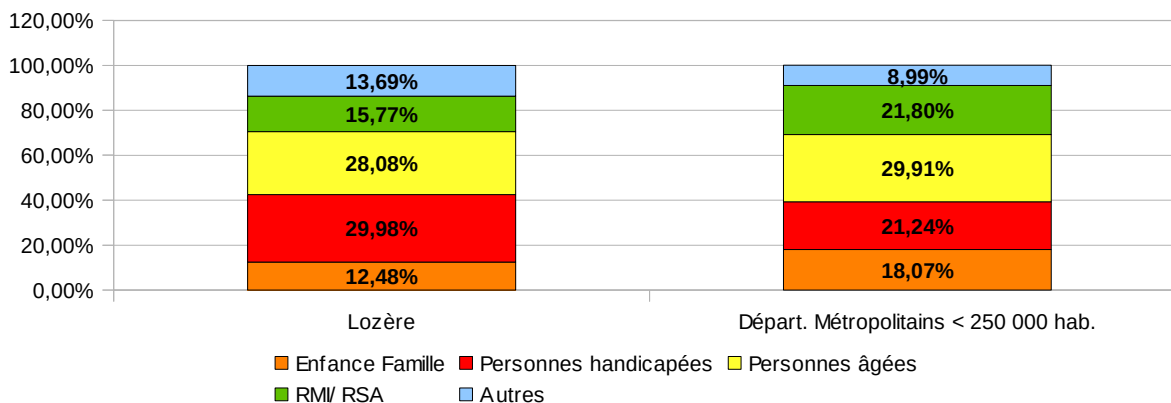
Elles sont en hausse de 1,22 % par rapport à 2016.

En plus de l'augmentation des différentes prestations, les rattachements 2017 représentent un volume beaucoup plus important soit 4,405 M€ au lieu de 3,983 M€ en 2016, impactant d'autant le compte administratif 2017.

## Montants des dépenses par habitant - ACTION SOCIALE -



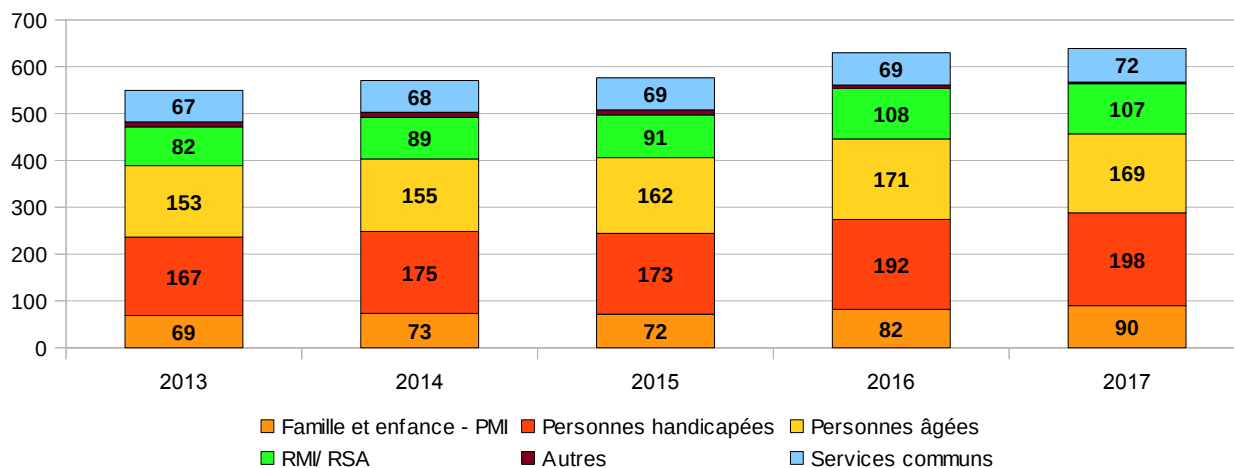
## Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2015



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

**Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale  
(en €/hab)**



## *Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel*

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 41 139 K€, y compris les rattachements, soit 40,36 % du total des dépenses de fonctionnement 2017.

Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation classique par chapitre budgétaire :

Secteur Personnes âgées :	12 905 K€
dont APA	9 716 K€
dont Personnes âgées	3 189 K€
Secteur Personnes Handicapées :	14 586 K€
RSA :	8 147 K€
Famille et Enfance :	5 025 K€
PMI :	263 K€
Services Communs :	24 K€
Autres :	189 K€
<b>TOTAL</b>	<b>41 139 K€</b>

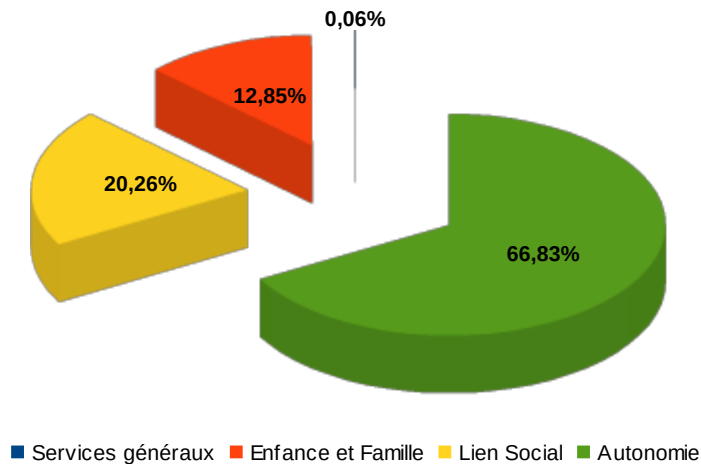
## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction de la Solidarité Départementale, les dépenses se répartissent ainsi :

<b>Présentation par directions et par missions</b>			
	2016	2017	Évolution 16/17
<b>Direction Enfance Famille</b>	<b>4 800 K€</b>	<b>5 288 K€</b>	<b>10,14%</b>
Prestations individuelles	1 102 K€	1 202 K€	9,07 %
Hébergements	3 315 K€	3 706 K€	11,79 %
Subventions et participations	94 K€	117 K€	24,47 %
Protection Maternelle Infantile	289 K€	263 K€	-9,00%
<b>Direction du Lien Social</b>	<b>8 737 K€</b>	<b>8 336 K€</b>	<b>-4,59%</b>
Prestations individuelles	7 285 K€	6 955 k€	-4,53%
Subventions aux associations	854 K€	820 k€	-3,98%
Marchés Fond social Européen	210 K€	208 k€	-0,95%
Subventions contrats	180 K€	164 K€	-8,61%
Action sociale	208 K€	189 k€	-9,13%
<b>Direction Maison de l'Autonomie</b>	<b>27 449 K€</b>	<b>27 491 K€</b>	<b>0,15%</b>
Les personnes âgées	13 111 K€	12 906 K€	-1,60%
<i>APA à domicile</i>	4 634 K€	4 628 K€	-0,13%
<i>APA en établissement</i>	5 272 K€	5 089 K€	-3,47%
<i>Prestations de services – Aides ménagères</i>	75 K€	51 K€	- 46,48 %
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	2 978 K€	2 899 K€	-2,65%
<i>Prévention et accompagnement des publics</i>	107 K€	212 K€	98,13 %
<i>Les subventions et autres dépenses</i>	45 K€	27 K€	-40,00%
Les personnes en situation de handicap	14 338 K€	14 586 K€	1,73%
<i>Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)</i>	4 487 K€	4 310 K€	-3,94%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	9 300 K€	9 787 K	5,23 %
<i>Subventions et participations</i>	440 K€	485 K€	10,23%
<i>Autres dépenses</i>	111 K€	4 K€	
<b>Services généraux</b>	<b>56 K€</b>	<b>24 K€</b>	<b>-57,14%</b>
Services Communs	21 K€	22 K€	4,76%
Démographie médicale	33 K€		
Subventions	2 K€	2 K€	
<b>TOTAL</b>	<b>41 041 K€</b>	<b>41 139 K€</b>	<b>+ 0,24%</b>



Répartition des dépenses d'action sociale en 2017



La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'action sociale et l'insertion (rSa) en première position ou l'enfance et la famille.

En Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 66,83 % des crédits consommés. L'augmentation des dépenses est liée mécaniquement aux revalorisations nationales des différentes prestations individuelles comme le rSa, la PCH ou l'APA à domicile.

## Evolution des AIS

Concernant les 3 allocations individuelles de solidarité le reste à charge pour le Département évolue entre 2016 et 2017 dans les conditions suivantes :

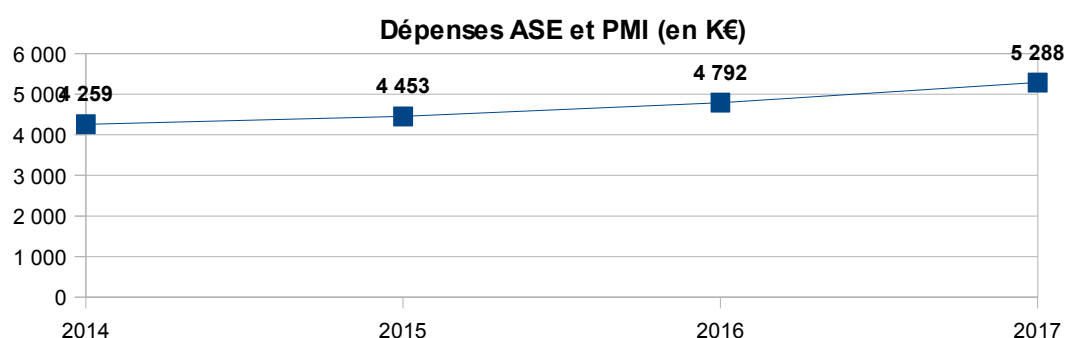
	2016	2017
RSA	7 248 775 €	6 896 134 €
APA	9 905 507 €	9 716 269 €
PCH	4 483 294 €	4 301 572 €
<b>Dépenses</b>	<b>21 637 576 €</b>	<b>20 913 975 €</b>
RSA	3 518 222 €	3 641 676 €
APA	3 877 360 €	3 996 254 €
PCH	948 109 €	958 810 €
<b>Recettes</b>	<b>8 343 691 €</b>	<b>8 596 740 €</b>
RSA	3 730 553 €	3 254 458 €
APA	6 028 147 €	5 720 015 €
PCH	3 535 185 €	3 342 762 €
<b>Reste à charge</b>	<b>13 293 885 €</b>	<b>12 317 235 €</b>

## D.1 - Direction Enfance Famille

Les dépenses du service continuent d'augmenter en 2017 + 10,34 %.

Ces principales variations de dépenses s'expliquent par la hausse des dépenses d'hébergement d'aide sociale à l'enfance (+ 11,78 %) et des prestations individuelles accordées dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (+9,06 %).

### Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille

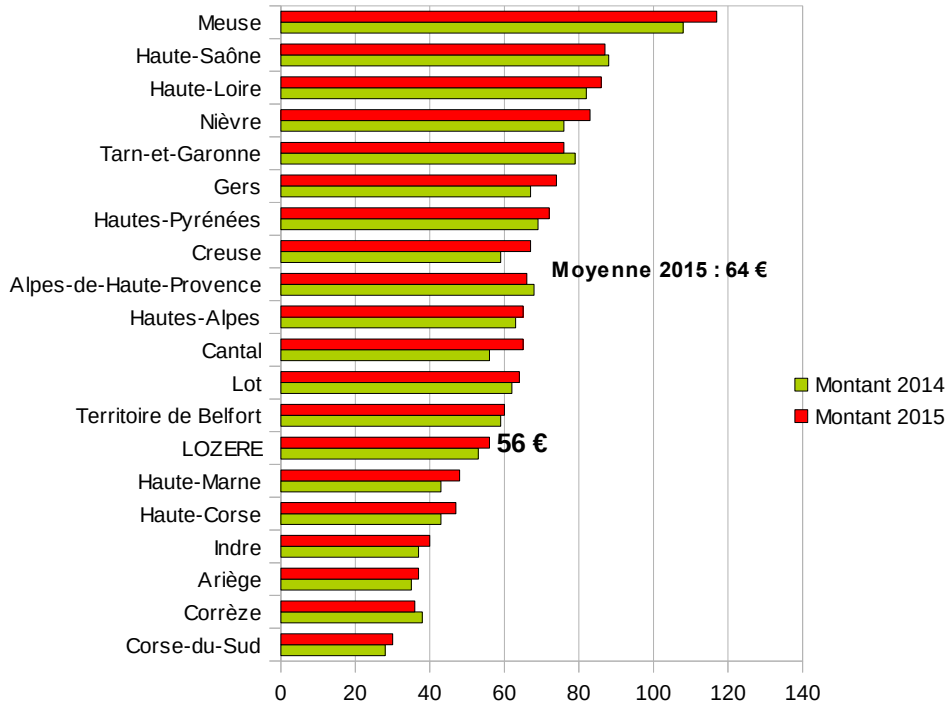


### Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2014	2015	2016	2017
<b>Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)</b>	2 933 052	3 021 949	3 315 521	3 706 033
<b>Aides Financières (AMT, secours,AJM)</b>	95 338	121 625	148 242	186 682
<b>Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF )</b>	733 035	753 540	780 002	818 884
<b>Actions de prévention</b>	235 979	302 755	273 558	313 467
<b>PMI</b>	262 019	253 597	274 950	262 613
<b>TOTAL</b>	<b>4 259 423</b>	<b>4 453 466</b>	<b>4 792 273</b>	<b>5 287 679</b>

## Montants des dépenses par habitant

### - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE -



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## *L'aide sociale à l'enfance*

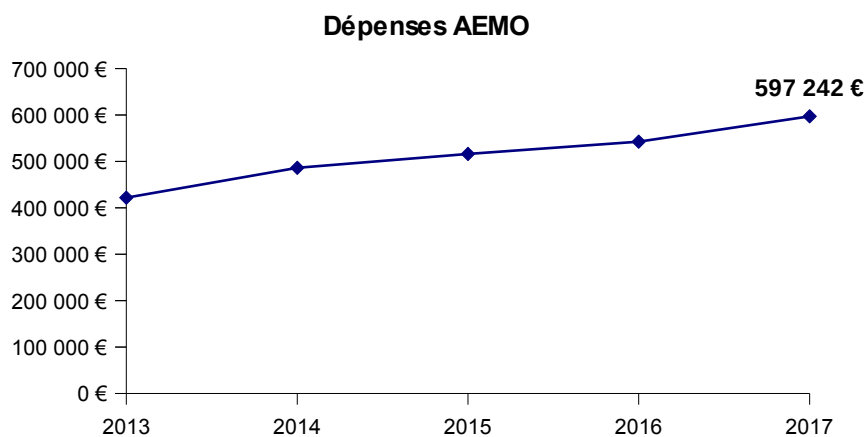
5 025 267 € en fonctionnement

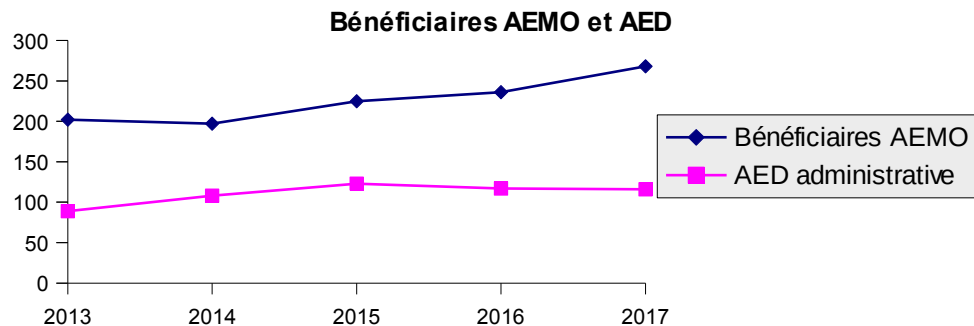
### *Les prestations individuelles : 1 201 710 €*

#### *∞ - Aides Éducative en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) (597 242 €)*

On constate une hausse des dépenses sur les mesures d'Actions Éducatives. Ce coût plus important cette année s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'AEMO malgré la stabilité du prix de journée du service prestataire (9,86 € en 2017 contre 9,85 € en 2016).

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dépense AEMO en €</b>	421 617 €	486 154 €	515 972 €	542 434 €	597 242 €
<b>Bénéficiaires AEMO</b>	202	197	225	236	268
<b>AED administrative</b>	89	108	123	117	116





## ∞ - Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) (221 642 €)

En 2017, le Département a maintenu la dotation versée au service de TISF porté en Lozère par un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifé. Le montant est identique à celui de 2016, pour un total de 4 197 heures d'intervention en prévention auprès des familles (contre 4 145 heures en 2016).

## ∞ - Allocation Mensuelle Temporaire (AMT) (114 099 €)

On constate une augmentation de + 12,75 %, soit 12 907 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2016, s'expliquant mécaniquement par la hausse du nombre d'enfants accueillis.

## ∞ - Secours d'urgence (72 583 €)

Les aides alloués pour satisfaire les besoins primaires et immédiats sont en hausse de + 54,26 %, soit 25 533 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2016.

## ∞ - Bourses Jeunes Majeurs (13 799 €)

Les dépenses diminuent de 9 856 €, cette baisse s'explique par la diminution des durées des contrats jeunes majeurs et par l'évolution de la typologie des jeunes majeurs : augmentation de la représentation des Mineurs Non Accompagnés au sein des jeunes majeurs qui continuent à être accueillis dans des structures d'hébergement et par conséquent qui ne relèvent pas de cette prestation.

## ∞ - Visites médiatisées (61 706 €)

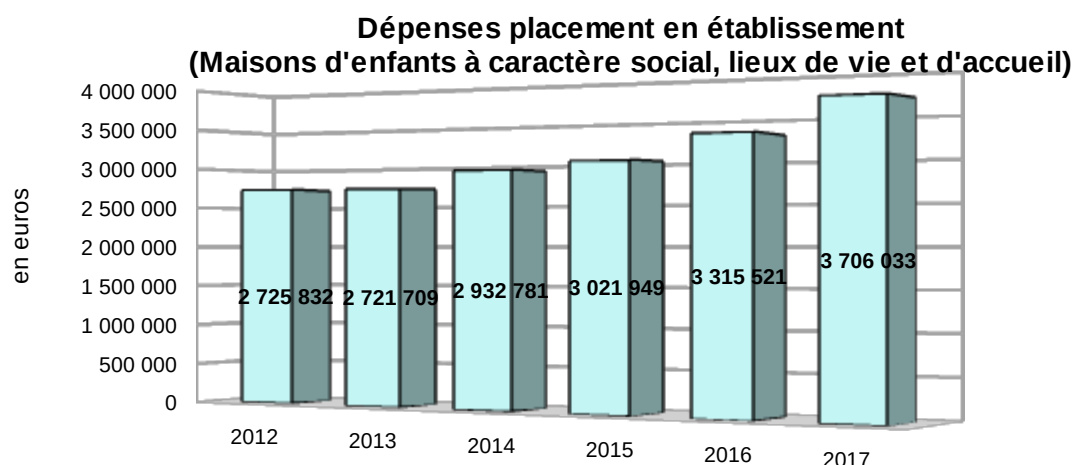
On constate une baisse – 7 95 % de la dotation en 2017. On note une augmentation du nombre d'ordonnances du juge. En 2016, 81 ordonnances de visites médiatisées mises en place par le service de médiation pour renouer le lien entre les parents et les enfants (contre 57 l'année précédente).

## ∞ - Autres prestations individuelles (120 639 €)

Les aides individuelles permettant de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ces dépenses augmentent de + 45,37 %.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*L'hébergement : 3 706 033 €*



	2013	2014	2015	2016	2017
<b>MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)</b>	2 585 599 €	2 692 137 €	2 704 429 €	2 810 203 €	2 996 849 €
<b>Lieux de vie et d'accueil</b>	136 111 €	240 644 €	317 520 €	505 318 €	709 184 €
<b>TOTAL</b>	2 721 709 €	2 932 781 €	3 021 949 €	3 315 521 €	3 706 033 €

Les dépenses de l'hébergement augmentent de + 11,78 %, en passant de 3 315 521 € en 2016 à 3 706 033 € en 2017. A noter que les variations d'une année sur l'autre sont totalement imprévisibles (nombre d'enfants placés et durée du placement).

L'évolution des dépenses liées aux frais d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance peut s'expliquer par la prise en charge de mineurs non accompagnés (MNA) en application de la circulaire du 31 mai 2013. En 2017, 33 mineurs non accompagnés sont arrivés en Lozère parmi lesquels 25 ont été pris en charge dans le cadre d'un placement.

Près de 74 % du budget de fonctionnement de la Direction Enfance Famille est consommé par l'hébergement au titre de l'ASE.

En 2017, 146 enfants ont été placés : 71 en MECS, 58 en famille d'accueil, 11 en lieu de vie, et 6 dans d'autres lieux (familles, hôtel, auberge de jeunesse).

Ce poste ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, celle-ci étant intégrée aux dépenses des Ressources Humaines (pour un montant de 1 618 K€ en 2017).

*Les subventions et participations : 117 324 €*

En 2017, le montant des subventions et des participations est de 117 324 € et concernent les subventions accordées dans le cadre de la prévention de la marginalisation, facilitation de l'insertion et

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité, et de la participation au 119 Allo-Enfance.

## La Protection Maternelle Infantile

262 613 € en fonctionnement

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

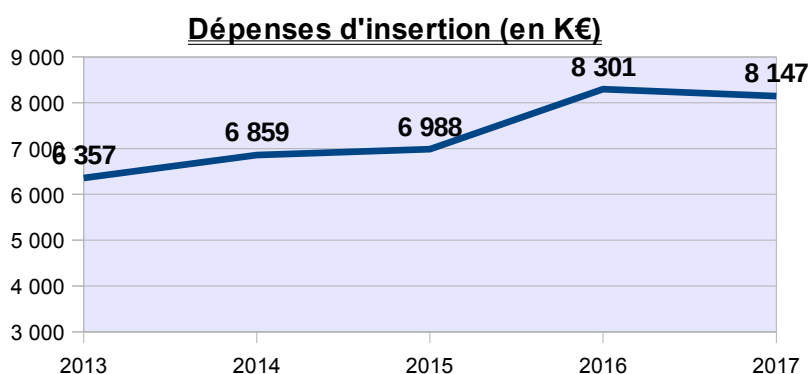
L'évolution de - 0,97 % (pour un volume de 19 169 €) provient principalement d'une diminution de la capacité de certaines crèches résultant de la suppression des contrats aidés et d'une diminution du nombre de naissances.

Au titre de la politique en faveur des structures petite enfance, 131 K€ ont été versés en 2017 pour l'aide au fonctionnement des crèches et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), soit 26 K€ de moins qu'en 2016.

On note le maintien de la participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) soit 87 697 €, participation dont les critères d'attribution sont fixés par arrêté.

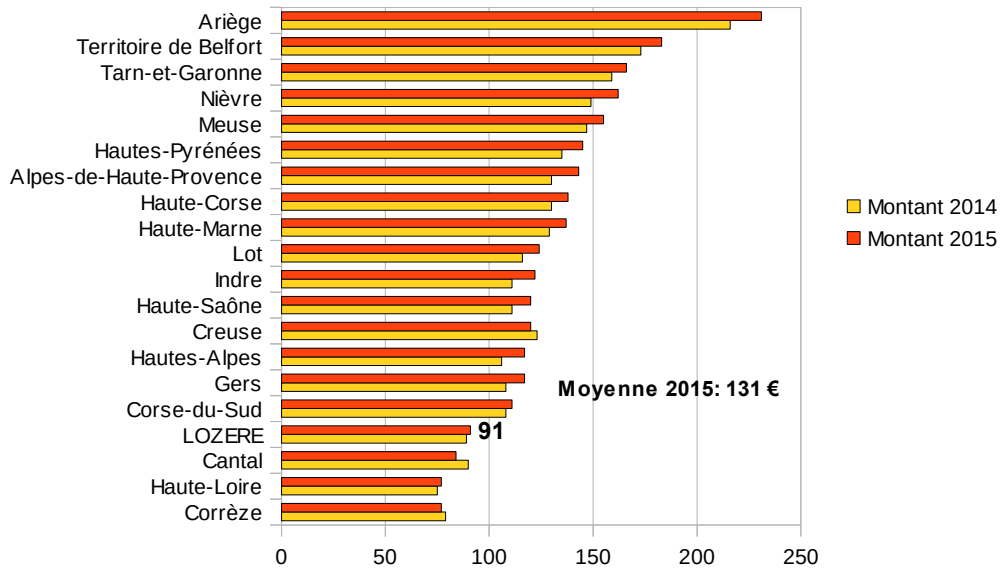
## D.2 - Direction du Lien Social

Les dépenses de la fonction 56 sont cette année en diminution de - 1,85 % . Sur la période 2013 – 2017, elles ont augmenté de 28,16 %.



## Montants des dépenses par habitant

- RSA/ RMI -

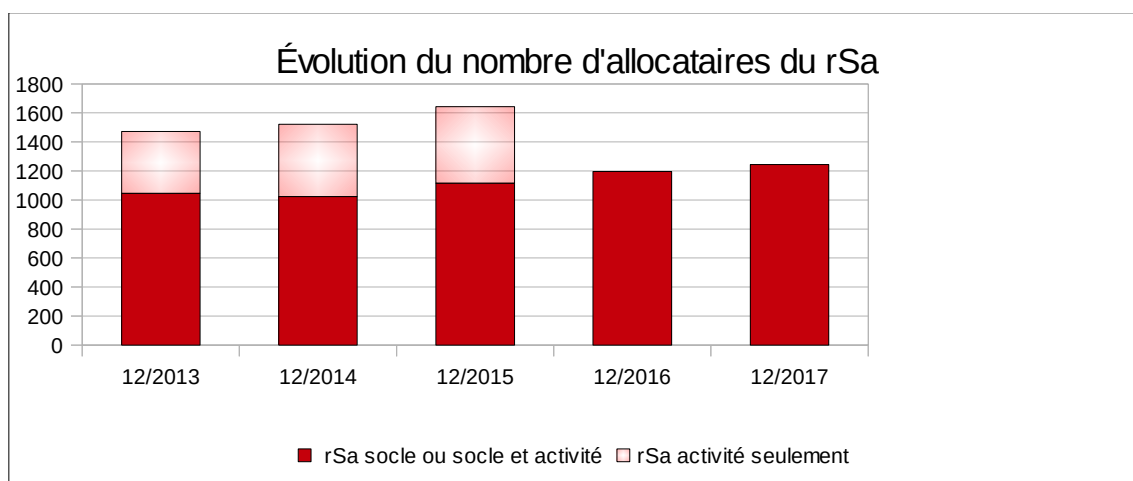


## L'insertion

8 147 231 € en fonctionnement

Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 6 896 134 €

Depuis le 1er janvier 2016, le gouvernement a supprimé le RSA activité ainsi que la prime pour l'emploi pour laisser place à un nouveau dispositif : la prime d'activité.





# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre d'allocataires du RSA a progressé de 1 024 en 2014 à 1 115 fin 2015 pour atteindre 1 197 en 2016 et 1 244 fin 2017, soit une augmentation de + 21 % en quatre ans. Les dépenses 2017 relatives au rSa ont été directement impactées par les récentes évolutions législatives (prise en compte des travailleurs indépendants, arrêts des contrats aidés, dématérialisation...), et ce sans compensation complémentaire de l'État.

## Participation de l'Etat aux dépenses RSA (en €)

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Allocations RSA</b>	5 246 562	5 785 883	5 856 294	7 248 775	6 896 134
<b>Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI)</b>	3 503 340	3 481 897	3 517 278	3 518 222	3 641 676
<b>Ecart dép. / part. Etat</b>	-1 743 222	-2 303 986	-2 339 016	-3 730 553	-3 254 458
<b>Solde cumulé depuis 2008</b>	<b>-9 019 728</b>	<b>-11 323 714</b>	<b>-13 662 730</b>	<b>-17 393 283</b>	<b>-20 647 741</b>

Depuis 2013, on note une augmentation constante des charges de RSA, soit une évolution de + 31 % en 5 ans pour un montant total de 1 649 572 €. Cette augmentation est liée aux différentes revalorisations du montant de cette prestation et à l'évolution du nombre de bénéficiaires.

### *Les dépenses liées à l'accompagnement des démarches liées à l'insertion (1 251 097 €)*

∞ - Les aides financières individuelles (AFI) : 39 557 €

Les AFI ont augmenté de + 8,67%. Le nombre d'aides financières individuelles est passé de 98 en 2017 contre 92 en 2016.

∞ - Les subventions contrats : 164 425 €

Le financement des contrats aidés : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Contrat Initiative Emploi (CIE) et Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), est en légère diminution de - 0,09 %.

En 2017, le nombre de contrats aidés financés par le Département a diminué de près de 26 %, soit - 12 contrats. Cette baisse s'explique par des difficultés d'accès aux contrats aidés pour les bénéficiaires du rSa, difficultés liées aux évolutions réglementaires et la réduction drastique du nombre de contrats aidés.

∞ - Les subventions aux associations : 819 760 €

On constate une diminution - 3,97 %, sur les subventions versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social, le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

∞ - Les marchés – Fond social Européen : 207 841 €

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses liées aux marchés en cours diminuent de – 1,17 % en 2017, ils concernent principalement l'aide à la mobilité et l'accès à l'emploi.

∞ - Autres dépenses : 19 424 €

Ce montant correspond à l'annulation de titres d'indus RSA.

## L'action sociale

**188 694 € en fonctionnement**

### *Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : 14 307 €*

Les MASP diminuent de – 46,54 % soit 7 081 €, en raison de la diminution du nombre de demandes d'accompagnement (14 MASP validées en 2017, dont 11 en cours au 31 décembre 2017).

### *Les différents secours et frais de transport : 29 387 €*

Les dépenses liées aux secours diminuent globalement de 19,16 %. Le nombre de secours accordés est passé de 194 en 2016 à 151 en 2017.

### *Les subventions aux associations : 20 000 €*

Le montant des subventions accordées est stable par rapport à 2016 et correspond aux besoins.

### *Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 125 000 €*

Outils de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de prêts ou de subventions mais également le financement de mesures d'accompagnement. La participation du Département au FSL en 2017 est identique à celle de 2016. Le FSL a accordé 716 aides au profit de 684 ménages.

## **D.3 - Direction Maison de l'Autonomie**

Les dépenses liées à l'Autonomie, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 27 491 K€, soit 66,83 % des dépenses d'aide sociale.

La hausse constatée entre 2014 et 2016 se poursuit mais ne représente qu'une évolution de + 0,15 % entre 2016 et 2017 contre + 8,58 % entre 2015 et 2016.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Les personnes âgées

12 905 543 € en fonctionnement

### L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 9 716 563 €

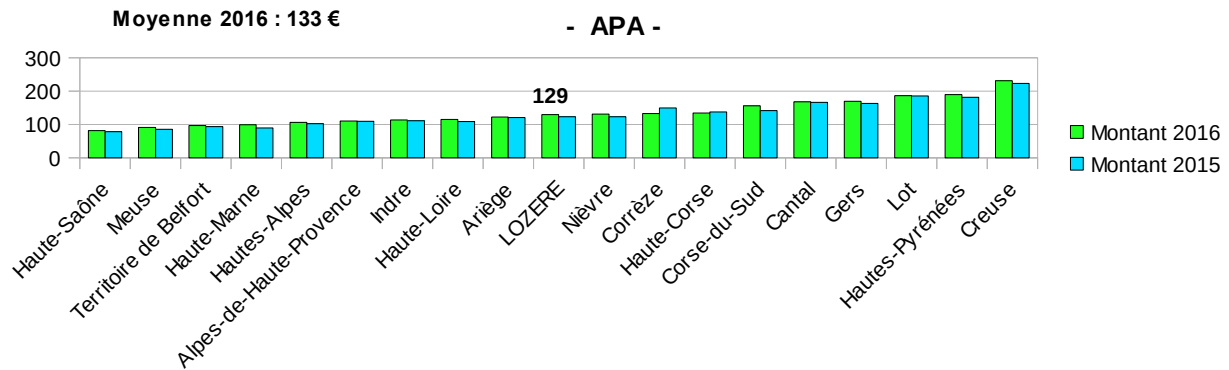
L'APA à domicile et en établissement représente 23,62 % des dépenses totales d'aide sociale. Elle diminue globalement de - 1,91 %.

- ∞ - L'APA à domicile diminue de - 0,14 %. La dépense passe ainsi de 4 634 K€ en 2016 à 4 628 K€ en 2017.
- ∞ - APA en établissement diminue de - 3,47 % pour un montant de 5 272 K€ en 2016 et 5 089 K€ en 2017. Cette baisse résulte de la diminution du montant de l'APA en établissement hors Lozère (baisse de - 140 K€) et de la diminution de l'APA versée aux établissements de la Lozère sous forme de dotation globale (- 42 K€). A noter que la réforme de prise en charge de la dépendance va impacter directement cette prestation.

Montants en K€	2013	2014	2015	2016	2017
APA à domicile	4 234	4 371	4 398	4 634	4 628
APA versée à l'établissement	4 865	4 964	5 083	5 272	5 089
Créances irrécouvrables et titres annulés	3				
<b>Total dépenses</b>	<b>9 102</b>	<b>9 335</b>	<b>9 481</b>	<b>9 906</b>	<b>9 717</b>
Titres émis sur recouvrement	23	21	19	32	45
<b>Dépense effective (1)</b>	<b>9 079</b>	<b>9 314</b>	<b>9 462</b>	<b>9 874</b>	<b>9 672</b>
<small>(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA</small>					
<b>Nombre de bénéficiaires au 31 décembre</b>	<b>2520</b>	<b>2737</b>	<b>2882</b>	<b>2920</b>	<b>2940</b>
<b>taux d'évolution</b>	1,69%	8,61%	5,30%	1,32%	0,68%

Nombre de bénéficiaires	2013	2014	2015	2016	2017
Bénéficiaires à domicile	1 106	1 235	1 291	1 320	1 340
Bénéficiaires en établissement	1 414	1 502	1 592	1 600	1 600
<b>Total</b>	<b>2 520</b>	<b>2 737</b>	<b>2 883</b>	<b>2 920</b>	<b>2 940</b>

## Montants des dépenses par habitant



*Prestations de services – Aide ménagères : 50 817 €*

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

	2015	2016	2017
<b>Dépenses en €</b>	81 862	74 435	50 817
<b>Bénéficiaires</b>	32	30	25

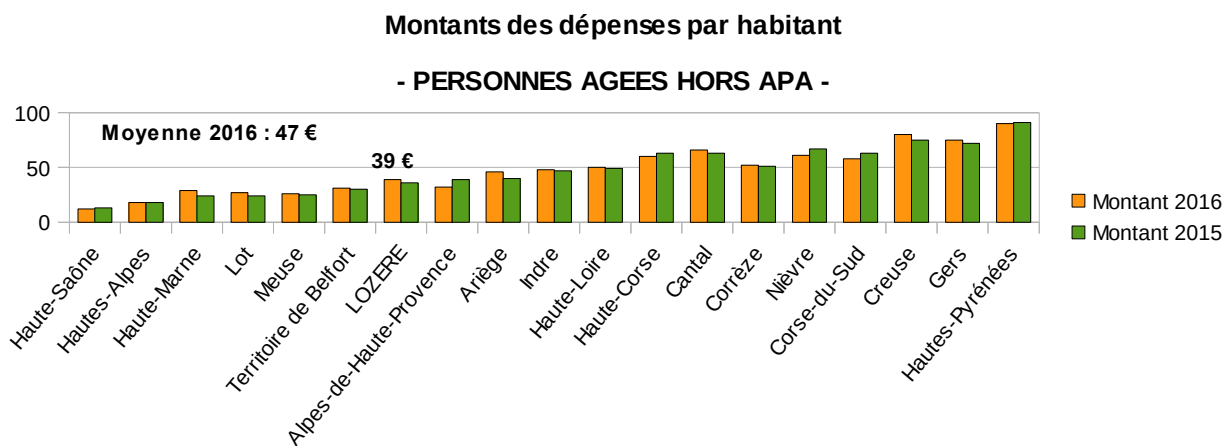
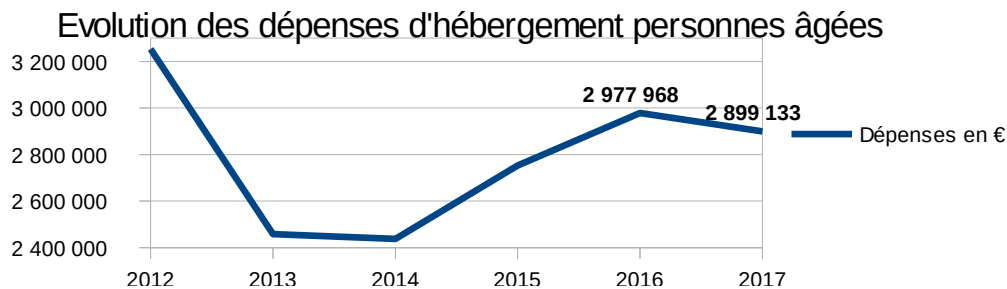
Depuis 2014, on remarque une baisse du nombre de bénéficiaires des aides ménagères personnes âgées, ce résultat est dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes.

*L'aide sociale à l'hébergement : 2 899 133 €*

Frais de séjours en établissement personnes âgées hors APA :

	2012*	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dépenses en €</b>	3 253 158	2 458 939	2 437 940	2 752 527	2 977 968	2 899 133
<b>% d'évolution</b>	20,67%	-24,41%	-0,85%	12,90%	8,19%	-2,65%
<b>Bénéficiaires payés en moyenne des 4 trimestres</b>	268	240	241	242	230	215

\* 2012 : l'augmentation est due à l'impact de la procédure de rattachement de charges



## La prévention et l'accompagnement des publics : 211 992 €

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les services d'aides à domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour :

- ☞ - La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et le CLIC : 198 455 €

Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :

- la modernisation des services d'aide à domicile,
- l'attribution d'un forfait d'autonomie,
- la mise en place de diverses actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante.

Ce poste de dépenses, intégralement compensé par des recettes de la CNSA, a augmenté de + 118 %.

- ☞ - La MAIA : 13 537 €

Ce dispositif vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce dispositif est entièrement financé par l'ARS.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## *Les subventions et dépenses diverses : 27 038 €*

Le montant total des dépenses est en baisse de – 40 %, s'expliquant par la renégociation des conventions avec les centres hospitaliers des frais liés à la mise à disposition de deux référentes gérontologiques (établissements de Florac et Marvejols).

## *Les personnes en situation de handicap*

*14 586 092 € en fonctionnement*

## *Les prestations individuelles : 4 310 259 €*

4 310 K€ ont été consacrés en 2017 au titre des prestations, ce qui correspond à une diminution de – 177 K€, soit – 4,11 %.

### - ACTP : 675 847 €

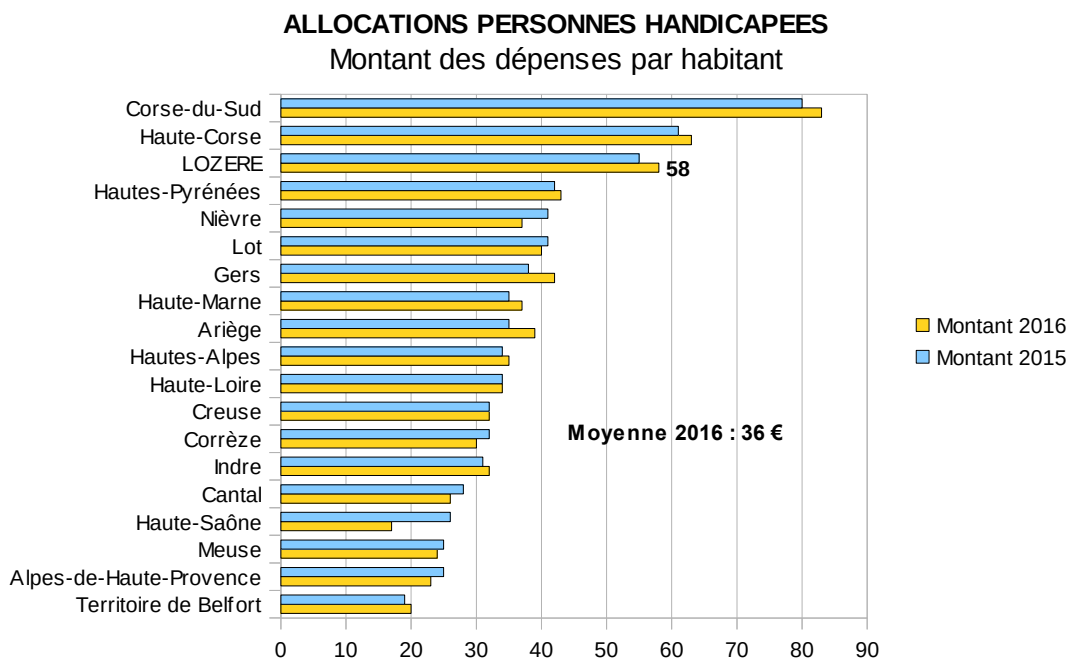
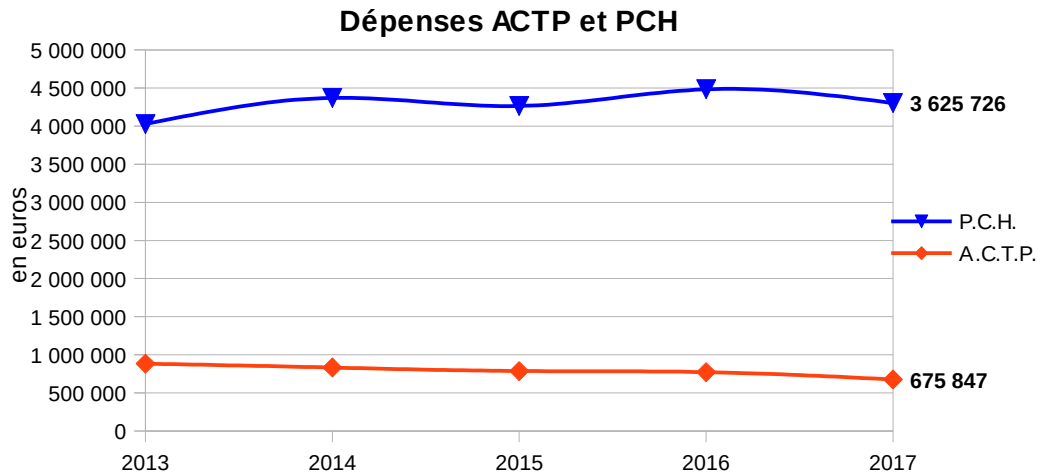
Les dépenses d'ACTP baissent en 2017 de – 96 603 €, soit – 12,51 %, avec 5 bénéficiaires en moins. Cependant, ceux qui en bénéficient encore aujourd'hui sont ceux qui touchent l'allocation la plus élevée ; c'est pourquoi ils n'ont pas opté pour la PCH.

### - PCH : 3 625 726 €

Les dépenses de PCH sont en baisse par rapport à l'année précédente avec – 2,29 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

- pour les plus de 20 ans : - 2,75 % entre 2016 et 2017 (+ 5,55 % entre 2015 et 2016),
- pour les moins de 20 ans : + 3,79 % entre 2016 et 2017 (+ 24,80 % entre 2015 et 2016).

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses ACTP	883 752	832 948	786 383	772 450	675 847
Bénéficiaires ACTP	122	117	109	104	96
Dépenses PCH	3 143 560	3 536 884	3 478 226	3 710 844	3 625 726
Bénéficiaires PCH	470	517	545	571	550
Droits ouverts	675	732	736	778	774
TOTAL DEPENSES	4 027 312	4 369 832	4 264 609	4 483 294	4 301 573



∞ - Prestations de services – Aide ménagères : **8 686 €**

En 2017, les dépenses concernent 4 bénéficiaires de l'aide sociale à domicile contre 3 en 2016, soit + 4 689 € par rapport à 2016.

## L'aide sociale à l'hébergement : 9 786 597 €

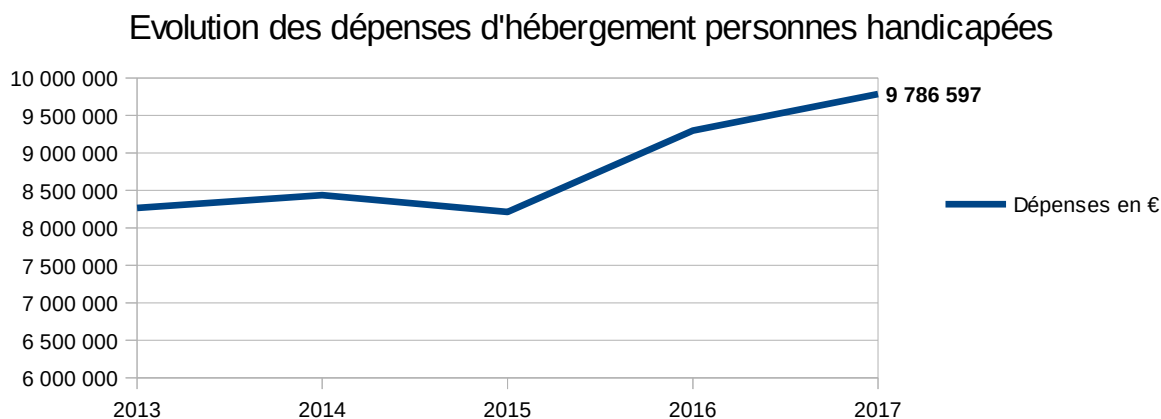
Cette mission recouvre la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées, y compris l'accueil de jour et les personnes handicapées en EHPAD.

Globalement, les dépenses de cette mission augmentent de + 5,24 %, soit + 487 041 € par rapport à l'année 2016.

Il convient de noter que l'année 2017 est la 1ère année pour laquelle des résidents sont pris en charge par le Département de la Lozère au titre de l'aide sociale au sein de l'UPHV (unité pour personnes en situation de handicap vieillissantes), pour un montant de 17 551 €.

On compte en 2017 13 bénéficiaires supplémentaires de l'aide sociale à l'hébergement.

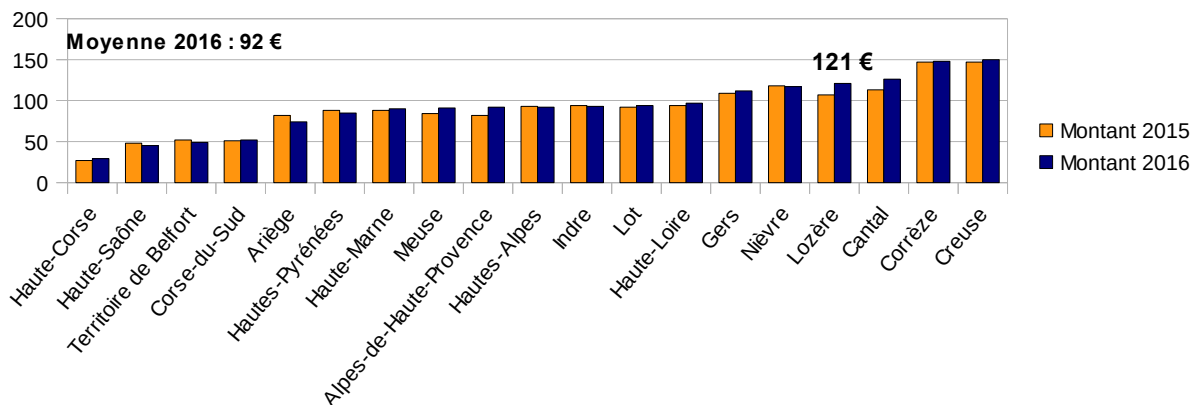
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dépenses en €</b>	8 266 554	8 436 686	8 213 763	9 299 556	9 786 597
<b>% d'évolution</b>	-9,04%	2,06%	-2,64%	13,22%	5,24%
<b>Bénéficiaires</b>	242	251	247	258	271
<b>dont Accueil de jour</b>	96 914	91 358	74 053	131 652	96 881





## Montants des dépenses par habitant

### - FRAIS D'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES -



### Les subventions et participations : 485 507 €

#### ∞ - Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH

La participation pour le SAMSAH en 2017 est de 260 592 €, contre 230 442 € en 2016, compte tenu de l'augmentation de l'activité de ce service.

#### ∞ - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS

En 2017, la participation a été augmentée de 13 %, soit 129 915 €, compte tenu de l'augmentation de l'activité de ce service.

#### ∞ - Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM

La participation aux 2 GEM est identique à celle de 2016, soit 40 000 €.

#### ∞ - Les subventions aux associations

Le montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap a été maintenu, soit 5 000 €.

#### ∞ - Participation MDPH

La participation pour la MDPH est identique à celle de 2016 soit 50 000 €.

### Autres dépenses : 3 730 €

Ce montant correspond à l'annulation de titres.

## ***D.4 - Services généraux***

### *La supervision des travailleurs sociaux : 22 166 €*

Le Département a mis en place une supervision des travailleurs sociaux selon une modélisation systémique. Cet espace vise à améliorer les conditions de prise en charge des usagers, apporter de nouveaux modèles de compréhension des réalités sociales et familiales et soutenir les professionnels dans leur pratique quotidienne.

### *Subventions : 1 650 €*

Le montant est identique à celui de 2016 et concerne des subventions versées dans le cadre des domaines transversaux, notamment la cotisation versée à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale et décentralisée).

### *Frais divers : 295,40 €*

Ce poste recouvre les frais d'alimentation pour un montant de 49,40 € et les frais d'actes et de contentieux pour un montant de 246 €. Il est en diminution de – 27 % par rapport à 2016.

## E - Infrastructures Départementales

### E.1 - Transports

#### Les transports scolaires (hors personnel)

Depuis 2013, les dépenses liées au transport ont augmenté de + 9,70 %.

L'assujettissement du service à la TVA a permis d'atténuer le coût des transports scolaires sur le budget du Département : en 2017, la TVA récupérée a représenté un montant de 507 K€.

L'augmentation du coût par rapport à 2016 s'explique par un rattachement des dépenses à l'exercice qui ne se faisait pas jusque-là (411 860,43 €).

Dans le cadre de la loi NOTRe, en 2017, la compétence Transports (hors personnes handicapées) a basculé à la Région Occitanie qui toutefois en a délégué, par convention, la gestion au Département.

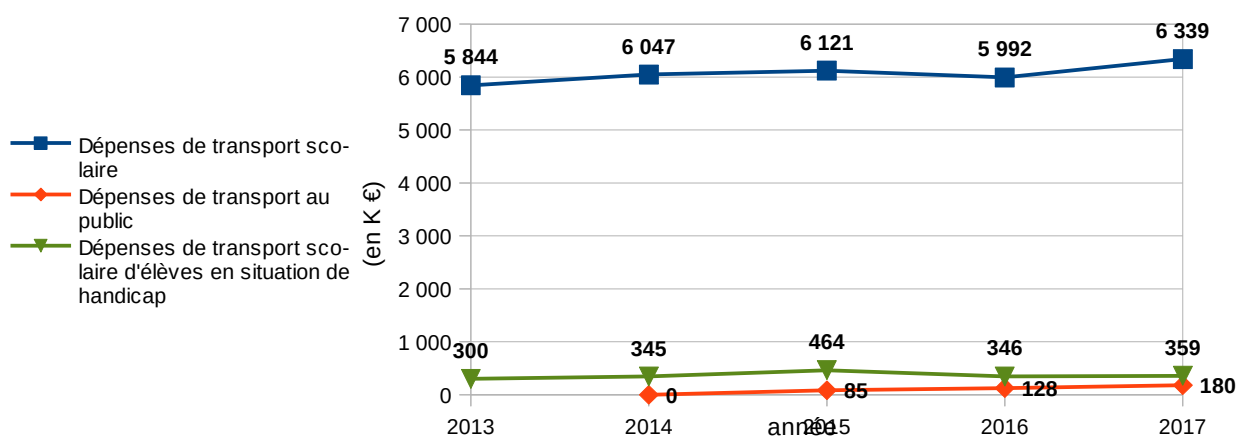
Pour le Département cette gestion 2017 s'est traduite par :

- un effet au : 1<sup>er</sup> janvier pour les transports interurbains et lignes touristiques  
1<sup>er</sup> septembre pour les transports scolaires

- une compensation des dépenses à l'euro près par la Région, soit une recette de 2 420 K€ perçue sur l'exercice.

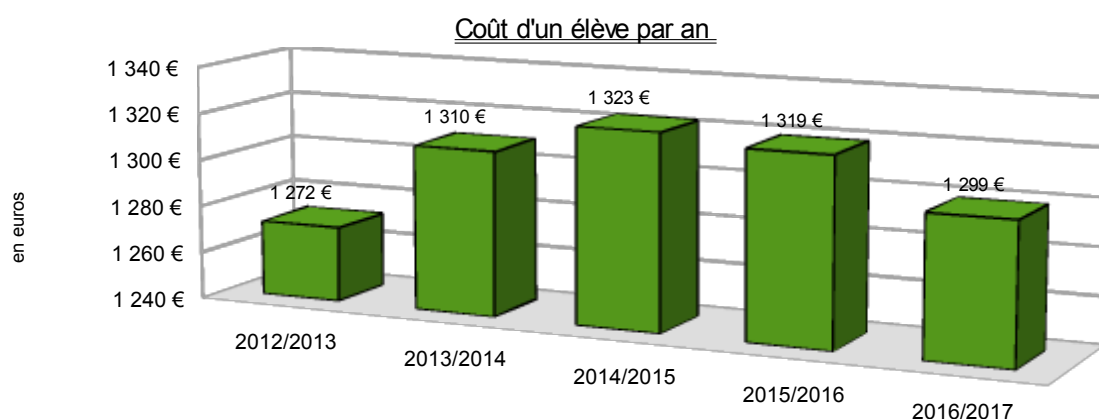
	2013	2014	2015	2016	2017
Transports scolaires (Chapitres 932 et 938)	6 517 441 €	6 776 681 €	7 045 117 €	6 866 387 €	7 149 878 €

Dépenses de transport



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année Scolaire	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Coût d'un élève du Primaire	1 310 €	1 530 €	1 782 €	1 744 €	1 789 €
Coût d'un élève du Secondaire	1 395 €	1 430 €	1 419 €	1 389 €	1 416 €
Coût d'un élève Interne	695 €	710 €	662 €	648 €	611 €
<b>Coût /élève/an</b>	<b>1 272 €</b>	<b>1 310 €</b>	<b>1 323 €</b>	<b>1 319 €</b>	<b>1 299 €</b>



∞ - 250 circuits de transports scolaires sont utilisés par 4 581 élèves en 2016/2017.

∞ - 359 036 € ont été consacrés au transport de 60 élèves en situation de handicap.

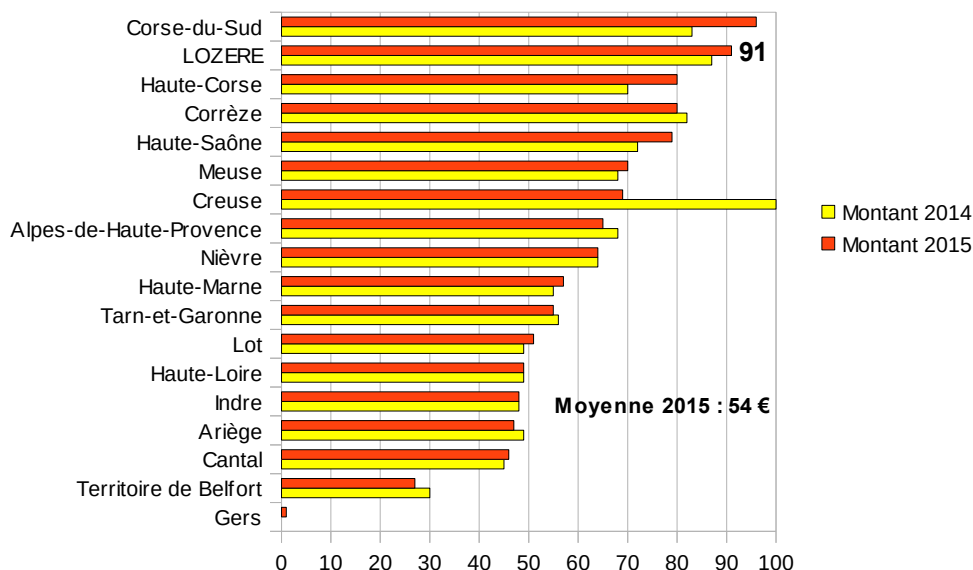
	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nbre de circuits scolaires	250	247	243	254	250
<b>Nbre total d'élèves transportés</b>	<b>4801</b>	<b>4494</b>	<b>4548</b>	<b>4543</b>	<b>4581</b>
Elèves du Primaire	1804	1541	1482	1438	1436
Elèves du Secondaire	2376	2423	2567	2554	2551
Elèves Internes	621	530	499	551	594

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les transports scolaires ont représenté en 2015 un coût par habitant de 91 € (89 € en 2016) contre une moyenne pour les départements de la même strate de 54 €.

## Montants des dépenses par habitant

### - TRANSPORTS -



### Les allocations de transports :

L'allocation journalière de transport est versée aux familles des enfants de plus de 3 ans qui résident à plus de 3 km de l'école la plus proche ou à plus de 3 km d'un service de transport scolaire. Pour les 177 élèves concernés, 88 885 € ont été dépensés en 2016/2017 au titre de cette allocation.

L'allocation de transport hebdomadaire est attribuée aux élèves internes lozériens qui ne bénéficient pas d'un service de transport ou qui sont domiciliés à plus de 6 km d'un point d'arrêt s'ils empruntent une ligne. Pour les 228 élèves concernés, 30 423 € ont été versés aux familles en 2016/2017. 26 275 € ont été versés directement aux autorités organisatrices de transport scolaire hebdomadaire (communes ou communautés de communes) pour acheminer des élèves de l'extérieur du Département vers des établissements lozériens, ce qui représente une dépense totale pour l'allocation de transport hebdomadaire de 56 698 €.

### Bourses scolaires :

La bourse de premier internat (183 €), qui s'adresse aux élèves entrant pour la première fois en collège, a bénéficié à 38 élèves, pour un coût de 6 954 € en 2016/2017.

### Transport urbain Mendois :

Le Département a contribué comme chaque année au transport des élèves du Périmètre de Transport Urbain Mendois (PTU) à hauteur de 74 587 € en 2017. Cette dépense est stable.

## Les transports hors scolaires

- ∞ - 160 638 € ont été consacrés au fonctionnement des lignes régulières. Dans le détail, 65 123 € pour la ligne Florac - Mende, 22 474 € pour la ligne Florac - Alès et 73 041 € pour les lignes estivales expérimentales (4 800 personnes transportées au cours de l'été),
- ∞ - 11 807 € ont été consacrés au cofinancement des transports à la demande en 2017,
- ∞ - le Département a également soutenu le covoiturage en finançant l'Agence Lozérienne de la Mobilité à hauteur de 10 000 €.

## E.2 - Réseaux et infrastructures

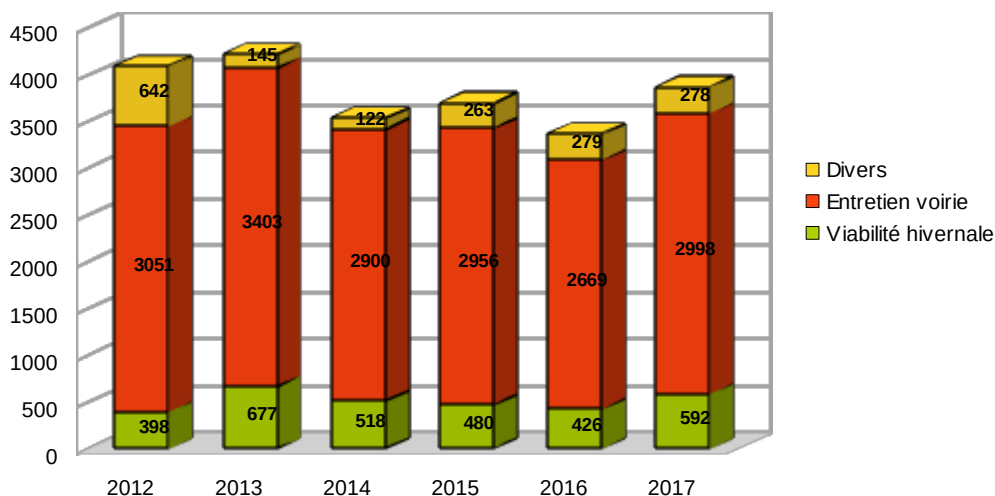
Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) s'élèvent en 2017 à **3 868 614 €** pour **2 262 Km** de voirie, soit un coût de 1 710 €/km.

En incluant les dépenses de personnel, les dépenses concernant les routes et la voirie s'élèvent à **14 348 862 €** (hors compensations), soit un coût de 6 343 €/km.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent principalement entre l'entretien de la voirie (**2 998 K€**) et la viabilité hivernale (**592 K€**).

S'y ajoutent les charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments liés à la route pour 278 K€, pris en charge par la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique et la Direction de l'Ingénierie Départementale.

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie  
(en K€)**



## Entretien de la voirie : 2 998 K€

- ∞ - Les crédits d'entretien sont gérés par les UTCD et le Parc Technique Départemental.
- ∞ - En 2017, 1 290 K€ de crédits GPER (gestion prévisionnelle de l'entretien routier) ont été consacrés à :
  - la location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 336 K€,
  - l'achat de fournitures et des prestations d'entretien réalisées par des entreprises : 954 K€.
- ∞ - Un montant de 1 685 K€ a été dépensé par le Parc Technique Départemental pour l'entretien des véhicules et matériels et leur fonctionnement, dont 712 K€ pour le poste carburant.

Les principaux postes de dépenses concernent l'achat de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants, les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels, les frais de contrôle technique, les taxes et impôts sur véhicules et le carburant.
- ∞ - Les charges exceptionnelles, d'honoraires et de conseil ont été de 22 K€.

## Viabilité hivernale : 592 K€

Ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, dont les commandes sont effectuées par les UTCD.

La convention avec Météo France, le déneigement de l'Aire de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées, sont pris en charge sur les crédits de fonctionnement de la viabilité hivernale.

## E.3 - Technologies de l'information et de la communication

Les dépenses s'élèvent en 2017 à 157 K€ et se répartissent comme suit :

- ∞ - 120 K€ pour les frais de mission de contrôle de la Délégation de Service Public, honoraires de notaire, convention de servitude Pylône WIMAX et téléphonie mobile, plan de prévention pylônes de téléphonie mobile, assistance à maîtrise d'ouvrage (Syndicat Mixte, groupement de commande,...),
- ∞ - 24 K€ pour la maintenance des pylônes TDF pour la téléphonie mobile, de l'IRU ARTERIA, de l'IRU A75 Networks,
- ∞ - 13 K€ pour le paiement des redevances DIR ,ONF, SNCF, location pylônes TDF Téléphonie mobile.

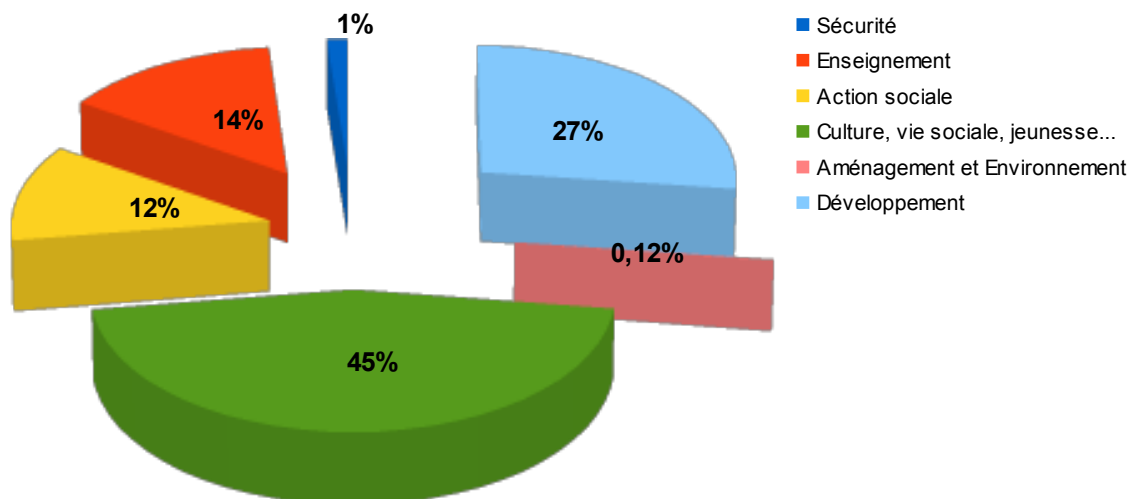
## F - Subventions Plan d'Equipement Départemental (PED)

En 2017, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (967 dossiers) pour un montant total de 820 409 €.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité : 11 040 €
- ∞ - Enseignement : 117 145 €
- ∞ - Action sociale : 96 081 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 373 059 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 1 000 €
- ∞ - Développement : 222 084 €

### Répartition des subventions PED





## G - La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution annuelle du Département au SDIS, Fonctionnement et Investissement, est fixée lors du vote du budget primitif dans le cadre :

- ∞ - de l'évolution prévisionnelle des recettes du Département,
- ∞ - de la mise en place d'un moyen aérien de secours pour la période estivale,
- ∞ - du plan pluriannuel d'investissement 2018/2028 du SDIS ,

et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

En 2017, la participation du Département au SDIS a représenté un montant de :

- ∞ - 3 400 K€ en section de Fonctionnement,
- ∞ - 200 K€ en section d'Investissement (aide à l'achat d'équipements de protections individuels, de véhicules et engins).

## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 119 854 364 €, soit une augmentation de + 1 803 146 € (+ 1,53 %) par rapport à l'année 2016.

Cette augmentation s'explique par les évolutions suivantes :

Evolutions à la baisse		
DGF	1 445	
Compensations exonérations	251	
TSCA	941	
DCRTP	226	
CVAE	2 271	50 % transféré à la Région
IFER	3	
Recouvrement sur aides sociales	1 067	
<b>TOTAL K€</b>	<b>-6 204</b>	

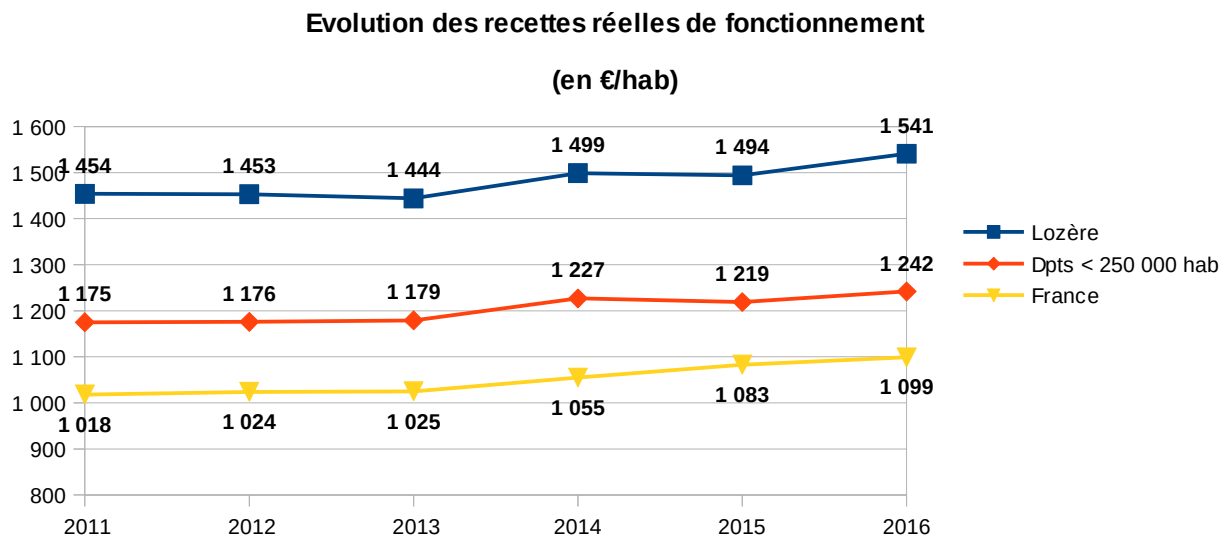
Evolutions à la hausse		
Dotation CNSA	302	
FMDI	124	
Taxe foncière	214	
Compensation péréquée	48	
DMTO	1 942	
Péréquation CVAE	19	
Taxe électricité	112	
Taxe aménagement	13	
FARPI	8	
Transport	2 452	Compensation Région
Autres	2 773	dont 1 235 K€ DSP Bagnols
<b>TOTAL K€</b>	<b>8 007</b>	

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	2016	2017
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	621 028,66 €	1 056 350,93 €
SECURITE	571,02 €	8 330,07 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements remboursements sur rémunérations)	617 939,81 €	510 644,20 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, DRAC...)	140 013,97 €	133 040,33 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération de personnel ; recouvrement sur SS...)	34 045,01 €	35 242,35 €
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	7 543 762,39 €	7 939 936,85 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	522 217,77 €	744 392,39 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	428 941,54 €	199 306,17 €
TRANSPORTS ( participation Région, communes, familles aux transports scolaires...)	919 380,83 €	3 371 598,27 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	568 412,36 €	1 772 875,90 €
IMPOSITIONS DIRECTES	30 826 911,80 €	28 639 878,42 €
AUTRES TAXES (publicité foncière, TADE, TSCA, TICPE, aménagement, électricité ...)	29 216 609,88 €	30 461 286,76 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ( DGF, DGD, compensations,...)	46 606 803,00 €	44 714 235,00 €
OPERATIONS FINANCIERES (produits parts sociales, cession actions Soridec)	4 580,31 €	86 445,18 €
REPRISE SUR PROVISIONS		180 800,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 051 218,35 €</b>	<b>119 854 363,78 €</b>

En 2016, le département de la Lozère a perçu près de 1 541 € de recettes par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 1 242 €, et de 1 099 € pour l'ensemble des départements.



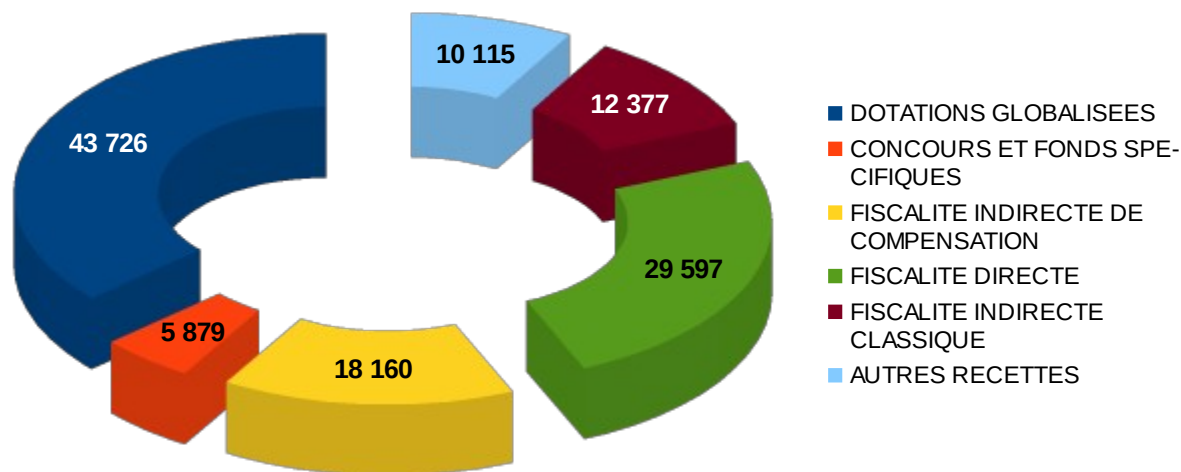
Elles ont été regroupées en trois catégories :

- ✔ - Les dotations globalisées : 43 726 K€ soit 36,48 % des recettes réelles de fonctionnement,
- ✔ - Les concours et fonds spécifiques : 5 879 K€ soit 4,91 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, etc, ...),
- ✔ - La fiscalité indirecte de compensation : 18 160 K€ soit 15,15 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TICPE).

Le solde, soit 52 089 K€, regroupe :

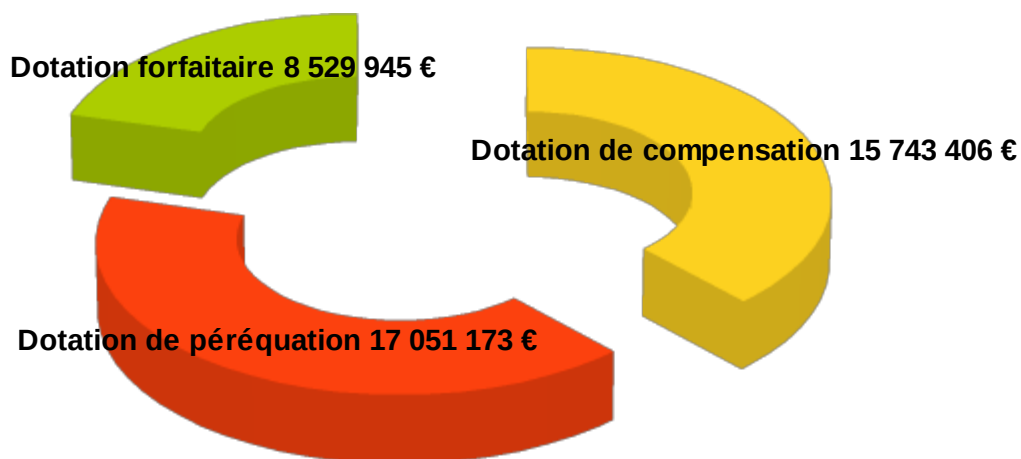
- ✔ - La fiscalité directe : 29 597 K€ soit 24,69 % des recettes réelles de fonctionnement,
- ✔ - La fiscalité indirecte classique : 12 377 K€ soit 10,33 % des recettes réelles de fonctionnement,
- ✔ - Les autres recettes : 10 115 K€ soit 8,44 % des recettes réelles de fonctionnement.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



**A - Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 43 726 K€**

**A.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 41 325 K€**



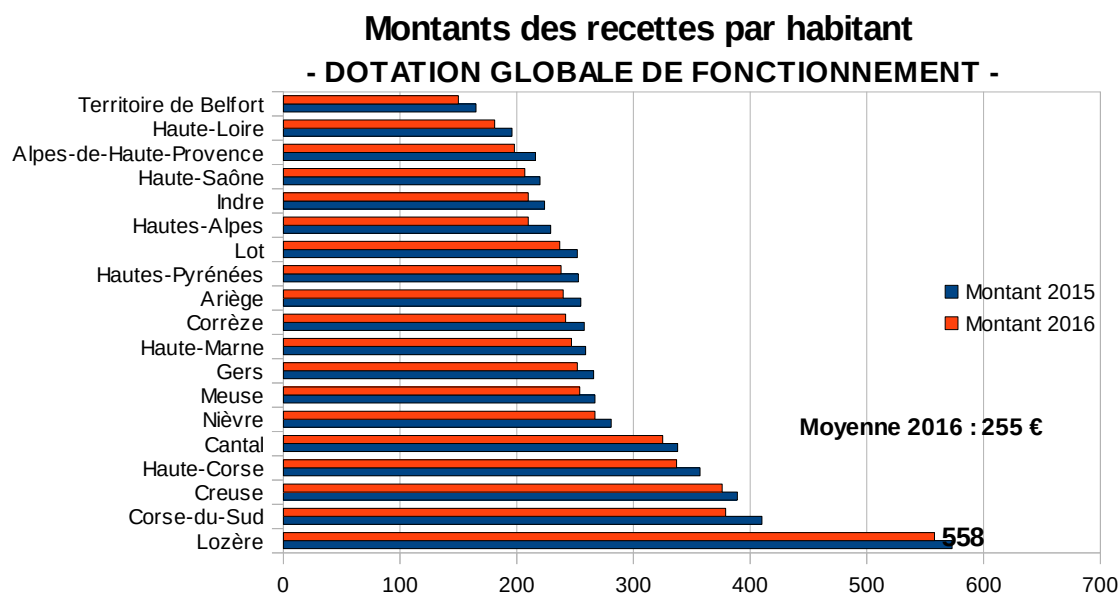
**La DGF du département de la Lozère diminue en 2017 de - 1 445 753 €, ceci dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.**

## Évolution de 2015 à 2017 :

Dotation forfaitaire	11 154 188 €	9 849 895 €	8 529 945 €
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 173 €	17 051 173 €	17 051 173 €
Dotation de compensation	15 869 209 €	15 869 209 €	15 743 406 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 074 570 €</b>	<b>42 770 277 €</b>	<b>41 324 524 €</b>
<b>Evolution en euros</b>		<b>-1 304 293 €</b>	<b>-1 445 753 €</b>
<b>Evolution N-1 en %</b>		<b>-2,96%</b>	<b>-3,38%</b>

Au titre de l'année 2017, la DGF totale représente 34,48 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2016, le département de la Lozère a perçu 558 € par habitant de dotation globale de fonctionnement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 255 €/hab. Ainsi notre département continue d'être le département de – 250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Corse du Sud avec 379 € par habitant.



## **A.2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€**

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

**Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.**

## **A.3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 858 K€**

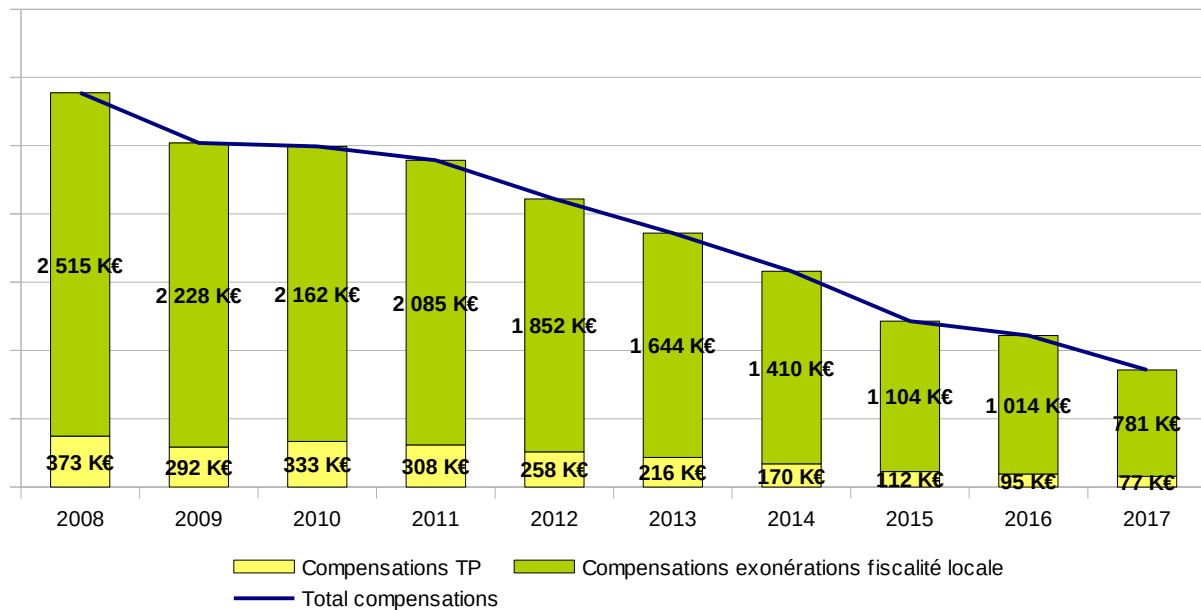
En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser un certain montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Compensation au titre de	2015	2016	2017
Taxe professionnelle	112 233 €	95 181 €	77 016 €
Exonérations fiscalité directe	999 137 €	923 509 €	751 919 €
Exonérations taxes foncières	87 839 €	65 767 €	24 974 €
Contribution économique territoriale	16 508 €	24 956 €	3 720 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 717 €</b>	<b>1 109 413 €</b>	<b>857 629 €</b>
Evolution année n/n-1		-8,74%	-22,70%

Toujours dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics au même titre que la DGF, **la baisse des allocations compensatrices s'élève à -22,70 % (-251 784 €) en 2017 par rapport à 2016.**

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



## B - Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE): 5 879 K€

### B.1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 389 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versés représente 4,5 % du budget de fonctionnement.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées MDPH.

#### A.P.A. : 3 996 K€

	Comptes administratifs				
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses APA	9 099 087 €	9 334 698 €	9 480 719 €	9 905 507 €	9 716 269 €
Dotation CNSA	3 091 103 €	3 395 524 €	3 207 341 €	3 877 360 €	3 996 254 €
<b>Reste à charge</b>	<b>6 007 984 €</b>	<b>5 939 174 €</b>	<b>6 273 378 €</b>	<b>6 028 147 €</b>	<b>5 720 015 €</b>



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La charge nette du Département au titre de l'APA est toujours très importante et pèse ainsi considérablement sur la section de fonctionnement avec un montant de 5 720 K€ en 2017.

**L'année 2017 enregistre néanmoins une baisse du reste à charge pour le Département de - 308 132 € (-5,11%) par comparaison à l'année 2016. Cette baisse s'explique par une dépense globale moins élevée.**

### **P.C.H. : 959 K€**

	Comptes administratifs				
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses ACTP	883 752 €	832 948 €	786 383 €	772 450 €	675 847 €
Dépenses PCH	3 143 560 €	3 536 884 €	3 478 226 €	3 710 844 €	3 625 726 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 027 312 €</b>	<b>4 369 832 €</b>	<b>4 264 609 €</b>	<b>4 483 294 €</b>	<b>4 301 572 €</b>
Dotation CNSA	949 011 €	939 420 €	940 284 €	948 109 €	958 810 €
<b>Reste à charge</b>	<b>3 078 301 €</b>	<b>3 430 412 €</b>	<b>3 324 325 €</b>	<b>3 535 185 €</b>	<b>3 342 762 €</b>

Le reste à charge pour le Département concernant la PCH enregistre également une baisse en 2017 (-192 423 € soit -5,44%) compte tenu d'une diminution de la dépense (ACTP - 96 603 € / PCH - 85 118 € Total - 181 721 €).

### **M.D.P.H. : 257 K€**

	Comptes administratifs				
	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation CNSA	247 314 €	251 659 €	278 250 €	260 928 €	256 513 €

Ce concours est intégralement reversé à la MDPH soit 256 513 € en 2017. Pour information, en complément, la participation du Département à la MDPH est de 50 000 €.

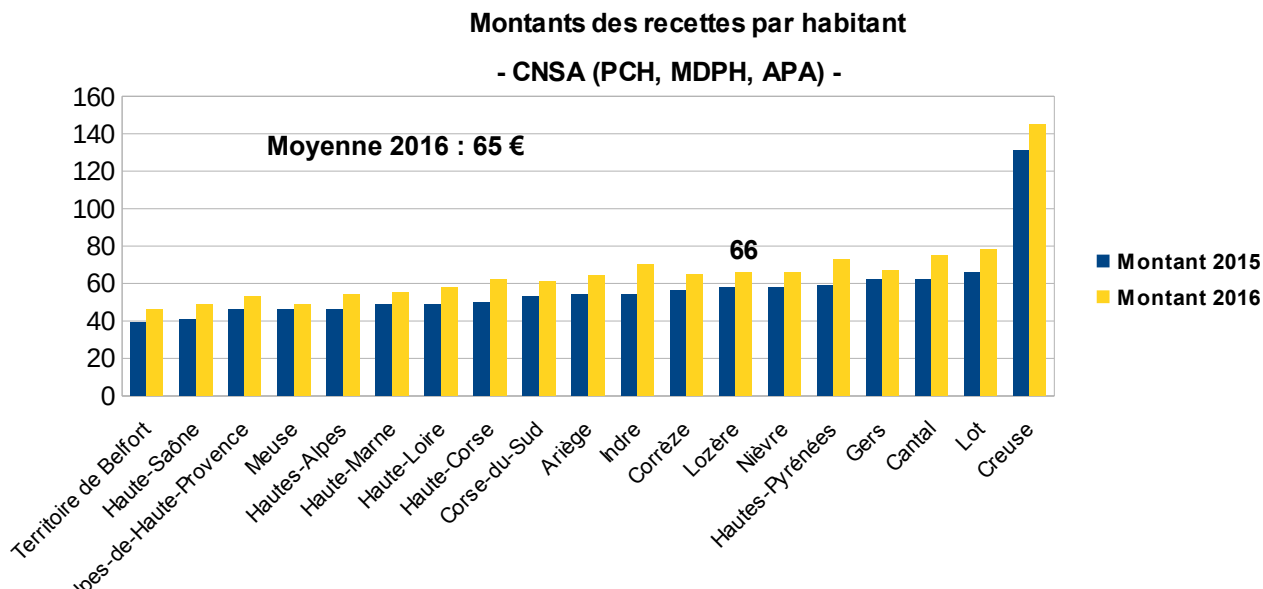
### **Conférence des financeurs : 177 K€**

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi ° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune,

Le montant de ce concours est de 177 000 € pour l'année 2017.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2016 un montant de 66€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 65€/hab.



## **B.2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 490 K€**

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

Comptes administratifs				
2013	2014	2015	2016	2017
319 877 €	329 802 €	365 183 €	366 127 €	489 581 €

## **C - La fiscalité indirecte de compensation : 18 160 K€**

Elle représente 15,15 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 18 160 K€, et diminue de - 742 K€, soit - 3,93 % par rapport à 2016 (18 902 K€).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## **C.1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€**

### La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

**Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.**

### La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

**Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.**

### Tableau récapitulatif :

	Comptes administratifs			
	2014	2015	2016	2017
<b>DEPENSES RMI-RSA-RSA</b>	<b>5 785 883 €</b>	<b>5 856 294 €</b>	<b>7 248 775 €</b>	<b>6 896 134 €</b>
TICPE + TICPE RSA	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 095 €
FMDI	329 802 €	365 183 €	366 127 €	489 581 €
<b>Total recettes</b>	<b>3 481 897 €</b>	<b>3 517 278 €</b>	<b>3 518 222 €</b>	<b>3 641 676 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>2 303 986 €</b>	<b>2 339 016 €</b>	<b>3 730 553 €</b>	<b>3 254 458 €</b>

## **C.2 - Compensations transferts de compétences : 15 008 K€**

(hors TICPE-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire), ainsi que d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, **notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.**

	Comptes administratifs				
	2013	2014	2015	2016	2017
TSCA	10 271 232 €	10 731 605 €	9 961 636 €	11 331 329 €	10 633 315 €
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 673 494 €	2 855 433 €	2 582 404 €	2 763 616 €	2 787 702 €
TICPE - PART RSA		310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €
<b>TOTAL COMPENSATIONS</b>	<b>12 944 726 €</b>	<b>13 898 011 €</b>	<b>12 855 013 €</b>	<b>14 405 918 €</b>	<b>13 731 990 €</b>
<b>EVOLUTION</b>		<b>7,36%</b>	<b>-7,50%</b>	<b>12,06%</b>	<b>-4,68%</b>

### **La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 10 633 K€**

En 2017, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 10 633 315 €, contre 11 331 329 € en 2016 soit une diminution de - 698 014 € (- 6,16 %).

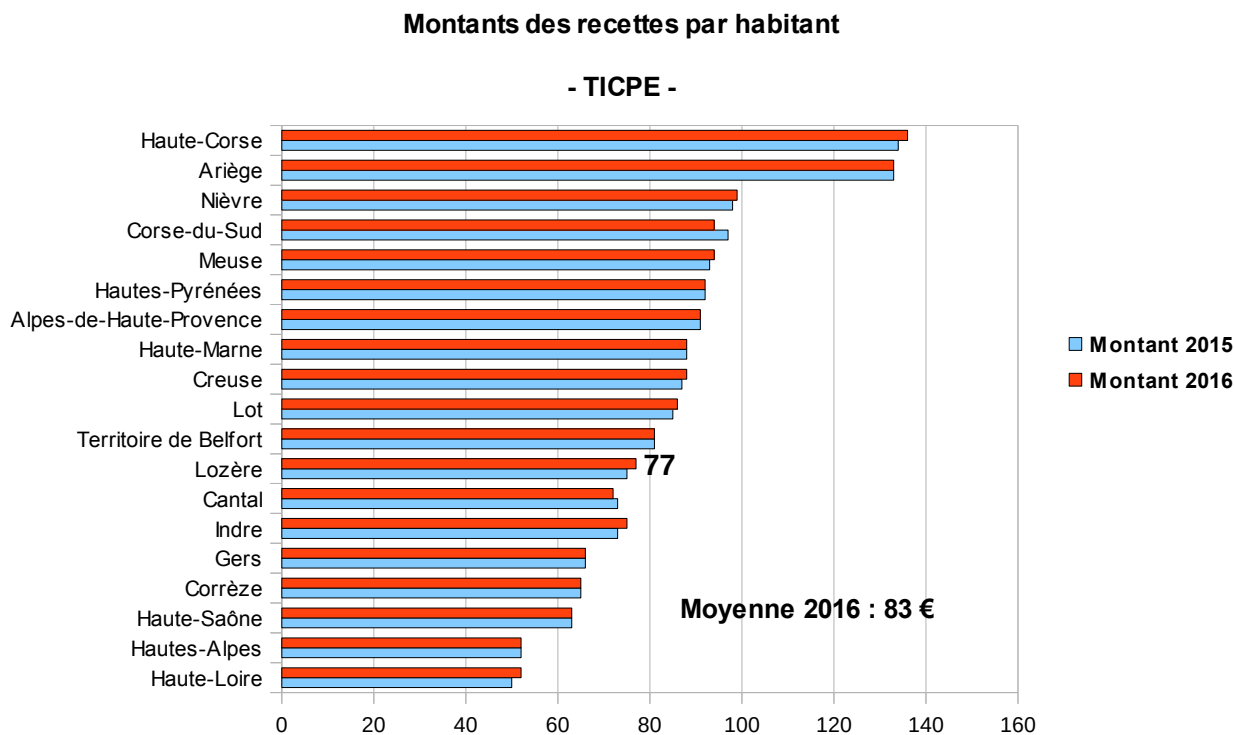
### **La TICPE complémentaire : 2 788 K€**

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base (2 841 K€ voir page précédente).

En 2017, le montant perçu au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 787 702 € contre 2 763 616 € en 2016 soit + 24 086 € (+ 0,87%).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2016, la TICPE représentait une recette de 77 € par habitant contre 75 € en 2015 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 83 €.



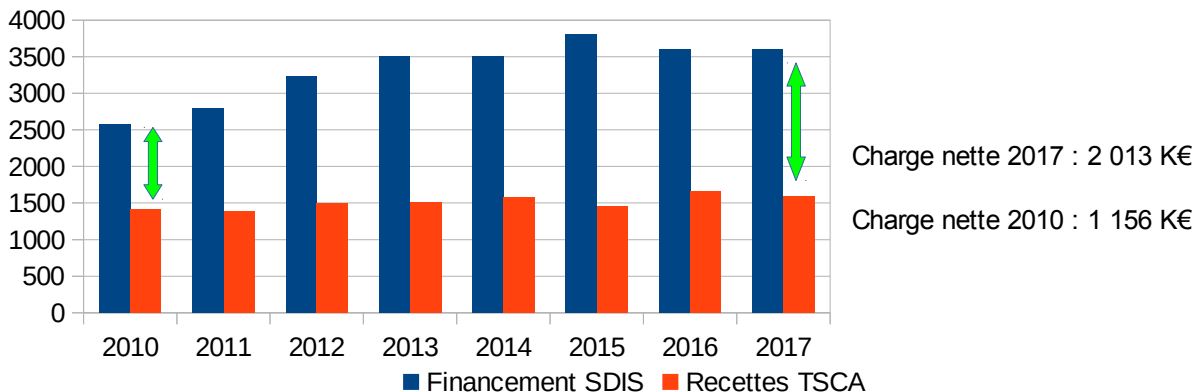
## La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 587 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu pour les départements l'attribution d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

**Au titre de l'année 2017, le montant perçu s'élève à 1 586 821 €.**

Comparaison évolution dépenses et recettes SDIS (en K€)



**Au titre de la TICPE (ex-RMI + Complémentaire), le département de la Lozère a perçu en 2017 un montant total de 5 629 K€ contre 5 605 K€ en 2016 soit + 24 000 € (+ 0,43%).**

## D - La fiscalité directe : 29 597 K€ (hors Part État DMTO)

L'ensemble des recettes fiscales directes représente 24,69 % du budget réel de fonctionnement et affiche une baisse de - 2 413 K€ soit - 7,54 % par rapport à l'année 2016, soit un montant de 29 597 K€ pour l'année 2017 (contre 32 010 K€ en 2016).

La fiscalité 2017 est en diminution de - 2 461 123 € qui s'explique de la manière suivante :

- transfert à la Région d'une part de la CVAE (- 2 271 386 €) pour le financement de la compétence transports ;
- baisse de la DCRTP (- 225 920 €), dotation intégrée dans l'enveloppe normée et qui sert avec les allocations compensatrices de variable d'ajustement ;
- baisse de la part Etat de la TSCA (- 175 233 €).

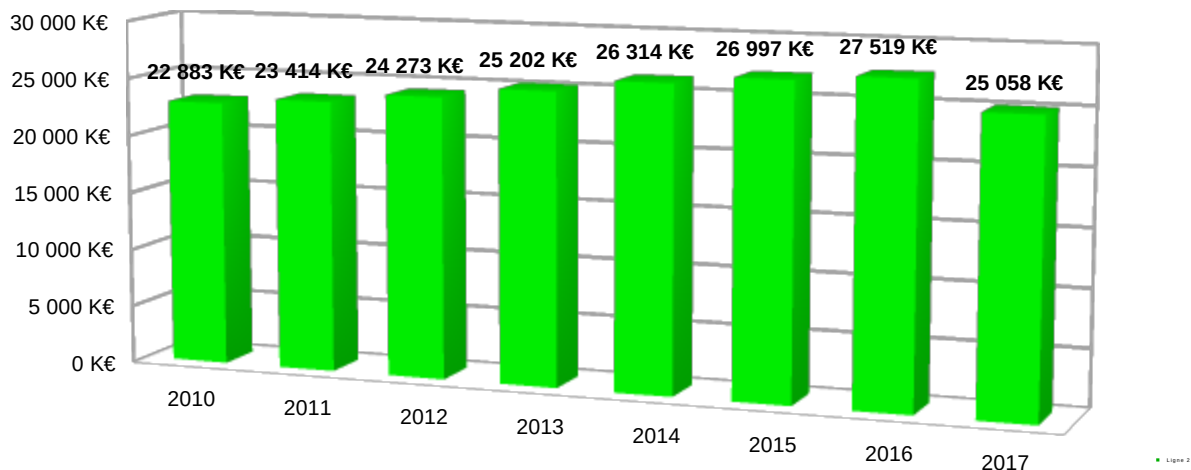
# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*La fiscalité directe : 24 806 K€*

	COMPTES ADMINISTRATIFS				
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>FONCIER BATI</b>	<b>15 348 809 €</b>	<b>16 404 989 €</b>	<b>16 964 937 €</b>	<b>17 312 077 €</b>	<b>17 525 594 €</b>
<b>FNGIR</b>	<b>918 061 €</b>	<b>918 061 €</b>	<b>918 061 €</b>	<b>918 061 €</b>	<b>918 061 €</b>
<b>DCRTP</b>	<b>1 183 791 €</b>	<b>1 183 791 €</b>	<b>1 183 791 €</b>	<b>1 183 791 €</b>	<b>957 871 €</b>
<b>CVAE</b>	<b>4 377 482 €</b>	<b>4 305 515 €</b>	<b>4 620 420 €</b>	<b>4 544 438 €</b>	<b>2 273 052 €</b>
<b>IFER</b>	<b>464 030 €</b>	<b>465 494 €</b>	<b>468 722 €</b>	<b>527 736 €</b>	<b>525 635 €</b>
<b>PART ETAT TSCA</b>	<b>2 657 532 €</b>	<b>2 784 281 €</b>	<b>2 589 059 €</b>	<b>2 781 223 €</b>	<b>2 605 990 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 949 705 €</b>	<b>26 062 131 €</b>	<b>26 744 990 €</b>	<b>27 267 326 €</b>	<b>24 806 203 €</b>
<b>PART ETAT DMTO</b>	<b>251 967 €</b>	<b>251 967 €</b>	<b>251 967 €</b>	<b>251 967 €</b>	<b>251 967 €</b>

Le point de fiscalité 2017 s'élève à 175 414 € contre 173 642 € en 2016. L'augmentation des bases génère à elle seule + 213 517 € entre les deux mêmes exercices.

## Évolution du produit fiscal y compris part État DMTO



### Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 4 791 K€

Deux nouvelles recettes ont été créées par la loi de finances de 2014 :

#### *Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :*

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a transféré aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- ∞ - 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- ∞ - 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La somme ainsi levée, soit 906 M€, est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :
  - la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
  - la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
  - la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
  - du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux versements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

**Au titre de l'année 2017, le Département de la Lozère a perçu un montant de 4 791 546 €.**

## *Relèvement du taux des DMTO*

En complément de l'aide versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum).

Sur ces 0,70 % d'augmentation des taux, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel le département de la Lozère contribue en 2017 à hauteur de 298 505 € (330 528 € en 2016).

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

## **E - La fiscalité indirecte classique : 12 377 K€**

Elle représente 10,33 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 12 377 K€, soit une augmentation de + 19,99 % par rapport à 2017 (10 315 K€).

Elle comprend :

## **E.1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 5 310 K€**

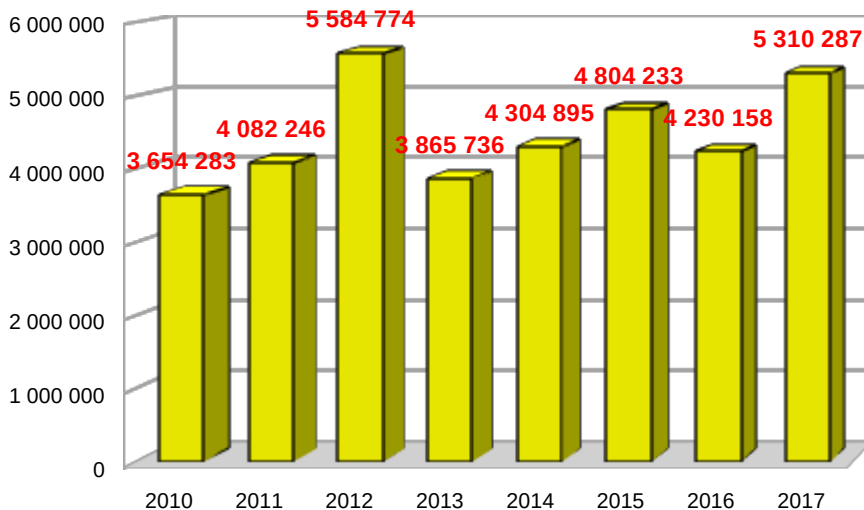
La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

### **Évolution des droits d'enregistrement :**

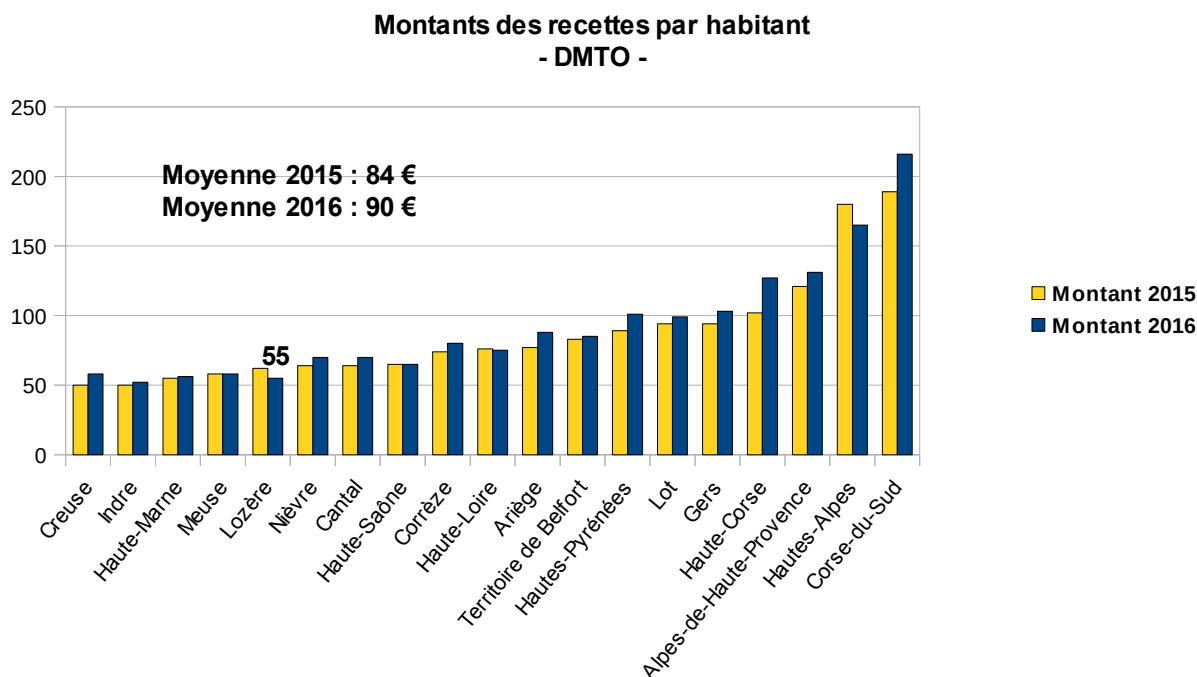
Taxe départementale	Comptes administratifs				
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>de publicité foncière</b>	3 798 940 €	4 228 072 €	4 769 098 €	4 209 870 €	5 236 868 €
additionnelle à certains droits d'enregistrement <b>TADE</b>	66 795 €	76 823 €	35 135 €	20 288 €	73 419 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 865 735 €</b>	<b>4 304 895 €</b>	<b>4 804 233 €</b>	<b>4 230 158 €</b>	<b>5 310 287 €</b>
Evolution année n/n-1		11,36%	11,60%	-11,95%	25,53%
Evolution 2013/2017	37,37%				

Après une baisse de - 11,95 % ( - 574 075 €) en 2016, le produit 2017 est en hausse de + 25,53 % (+ 1 080 129 €).

### **Évolution des droits de mutations à titre onéreux :**



Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentaient en 2016 un montant de 55 € par habitant, contre 62 € en 2015. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 90 € par habitant en 2016 contre 84 € en 2015.



## E.2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 5 373 K€

### La péréquation : 4 949 K€

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

L'introduction du critère du revenu par habitant au niveau de l'éligibilité et de la population au niveau de la répartition a pénalisé les départements ruraux mais a également réduit l'effet péréquateur visant à diminuer les écarts de richesse.

**Le Département a perçu au titre de ce fonds un montant de 4 949 397 € pour 2017. Aucune réserve n'a été constituée en 2017. Cette décision n'a été connue qu'assez tardivement et n'a pu être prise en compte lors du vote du budget primitif.**

***Le fonds de solidarité : 424 K€***

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

En 2017, le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds de solidarité un montant de 424 099 € correspondant au 0,7 % d'augmentation de taux, pour un écrêtement de 298 505 €, soit les 0,35 % d'augmentation de taux, **soit une recette réelle de 125 594 €.**

DMTO	Comptes administratifs					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fds national de péréquation	5 411 352 €	1 989 957 €	1 872 187 €	1 877 001 €	4 021 719 €	4 949 397 €
Fonds de solidarité			582 940 €	506 409 €	489 227 €	424 099 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 411 352 €</b>	<b>1 989 957 €</b>	<b>2 455 127 €</b>	<b>2 383 410 €</b>	<b>4 510 946 €</b>	<b>5 373 496 €</b>
Evolution année n/n-1		-63,23%	23,38%	-2,92%	89,26%	19,12%
Evolution 2013/2017						170,03%

En 2012 et 2013, l'introduction de deux nouveaux critères :

- ∞ - l'un concernant l'éligibilité sur la base du revenu par habitant ;
- ∞ - l'autre concernant la répartition avec pondération par la population.

ont été grandement défavorables aux départements ruraux dont La Lozère.

La perte cumulée du fonds national de péréquation de 2013 à 2017 s'élève à 12,346 M€.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Fonds de solidarité créé par la loi de finance de 2014 est donc loin de compenser le manque à gagner.

**La hausse constatée respectivement en 2016 puis 2017 résulte du déblocage du fonds de réserve redistribué à tous les Départements.**

### ***E.3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 324 K€***

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

**Le montant perçu en 2017 est de 324 321 €, soit + 19 344 € comparé au produit 2016 (304 977 €).**

### ***E.4 - La taxe sur l'électricité : 1 060 K€***

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>PRODUIT GLOBAL</b>	<b>1 005 833 €</b>	<b>1 065 434 €</b>	<b>1 035 054 €</b>	<b>1 068 775 €</b>	<b>1 060 130 €</b>
COMMUNE DE MENDE	113 605 €	0 €	91 000 €	91 000 €	
SDEE	427 000 €	427 000 €	342 000 €	342 000 €	
<b>TOTAL VERSEMENTS</b>	<b>540 605 €</b>	<b>427 000 €</b>	<b>433 000 €</b>	<b>433 000 €</b>	
<b>PRODUIT NET</b>	<b>465 228 €</b>	<b>638 434 €</b>	<b>602 054 €</b>	<b>635 775 €</b>	<b>1 060 130 €</b>

### ***E.5 - La taxe d'aménagement : 301 K€***

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à toutes les taxes d'urbanismes existantes. Elle est assise sur toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m de hauteur et également les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % porté par nouvelle délibération du 31 octobre 2013 à 1 %.

La répartition du taux est déclinée à hauteur de :

- ∞ - 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles
- ∞ - 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Le produit de la taxe d'aménagement a évolué ainsi qu'il suit :

Comptes administratifs				
2013	2014	2015	2016	2017
48 862 €	203 166 €	309 180 €	288 249 €	300 872 €

### **E.6 - Les autres taxes : 9 K€**

D' un montant de 9 419,91 € elles correspondent aux redevances sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques. L'exercice 2017 intègre des régularisations de l'année 2016.

Comptes administratifs				
2013	2014	2015	2016	2017
6 196 €	7 040 €	7 601 €	623 €	9 420 €

### **F - Autres recettes : 10 115 K€**

Elles représentent 8,44 % du budget de fonctionnement pour un montant de 10 116 K€, soit une augmentation de + 70,02 % par rapport à 2016 (5 950 K€)

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

## **F.1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 289 K€**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARP . Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

<b>Comptes administratifs</b>				
<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
267 673 €	284 961 €	264 125 €	280 756 €	288 789 €

## **F.2 - Les transports : 3 372 K€**

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 3 371 K€ :

Région : 2 420 K€ - compensation dans le cadre de la compétence transférée

Communes : 566 K€

Familles : 355 K€

Etat : 30 K€ guichet unique navettes touristiques

Mandats annulés : 1 K€

## **F.3 - Recouvrements spécifiques : 857 K€**

Les recouvrements sur dépenses d'aide sociale (sur bénéficiaires, tiers-payants, successions, indus APA, RSA) s'élèvent en 2017 à 857 K€.

## **F.4 - Autres : 5 597 K€**

Les autres recettes d'un montant de 2 826 K€ correspondent aux remboursements sur rémunérations et charges de personnel, aux produits des services, revenus des immeubles, produits exceptionnels divers.

∞ - **les remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 097 K€** indemnisés journalières sur rémunérations et charges, remboursement consultation PMI

Comptes administratifs				
2013	2014	2015	2016	2017
701 056 €	817 167 €	1 617 236 €	1 350 260 €	1 097 424 €

**∞ - le produit des services et de gestion : 1 026 K€**

- redevances pour occupation du domaine départemental : 336 K€ (Ste Lucie, Les Bouviers, relais, pylônes téléphonie mobile )
- remboursement de frais par des tiers : 677 K€ (SDIS, LDA, CDOS – Communauté de Communes Coeur de Lozère – Mission Locale – Office tourisme St Alban – autres redevables),
- produit des régies : 13 K€ (4,6 K€ archives, 2,4 K€ tickets restaurant, 6 K€ Pass jeunesse).

**∞ - les subventions et participations : 1 368 K€**

- Etat : : 366 K€ ANAH, DRAC (plan objet d'art, actions MDL), fonds prévention délinquance, Fapi....)
- Etat : 31 K€ FCTVA de fonctionnement
- Région : 5 K€ - inventaire patrimoine
- Départements (07,30,34) : 150 K€ - fonctionnement collèges
- Communes/Cté Cnes : 82 K€ (57 K€ SATESE/SATEP - 25 K€ protect° ressource eau)
- Autres organismes : 712 K€ (340 K€ ARS MAIA – 64 K€ Lozère Ingénierie, 7K€ Ademe, 230 K€ Agences de l'Eau – 14 K€ Etat plan numérique - 57 K€ ASPCUI )
- Particuliers : 22 K€ - La Lozère Pousse le Bouchon

**∞ - les produits de gestion courante : 1 346 K€**

- revenu des immeubles : 60 K€ (ALEC - CAUE - Maison de la Lozère Montpellier - Hôpital St Alban - CDT - Lozère Ingénierie – POLEN),
- redevances concessions : 1 266 K€ DSP Bagnols Les Bains,
- autres : 20 K€ vente certificat d'énergie.

**∞ - les produits de cession de biens : 461 K€** (390 K€ matériel, 71 K€ actions SORIDEC),

**∞ - les produits exceptionnels : 111 K€** (remboursement de sinistres, vente enchères, remboursement de frais, avoirs ...),

**∞ - les produits financiers : 7 K€** (parts sociales),

**∞ - les reprises sur provisions constituées : 181 K€.**



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

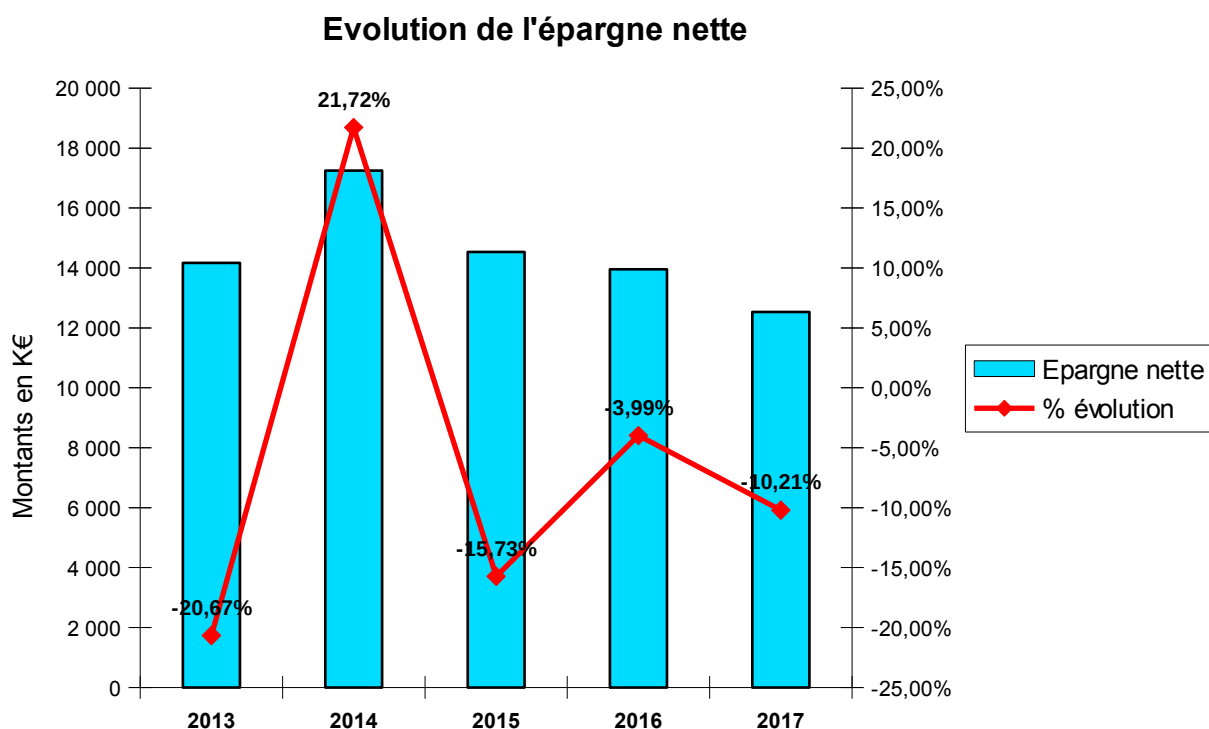
## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne nette constitue l'épargne disponible pour l'investissement après remboursement du capital de la dette.

**L'épargne nette d'un montant de 12 528 K€ en 2017 diminue de 10,21 % entre 2016 et 2017.**

Cette évolution négative s'explique par l'augmentation du capital d'emprunts remboursés (+ 15,11 %) et de la baisse de l'épargne brute de - 3,83 % (hausse des dépenses plus importante que celle des recettes).

Le taux d'épargne nette atteint 10,45 % en 2017. Il était de 11,82 % en 2016.



## ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving et provisions pour imprévus), se situent à 90,22 % en 2017 contre 86,07 % en 2016.

	2014	2015	2016	2017
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	80,81%	84,40%	86,07%	90,22%

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2017 se répartit comme suit :

**par fonction :**

Investissement (en €)	Total consommé 2017
Dettes - autres opérations financières *	5 511 435
Développement	3 984 684
Réseaux et infrastructures	14 600 056
Enseignement	3 681 531
Sécurité	200 000
Transports	220 874
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	490 218
Services généraux	3 153 355
Action sociale	1 030 982
Aménagement et environnement	3 710 415
<b>TOTAL</b>	<b>36 583 550</b>

\* N'est pas comptabilisée à hauteur de 1 M€ la mobilisation temporaire sur emprunt revolving (encaissement 29/12/2016 et remboursement 11/01/2017).

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## par direction :

Solidarité Territoriale – Médiathèque	4 688	66,74%
Archives	9 968	97,73%
DAJCL – Marchés publics	50 634	77,90%
DAJCL – Achats et Moyens	55 160	78,80%
SDIS	200 000	100,00%
Infrastructures Départementales – Transports	220 874	97,73%
DMNT – Techno. Information et Communication	243 558	11,86%
Solidarité Territoriale – DDEC	470 036	99,28%
DAJCL – Information et Télécommunications	708 412	96,04%
Solidarité Sociale	1 055 088	73,67%
DAJCL – Bâtiments	4 548 531	92,74%
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	6 840 404	88,49%
Solidarité Territoriale – DID et DAD	10 788 290	96,85%
Infrastructures Départementales – Routes	11 387 907	99,03%
<b>TOTAL</b>	<b>36 583 550</b>	<b>90,22%</b>

## par nature d'investissements :

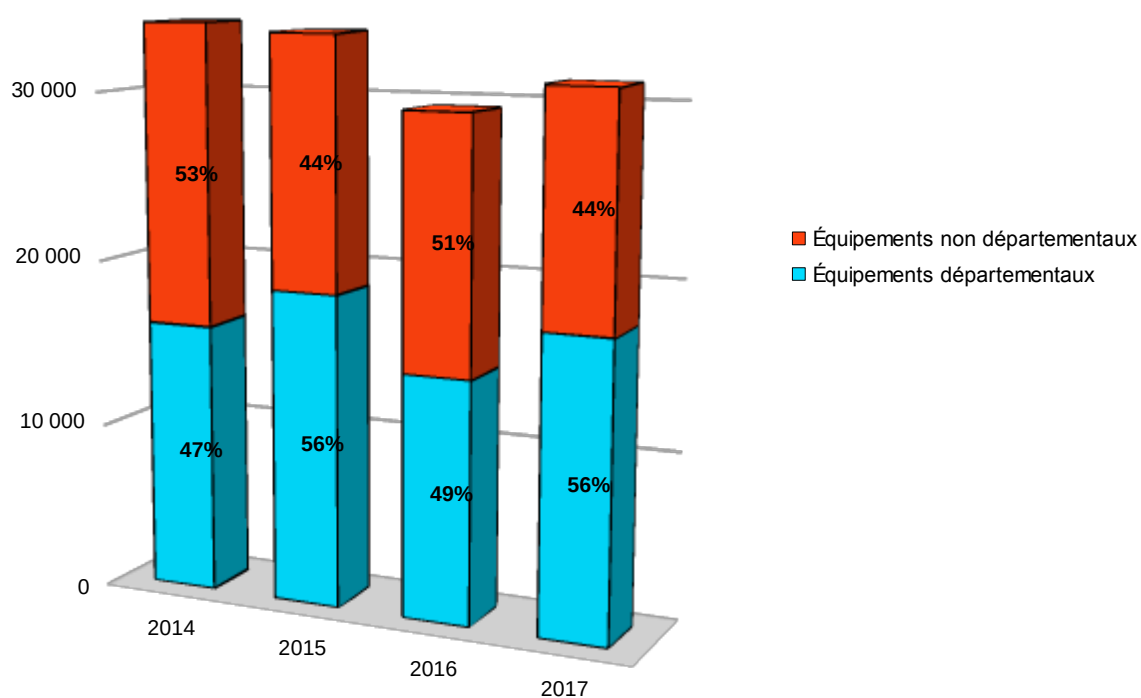
En K€	2016	2017
<b>Équipements départementaux</b>	<b>14 450</b>	<b>17 553</b>
<b>Équipements non départementaux</b>	<b>14 986</b>	<b>13 519</b>
<b>Opérations non ventilées*</b>	<b>4 801</b>	<b>5 512</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 237</b>	<b>36 584</b>

\* Capital emprunts, opérations patrimoniales, ...

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

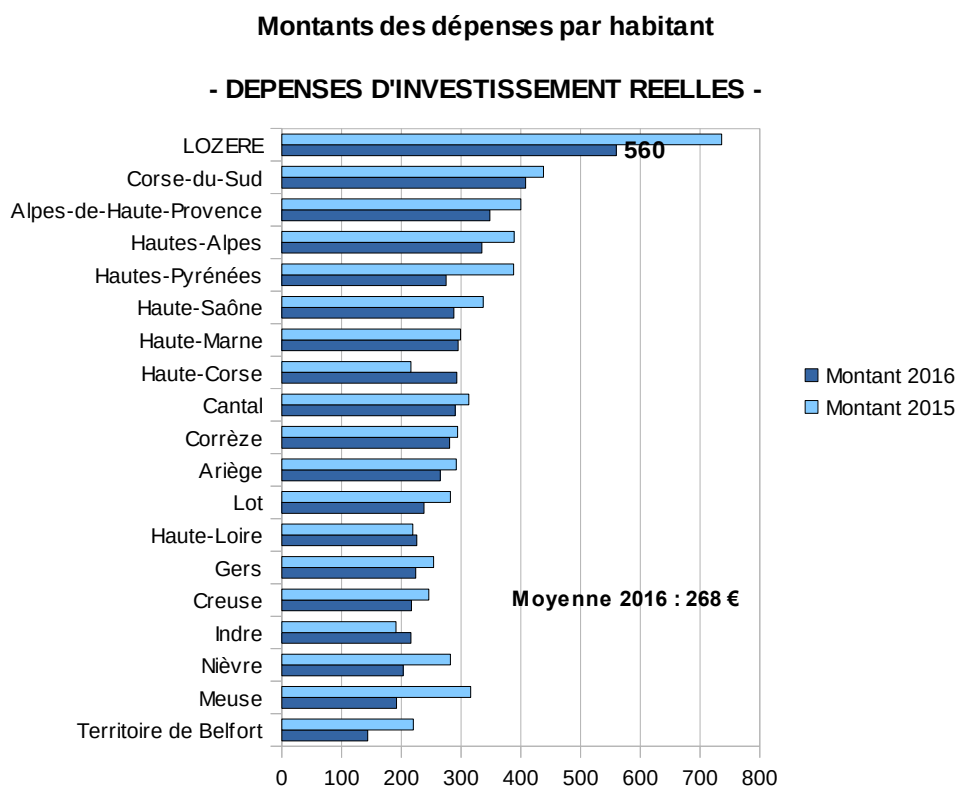
En 2017, les équipements non départementaux représentent 44 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors opérations non ventilées) contre 56 % pour les équipements directs.

Evolution des dépenses réelles d'investissement (en K€)



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur la base du compte administratif 2016, la Lozère a investi un montant de 560 € par habitant contre 268 € par habitant en moyenne pour les départements métropolitains de la même strate (492 € en 2017).



Au 31/12/17, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 66 217 K€ pour les années 2018 et suivantes.

**29 857 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2017 sur un total de 32 934 K€ de crédits de paiement inscrits lors du BP et des différentes DM en 2017, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 2,22 années.**

**Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans.**

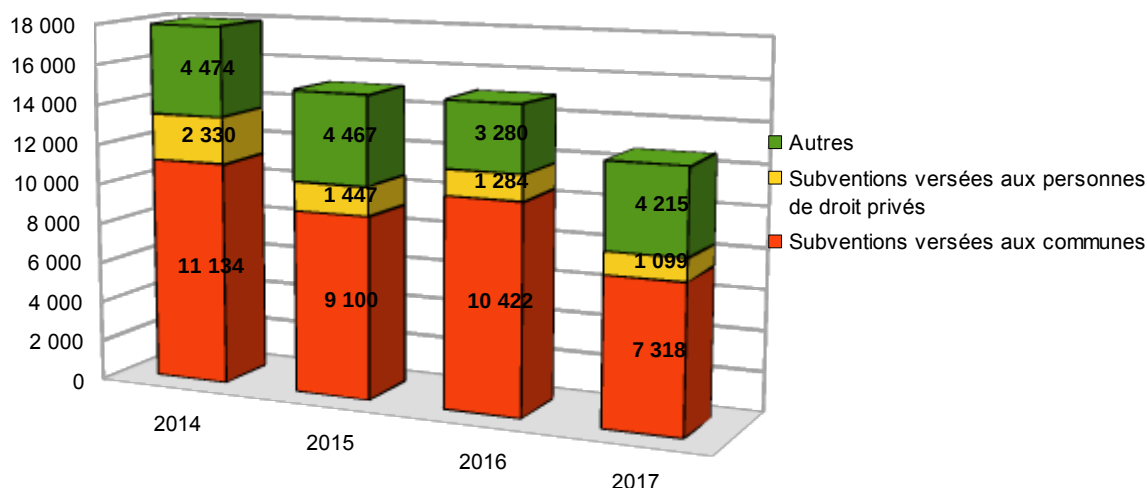
## A - Les subventions d'équipement

	2016	2017
<b>Montant total en K€ des subventions d'équipement</b>	<b>14 986</b>	<b>12 632</b>
Subventions versées aux communes	10 422	7 318
Subventions versées aux personnes de droit privé	1 284	1 099
Autres	3 280	4 215

Les subventions d'équipement représentent 35 % des dépenses réelles d'investissement hors emprunts revolving et 41 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux.

Cette diminution s'explique principalement par la volonté de préserver la capacité d'endettement du Département et donc sa capacité future d'investissement.

**Evolution des subventions d'équipement (en K€)**

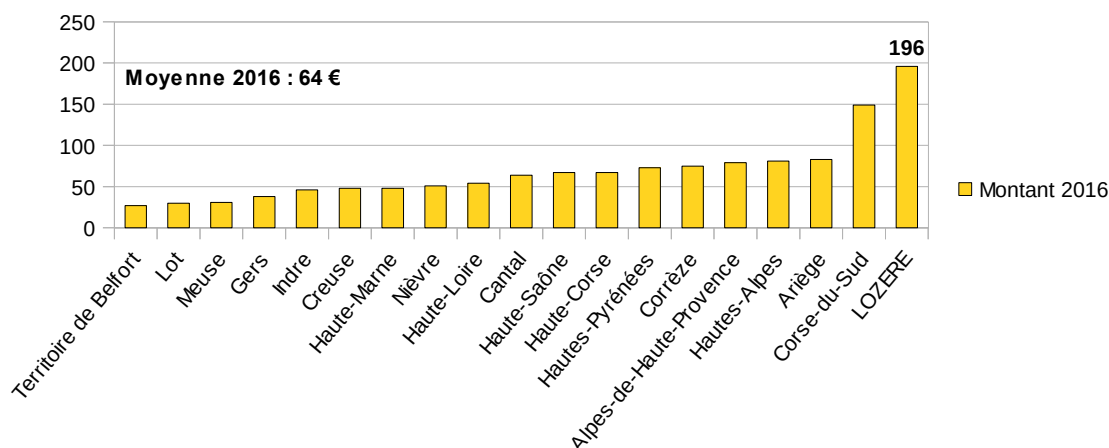


En moyenne, en 2015, les départements de moins de 250 000 habitants ont versé en subvention d'équipement de 73 € par habitant. En 2016, cette moyenne par habitant passe à 64 € soit une diminution de - 12,33 %.

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, 196 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, soit 3 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département.

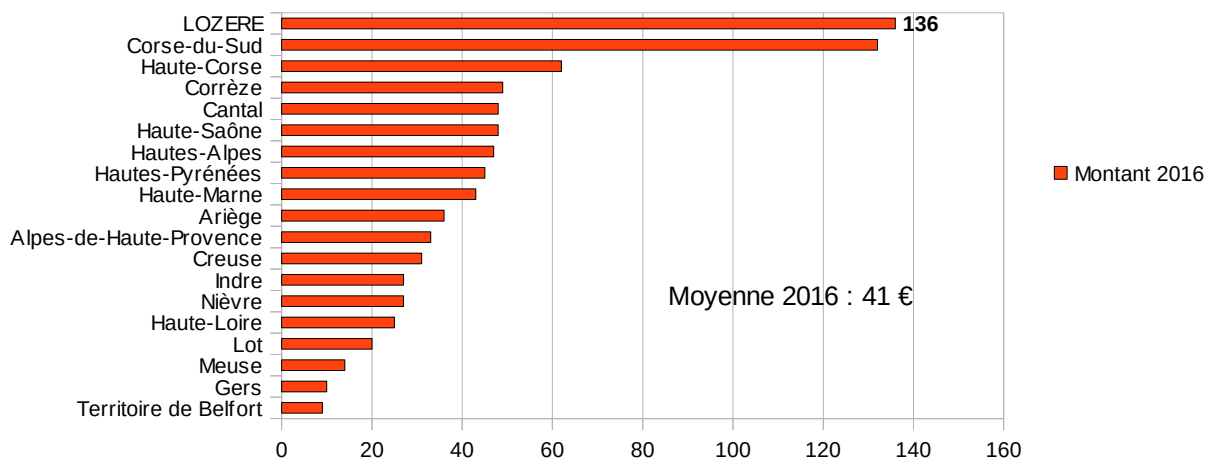
Montants des dépenses par habitant  
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -



Le Département de la Lozère a versé en 2017, 95 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2016, la moyenne pour les départements de la même strate était de 41 €, contre 136 € pour le Département de la Lozère, soit 3,3 fois moins que la Lozère.

Montants des dépenses par habitant

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -



Les subventions d'un montant de **12 632 K€** se décomposent comme suit :



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## **Direction générale adjointe de la Solidarité territoriale : 11 049 K€**

- ∞ - PED → 307 K€
- ∞ - Autres réseaux de voirie → 2 606 K€
- ∞ - Développement touristique → 2 626 K€
- ∞ - Maintien et développement des services publics → 100 K€
- ∞ - Patrimoine → 303 K€
- ∞ - Ecoles Primaires → 665 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 239 K€
- ∞ - Logement → 106 K€
- ∞ - Développement → 145 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 15 K€
- ∞ - Agriculture → 9 K€
- ∞ - Déchets → 29 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel → 57 K€
- ∞ - Aménagement et développement rural → 3 492 K€
- ∞ - Collèges → 308 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 35 K€
- ∞ - Lycées → 2 K€
- ∞ - Bibliothèques → 5 K€

## **Direction générale adjointe de la Solidarité Sociale : 1 055 K€**

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 1 031 K€
- ∞ - Travaux crèches → 24 K€

## **Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances : 202 K€**

- ∞ - Taxe d'électrification → 114 K€
- ∞ - Subventions → 88 K€

## **Direction des Mobilités, des Aménagements Numériques et des Transports : 126 K€**

- ∞ - Très haut débit → 126 K€

## **SDIS : 200 K€**

## A.1 - Direction de l'Ingénierie Départementale

### Contrats Territoriaux

Sur l'année 2017, **5 564 248 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre de l'AP CONTRAT répartis comme suit :

- ∞ - **251 575 €** pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement, des protections de captages ou pose de compteurs dans 15 collectivités,
- ∞ - **3 889 €** pour les travaux sur les rivières en faveur de 2 syndicats,
- ∞ - **576 768 €** pour l'agrandissement, la construction ou l'aménagement d'écoles publiques primaires dans 12 communes dont les plus importantes opérations sont sur Mende, Balsièges, Bagnols les Bains, Vialas, Le Massegros et Grandrieu,
- ∞ - **65 588 €** pour la réhabilitation de logements dans 11 communes,
- ∞ - **1 650 103 €** pour les projets :
  - d'aménagements de places, parkings, rues, murs de soutènement, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et traversées de villages dans 38 communes,
  - de rénovation ou création d'équipements sportifs ou de loisirs (tennis, gymnase, stade, terrains de sports, aires de jeux) dans 5 communes,
  - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, maisons des services, gîtes, centres d'accueil, garages communaux) dans 35 communes,
  - de rénovation de ponts desservant des hameaux ou des villages dans 5 communes.
- ∞ - **195 233 €** au titre du patrimoine pour les travaux de restauration :
  - d'éléments du petit patrimoine rural (fours, fontaines, métiers à ferrer, moulin à vent) dans 5 communes,
  - d'édifices classés ou inscrits (églises, temples, remparts) dans 8 communes,
- ∞ - **100 000 €** pour la création ou d'aménagements de structures d'accueil de la petite enfance dans 2 collectivités,
- ∞ - **86 001 €** pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 6 communes,
- ∞ - **1 444 940 €** pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 121 collectivités,
- ∞ - **150 000 €** pour divers projets au titre des Travaux exceptionnels en faveur de 20 collectivités,
- ∞ - **943 609 €** pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade de Mende, l'enfouissement des lignes électriques par le SDEE, la halle couverte de Cans et Cévennes,
- ∞ - **96 542 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 2 communes pour la contrepartie du Département dans le cadre de l'appel à projets pour la résorption des fuites d'eaux sur les réseaux.

## Autres dispositifs ou dispositifs antérieurs à la mise en place des contrats

Sur l'année 2017, **2 256 185 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre de diverses opérations mises en place antérieurement aux contrats ou en complément des contrats et ont concerné les dispositifs suivants :

- ∞ - **142 071 €** pour l'aménagement et l'entretien de la voirie communale en faveur de 18 collectivités,
- ∞ - **306 578 €** au titre du Plan d'Equipement Départemental (PED) pour la réfection de voirie, la création, l'entretien et la mise aux normes de bâtiments communaux, l'achat de mobilier et matériel divers, l'achat de matériel informatique, divers aménagements de villages, l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques dans 44 collectivités,
- ∞ - **85 383 €** pour la construction ou l'aménagement d'écoles publiques primaires dans 5 communes,
- ∞ - **922 917 €** en faveur des loisirs, aménagements de villages, des bâtiments communaux et divers équipements dans 38 collectivités,
- ∞ - **144 782 €** pour la restauration du patrimoine en faveur de 8 collectivités et de 2 particuliers pour les monuments historiques classés ou inscrits,
- ∞ - **15 305 €** pour des travaux sur les déchetteries ou achat de matériel pour la collecte des déchets en faveur de 6 collectivités,
- ∞ - **58 522 €** pour des projets de restructuration ou de confortement de réseaux d'adduction en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement, des protections de captages ou poses de compteurs dans 17 collectivités,
- ∞ - **344 471 €** correspondant pour 21 collectivités aux échéances de versement de subvention dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire d'intérêt départemental,
- ∞ - **6 972 €** en faveur de 4 agriculteurs pour la construction ou l'aménagement de leur maison d'habitation,
- ∞ - **40 000 €** en faveur de 80 particuliers pour des travaux d'amélioration énergétique de leur résidence principale,
- ∞ - **78 083 €** pour divers projets en faveur de 9 collectivités,
- ∞ - **111 101 €** en faveur de 17 collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par les inondations 2014 et 2015.

## A.2 - Direction de l'attractivité et du développement

**2 539 472 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre du **Développement touristique** et ont concerné :

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ∞ - 179 585 € en faveur de 3 collectivités et une association pour la réhabilitation du village de La Bastide Puylaurent, le centre du Ventouzet, la piscine de Saint Chély d'Apcher et le Centre Pierre Monestier à Saint Rome de Dolan,
- ∞ - 2 335 884 € pour la rénovation et l'extension de l'espace de bien être et de remise en forme de la station thermale de Bagnols les Bains et la restructuration complète du parc à loups de Sainte Lucie,
- ∞ - 24 003 € en faveur de 6 entreprises pour l'aménagement de structures d'accueil touristiques.

**160 033 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre du **Développement** et ont concerné :

- ∞ - 15 393 € en faveur de 5 sociétés pour l'investissement en matériels ou l'aménagement de vitrines
- ∞ - 144 640 € en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local.

**137 267 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre des **aménagement fonciers, forestiers et de l'agriculture** et ont concerné :

- ∞ - 39 645 € en faveur de 8 communes pour des travaux de plantations, nettoyages dans les forêts sectionnales,
- ∞ - 64 946 € pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF et de 11 particuliers,
- ∞ - 23 346 € pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière et la maîtrise de l'eau en agriculture,
- ∞ - 9 330 € en faveur de l'agriculture.

**13 144 €** de crédits de paiement ont été consommés en faveur des activités de pleine nature et des espaces naturels sensibles.

### **A.3 - Direction du développement éducatif et culturel**

**309 983 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre de l'**Enseignement**, pour les biens mobiliers et bâtiments :

- ∞ - 283 306 € - Collèges privés,
- ∞ - 24 652 € - Collèges publics,
- ∞ - 2 025 € - Lycées.

**63 441 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre du **patrimoine et du sport** :

- ∞ - 28 447 € pour la restauration d'objets d'art dans les communes,
- ∞ - 34 994 € pour le programme d'équipements sportifs des associations.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### ***A.4 - Médiathèque départementale de Lozère***

**4 688 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre des aides aux bibliothèques.

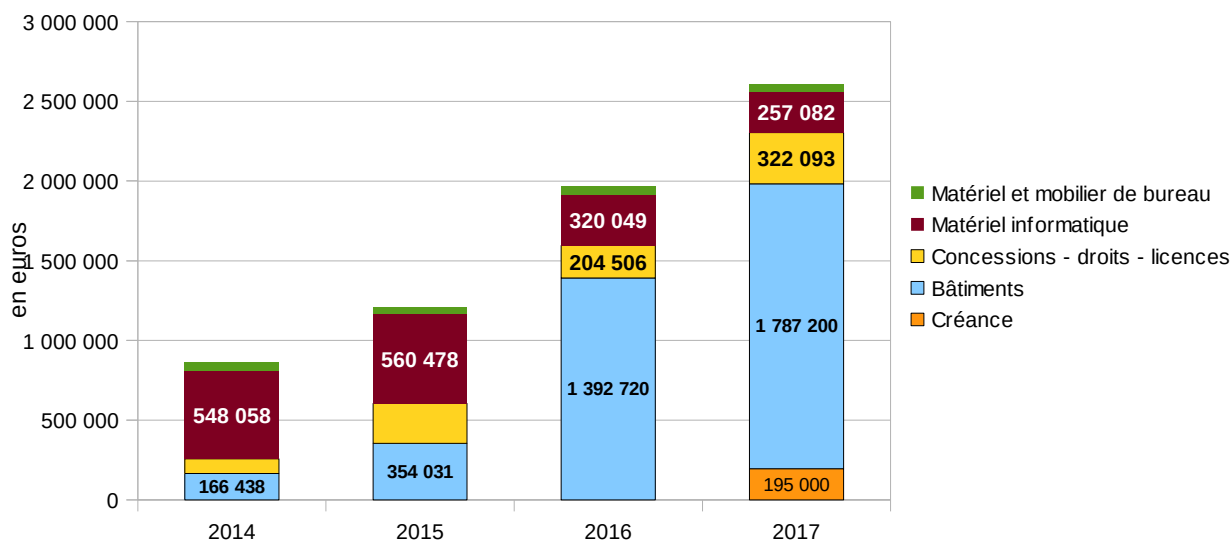
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B - Services généraux

Les dépenses d'investissements liées aux services généraux atteignent en 2017, 2 608 K€, en hausse de 32,5 % par rapport à 2016.

En €	2014	2015	2016	2017
Bâtiments	166 438	354 031	1 392 720	1 787 200
Concessions-droits-licences	91 765	250 964	204 506	322 093
Matériel informatique	548 058	560 478	320 049	257 082
Matériel, outillage et mobilier du bureau	56 022	39 996	50 693	46 240
Créance sur collectivité publique				195 000
<b>TOTAL</b>	<b>862 283</b>	<b>1 205 469</b>	<b>1 967 968</b>	<b>2 607 615</b>

Dépenses d'investissement services généraux



68,54 % de ces investissements concernent les bâtiments du Département pour un montant de 1 787 200 € qui se décomposent ainsi :

- ∞ - 1 303 232 € pour l'AP du bâtiment Olympe de Gouges,
- ∞ - 441 100 € pour divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels,
- ∞ - 42 868 € pour des frais d'études ou d'insertion (31 481 € pour l'aménagement de l'immeuble Olympe de Gouges et 11 387 € pour divers bâtiments).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le poste « concessions, droits, licences » 25 200 € concernent les licences ARCGIS pour le SIG et 296 893 € qui se décomposent comme suit :

- ∞ - Informatisation de la Maison de l'Autonomie au travers d'un outil de Gestion Electronique Documentaire,
- ∞ - Démarrage du chantier Gestion Relation Usagers avec le Pass Jeunesse,
- ∞ - Chantier domaine Social : Evolution technique et réglementaire de l'outil IODAS (MDA, PA, insertion),
- ∞ - Intégration de nouveaux logiciels métiers,
- ∞ - Garantie de la cohérence du Système d'Information.

Dans le poste « matériel informatique », 257 082 € qui se décomposent comme suit :

- ∞ - Renouvellement des équipements de sécurité
- ∞ - Renouvellement des postes de travail des agents et des serveurs
- ∞ - Acquisition d'une infrastructure et du matériel Wifi

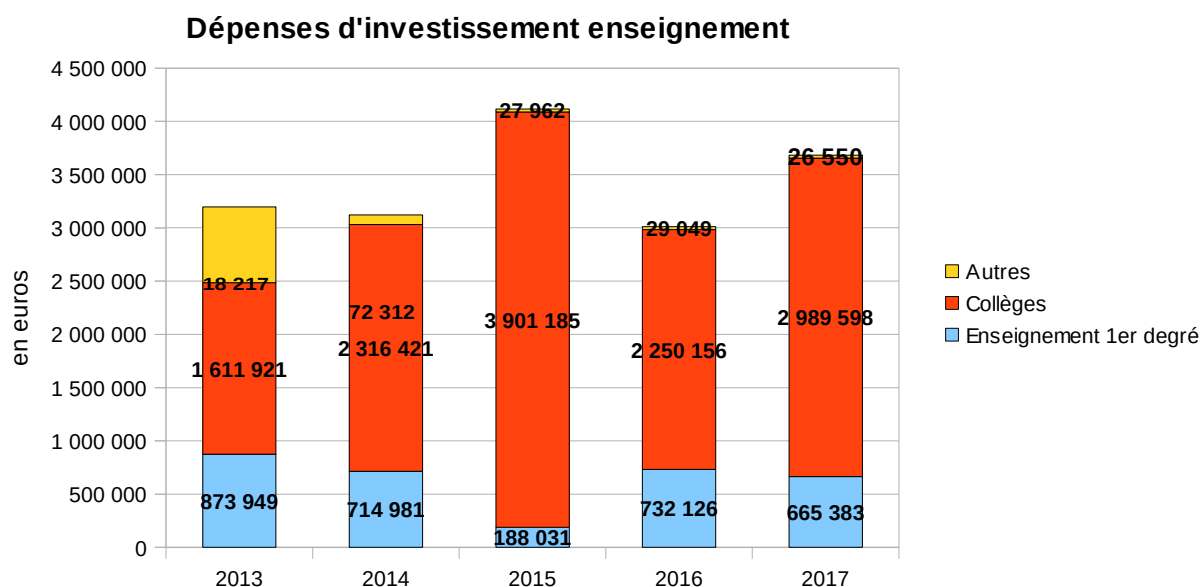
La créance sur collectivité publique correspond au 2<sup>ème</sup> acompte et solde de la vente du terrain de Valcroze qui sera perçu en 2018.

## C - Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2017, 3 682 K€, en hausse de 22,26 % par rapport à 2016.

81,2 % de ces investissements concernent les collèges du département pour un montant de 2 990 K€.

En €	2013	2014	2015	2016	2017
Enseignement 1er degré	873 949	714 981	188 031	732 126	665 383
Collèges	1 611 921	2 316 421	3 901 185	2 250 156	2 989 598
Autres	711 051	90 061	27 962	29 049	26 550
<b>TOTAL</b>	<b>3 196 921</b>	<b>3 121 463</b>	<b>4 117 178</b>	<b>3 011 331</b>	<b>3 681 531</b>



Les principaux nouveaux investissements réalisés ont été :

- 🌿 - au titre des écoles primaires : subventions écoles de Mende et Chabrits, Le Massegras, Balsièges, Vialas, Bagnols les Bains, St Etienne Vallée Française, Rimeize, Saint André de Capcèze, Le Buisson, Badaroux, Meyrueis, Saint Amans, Saint Germain de Calberte, Grandrieu et Barre des Cévennes,
- 🌿 - au titre des lycées : dans le cadre du conventionnement avec la Région subvention pour les travaux communs lycée Chaptal et collège Henri Bourrillon à Mende,



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

∞ - Concernant les collèges, il convient de distinguer :

- les travaux, les subventions pour l'achat de matériel pédagogique, l'entretien et les équipements (mobilier,…) effectués sur les collèges publics du département,
- des subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour des travaux de mise en sécurité et d'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges privés sous contrat.

En €	2013	2014	2 015	2 016	2 017
Collèges publics	1 377 913	2 091 343	3 648 463	2 095 876	2 706 292
Collèges privés – subventions	234 008	225 078	252 722	154 280	283 306
Total Collèges	1 611 921	2 316 421	3 901 185	2 250 156	2 989 598

Les principales dépenses (travaux, études, matériel informatique , mobilier, subventions) concernant les collèges publics pour un montant de 2 706 292 € portent sur :

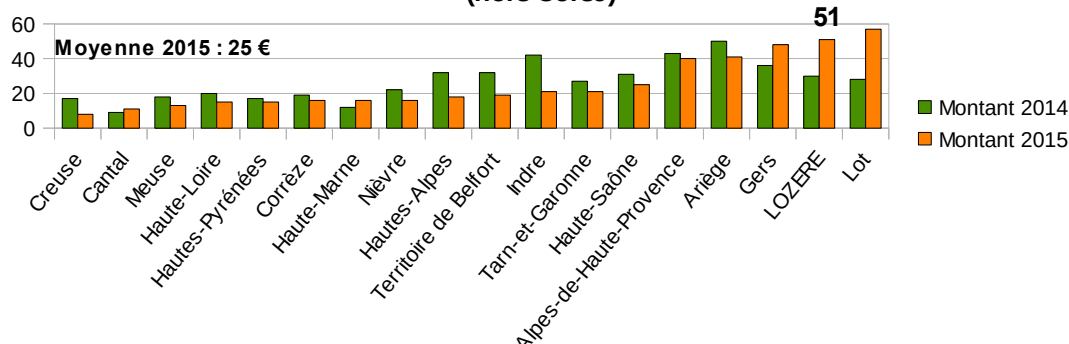
- ∞ - la fin de la réhabilitation du collège Henri Gamala du Collet de Dèze,
- ∞ - la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de rénovation des sanitaires du collège de Mende,
- ∞ - la rénovation thermique et la création d'un préau au collège de Saint Chély d'Apcher,
- ∞ - les études relatives à la mise en accessibilité PMR (AD'Ap) des collèges de Langogne, de Mende, de Marvejols, du Bleymard, de Saint Etienne Vallée Française, de Florac, de Sainte-Enimie, de La Canourgue, de Villefort, de Vialas et de Meyrueis,
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers collèges,
- ∞ - la fourniture de matériels et mobiliers principalement pour les collèges de Langogne, Marvejols, Le Bleymard, Mende, Sainte Enimie, Florac, Saint Etienne Vallée Française, Villefort, Vialas,
- ∞ - le matériel informatique scolaire : renouvellement de 200 postes de travail et poursuite du Plan Numérique des Collèges (Le Collet de Dèze et Le Bleymard),
- ∞ - diverses subventions pour un montant de 24 651 € dans le cadre du programme d'achat de matériel pédagogique.

Le Département a accordé 283 306 € de subventions aux collèges privés dont 47 603 € pour l'achat de matériel informatique et 235 703 € pour des travaux de mise en sécurité dans les 6 collèges privés du Département.

En 2015, le Conseil départemental a consacré environ 51 € par habitant d'investissement dans ses collèges (contre 30 € par habitant en 2014 et 21 € en 2013). En moyenne en 2015, les départements de la même strate ont investi 25 € par habitant dans les collèges départementaux.

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Montants des dépenses par habitant - INVESTISSEMENT COLLEGES - (hors Corse)



En 2017, l'activité de l'équipe mobile mise en place en 2012, composée de cinq agents, représente 7 004 heures, réparties comme suit :

Etablissement	Nb Heures
Tous collèges confondus (1)	921,2
3 vallées - Florac	137,3
André Chamson - Meyrueis	180,5
Henri Bourillon - Mende	1131,0
Henri Gamala - Le Collet de Dèze	1406,5
Henri Rouvière - Le Bleymard	61,3
Haut Gévaudan - St Chély d'Apcher	77,0
Faculté d'Education - Mende	16,5
Marthe Dupeyron - Langogne	393,0
Marcel Pierrel - Marvejols	283,8
Odilon Barrot - Villefort	1321,5
Sport et Nature - La Canourgue	15,5
Le Trenze - Vialas	81,5
UPP Pierre Delmas - Ste Enimie	114,3
Olympe de Gouges	863,6
<b>Total</b>	<b>7004</b>

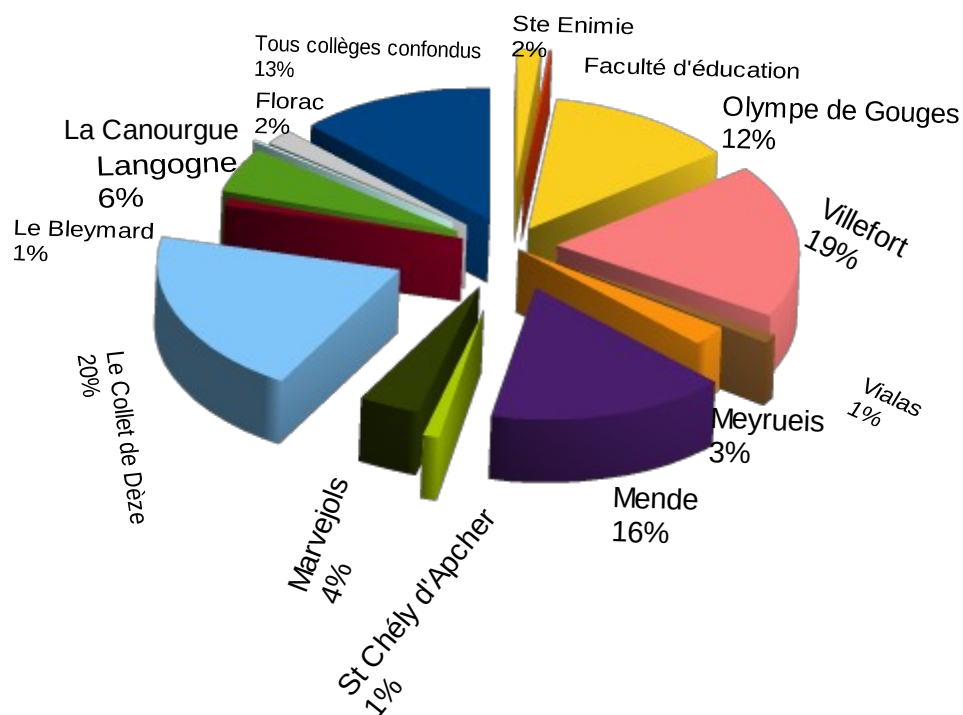
(1) Heures ne pouvant pas être attribuées à un seul collège : organisation de chantiers, achats de matériaux, réunions,....

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

ACTIVITES	Nb heures
Transport	1141,8
Activités du chef d'équipe (2)	900,9
Électricité	376,5
Plomberie	524,0
Peinture	1561,8
Sols et murs	575,5
Cloisonnement et plafonds	263,3
Autres travaux	1463,1
Divers	197,5
<b>Total</b>	<b>7 004</b>

(2) Temps consacré aux tâches administratives :  
préparation de chantiers, devis, commandes gestion  
du personnel, achats de matériaux

## REPARTITION DES HEURES PAR ETABLISSEMENT



## D - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

490 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en baisse de 46,15 % par rapport à 2016.

Elles se répartissent comme suit :

En €	2015	2016	2017
Patrimoine	602 802	624 193	399 842
Bibliothèques, médiathèques	20 378	5 981	4 688
Archives	44 295	44 948	26 588
Sports	34 938	34 897	34 994
Jeunesse et loisirs	149 164	200 367	24 106
TOTAL	851 577	910 386	490 218

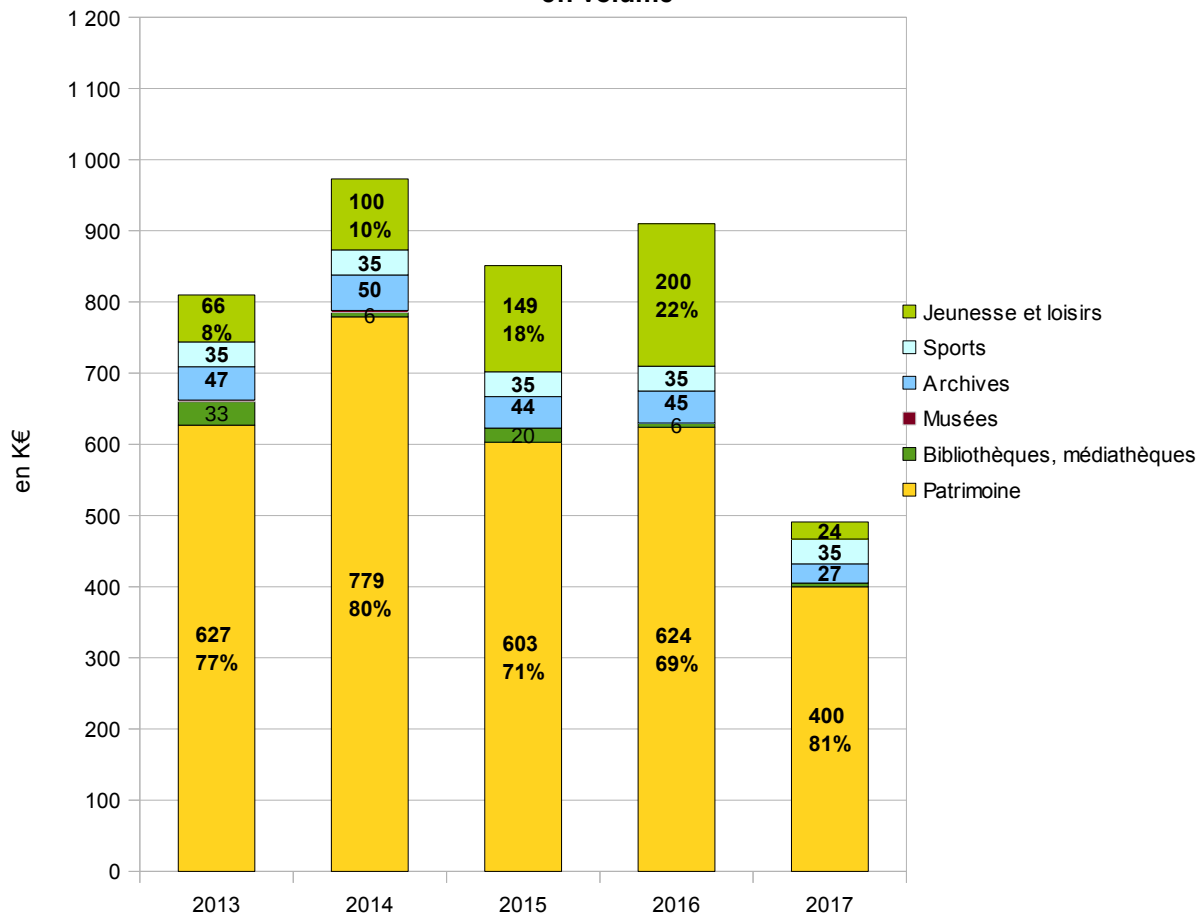
La principale baisse des dépenses se situe dans le secteur Patrimoine (- 35,94 %) qui représente 81,56 % des dépenses d'investissement pour un montant de 399 842 €. Cette baisse s'explique principalement par la fin des travaux de l'église Saint Flour du Pompidou (165 755 € en 2016)

Elles recouvrent pour :

- ☞ - 78 % les aides accordées dans le cadre des programmes « monuments historiques et patrimoine » permettant la restauration du patrimoine (réhabilitation de fours, fontaines, chapelles, églises, ponts, temples, châteaux...) pour un montant de 274 783 €. La restauration des églises de Chirac, Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Saint-André-Capcèze, Rieutort-de-Randon, Pied-de-Borne et les Monts-Verts, des portes d'entrée du site historique du Malzieu-Ville et de la tour de l'horloge au Pont-de-Montvert sont les principales opérations subventionnées à ce titre.
- ☞ - 22 % la rénovation et la conservation des collections et oeuvres d'art du patrimoine des communes, pour un montant de 125 059 € (programme subventionné annuellement par la DRAC pour 70 000 €).

Dans le secteur Jeunesse et loisirs, la baisse des subventions versées en 2017 s'explique principalement par la fin du programme de construction de crèches et de Maisons d'Assistants Maternels et d'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

**Dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en volume -**



En 2017, 74,87 % des investissements de culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ont été réalisés sous forme de subventions (367 K€ en 2017 contre 584 K€ en 2016) dont :

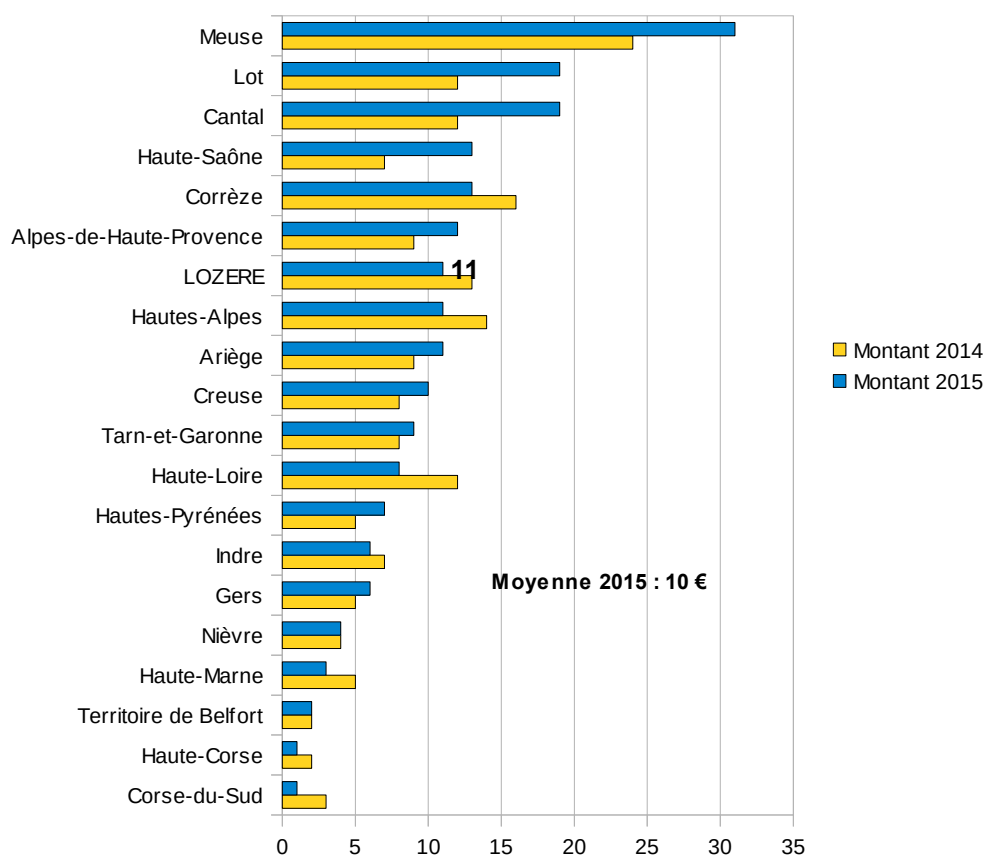
- 🌀 - 328 K€ au titre des communes et structures intercommunales, CCAS et organismes publics divers (soit 89,37 % des subventions),
- 🌀 - 39 K€ au titre des associations ou clubs sportifs (soit 10,63 % des subventions).

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, les départements de moins de 250 000 habitants ont consacré 10 € par habitant en investissement lié à la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports contre 11 € pour le département de la Lozère.

## Montants des dépenses par habitant

### - INVESTISSEMENT CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS -



## E - Action sociale

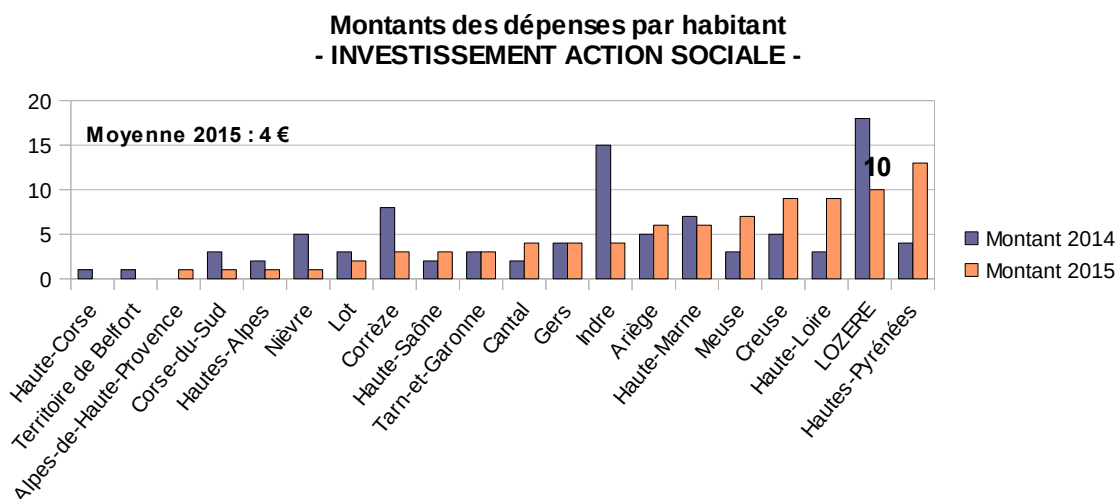
1 031 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement Action sociale.

Les subventions allouées par la direction de la solidarité sociale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD.

En €	2013	2014	2015	2016	2017
EHPAD	2 575 594	1 422 066	774 492	1 529 348	1 030 982

En 2017, 6 établissements ont vu leurs investissements subventionnés :

- ∞ - EHPAD du Bleynard : 23 K€,
- ∞ - EHPAD d'Aumont Aubrac : 500 K€,
- ∞ - EHPAD Hôpital de Langogne : 341 K€,
- ∞ - EHPAD de Nasbinals : 60 K€,
- ∞ - EHPAD de Chanac : 57 K€,
- ∞ - Hôpital de Mende : 50 K€ pour l'IRM



## F - Réseaux et infrastructures

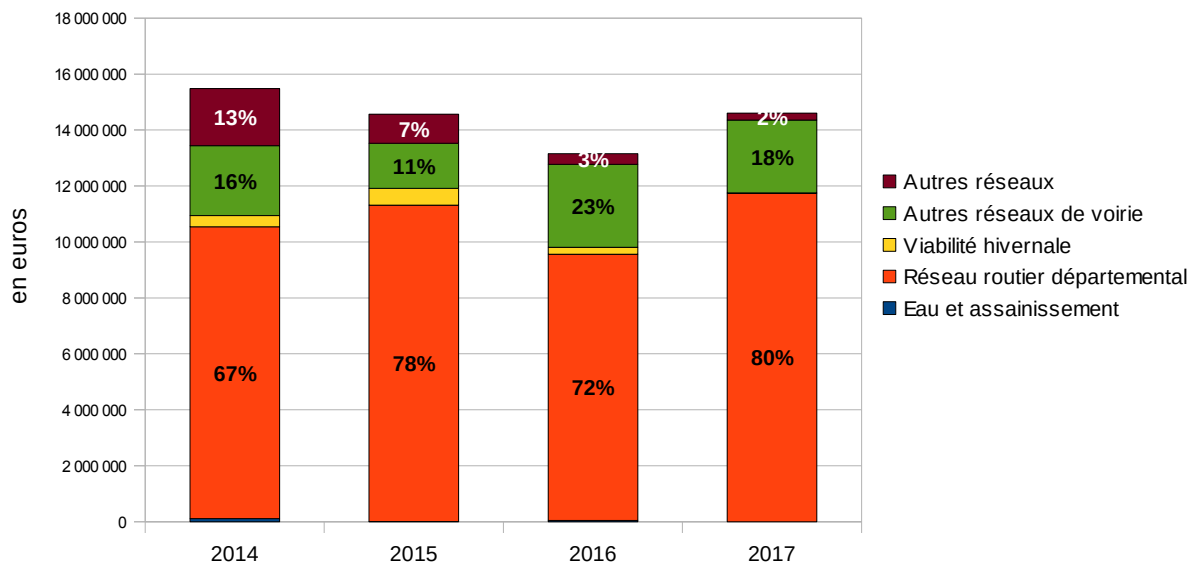
En 2017, près de 31 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, dont 76,04 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs et grosses réparations..

	2015	2016	2017
Eau et assainissement	2 246	47 785	0
Réseau routier départemental	11 315 284	9 514 898	11 732 179
Viabilité hivernale – matériel	594 000	242 760	18 000
Autres réseaux de voirie	1 613 402	2 966 181	2 606 342
Autres réseaux	1 037 461	376 542	243 535
<b>TOTAL</b>	<b>14 562 393</b>	<b>13 148 166</b>	<b>14 600 056</b>

En 2017, la part des investissements réalisés sur le réseau routier départemental représente 80,36 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures.

Les aides et subventions représentent quant à elles 18,72 % des dépenses globales réseaux et infrastructures.

**Dépenses d'investissement réseaux et infrastructures**





## **F.1 - Les investissements liés au réseau routier, à son entretien et à son exploitation :**

### **Amélioration de la route**

Les dépenses induites par les travaux d'amélioration du réseau départemental (frais d'études et travaux neufs) ont été de 1 416 717 €

Il convient d'ajouter à ces dépenses 46 281 € de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

### **Entretien des 2 262 km de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art) :**

8 543 017 € de crédits d'investissement ont été mobilisés pour l'entretien des chaussées :

- ∞ - 218 143 € de travaux urgents,
- ∞ - 894 318 € pour des réfections de chaussées liées aux projets en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale,
- ∞ - 5 193 506 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées,
- ∞ - 244 141 € de travaux de sécurisation liés à la stabilisation de talus et glissements,
- ∞ - 1 860 285 € pour l'entretien des murs et ponts,
- ∞ - 132 624 € au titre du programme TIL à des Travaux d'Initiative Locale, pour des aménagements ponctuels de sécurité ou dégagements de visibilité.

### **Exploitation de la route :**

451 958 € ont été consacrés à l'acquisition de dispositifs de protection (en dehors des glissières financées sur opérations de travaux), de panneaux de signalisation.

### **Entretien et acquisition de matériel**

L'acquisition de véhicules et matériel (camions, véhicules utilitaires ou légers, étraves, saleuses, etc...) pour les directions et services du Département a mobilisé en 2017 un budget de 929 933 €.

### **Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil départemental (CTCD)**

En 2017, 209 748 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

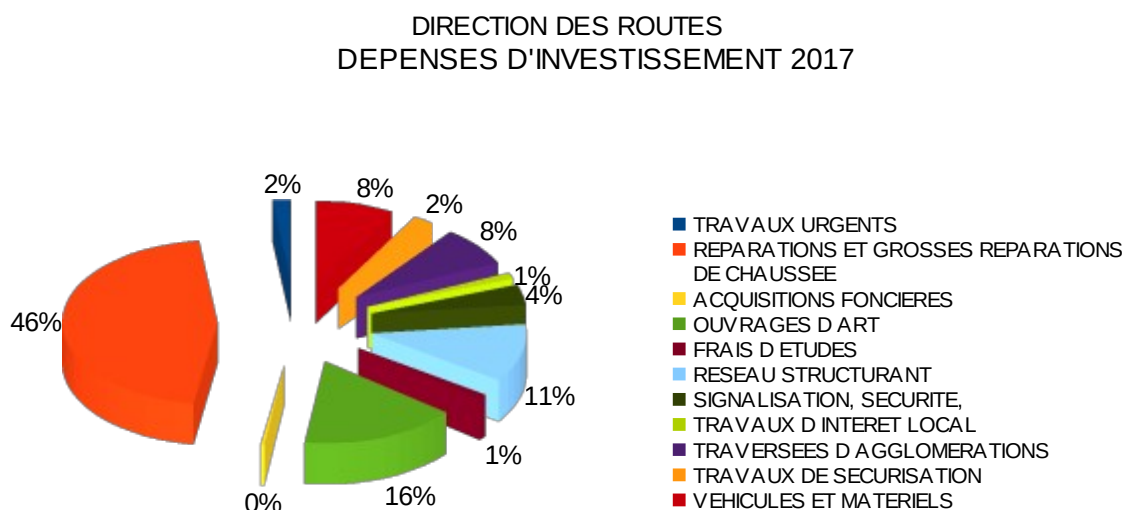
- ∞ - la mise aux normes des installations électriques ainsi que celle des portes et portails du CT de Fournels,
- ∞ - la rénovation du CT de Grandrieu,
- ∞ - la fin des travaux de rénovation des locaux du 1<sup>er</sup> étage du CT de Langogne,
- ∞ - la mise aux normes des installations électriques de l'UT/CT de Saint-Chély d'Apcher,

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ∞ - l'installation d'un pont ciseaux au Parc Technique Départemental,
- ∞ - le solde de l'enveloppe a été consacré à divers petits travaux d'investissement sur les autres centres techniques.

## Marchés Publics

Il convient de rajouter aux dépenses de voirie 35 457 € de dépenses d'investissement liées à la passation des marchés.



## **F.2 - Les autres réseaux de voirie :**

2 606 K€ de subventions d'équipement ont été versées aux organismes publics, dont 1 698 K€ aux communes et structures intercommunales, 802 K€ à la DREAL pour la rocade ouest de Mende et 106 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux.

## **F.3 - Les "autres réseaux" :**

243 K€ ont été attribués au titre des autres réseaux qui regroupent les programmes liés au très haut débit et à la résorption des zones blanches.

### Le programme Très Haut Débit pour 117 K€ :

Ce programme s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.

L'année 2017 a vu le lancement des études et l'élaboration d'un schéma d'ingénierie à l'échelle départementale pour la construction d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant (réseau FTTH) pour 117 278,40 €.

L'activité de la Mission TIC s'est ensuite essentiellement portée sur la mise en place du projet Très Haut Débit en association avec les Départements du Lot et de l'Aveyron et par la création du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Cela se traduit par l'analyse des offres, des réunions de négociations avec les divers candidats et la finalisation du projet en négociation exclusive avec l'opérateur Orange pour aboutir à une couverture totale du Département en fibre optique.

Les principales dates de l'année 2017 sont :

- ∞ - Le 10/02/2017 remise des offres initiales,
- ∞ - Les 15/02/2017 et 31/03/2017 réunions de la CDSP pour retenir 4 candidats admis à négocier,
- ∞ - Les 18 et 19 avril négociation sur les offres de base,
- ∞ - Les 18 et 19/05/2017 négociations sur les offres optimisées,
- ∞ - Le 10 juillet 2017 remise des offres définitives,
- ∞ - Le 24 juillet 2017 analyse des offres définitives,
- ∞ - Le 26 et 27 septembre 2017, les 11, 17, 18 et 19 octobre 2017 négociations exclusives avec Orange,
- ∞ - le 10 novembre 2017 délibération du Conseil Départemental sur la DSP avec l'opérateur Orange,
- ∞ - le 1<sup>er</sup> décembre 2017 signature du contrat de DSP.

Parallèlement, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec le cabinet IDATE assistant à la maîtrise d'ouvrage sur les questions juridiques et financières pour la création d'un Syndicat Mixte destiné à regrouper les communes lozériennes et le Département afin de porter le projet Très Haut Débit.

### Le programme Zones Blanches pour 126 K€ :

Les montants versés au titre de ce programme représentent la participation versée à la Région Occitanie au titre de l'investissement pour la résorption des zones blanches ADSL (126 257 €).

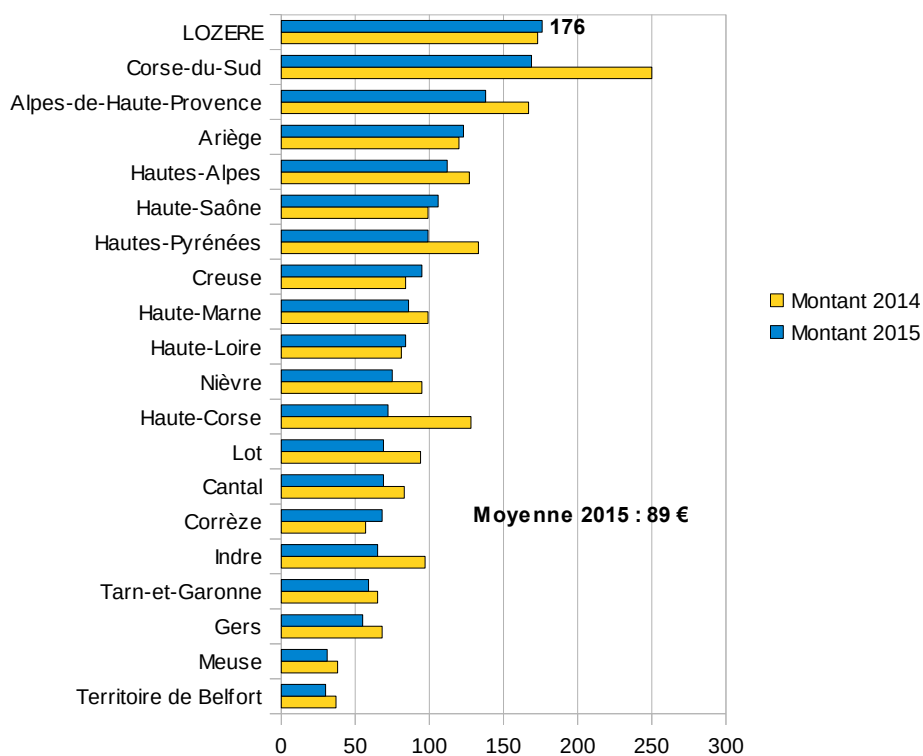
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, les routes et voiries représentaient un montant de 176 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 89 € par habitant.

A noter que la moyenne des départements de moins de 250 000 habitants a diminué de – 15,23 % entre 2014 et 2015 (+ 1,73 % pour la Lozère).

## Montants des dépenses par habitant

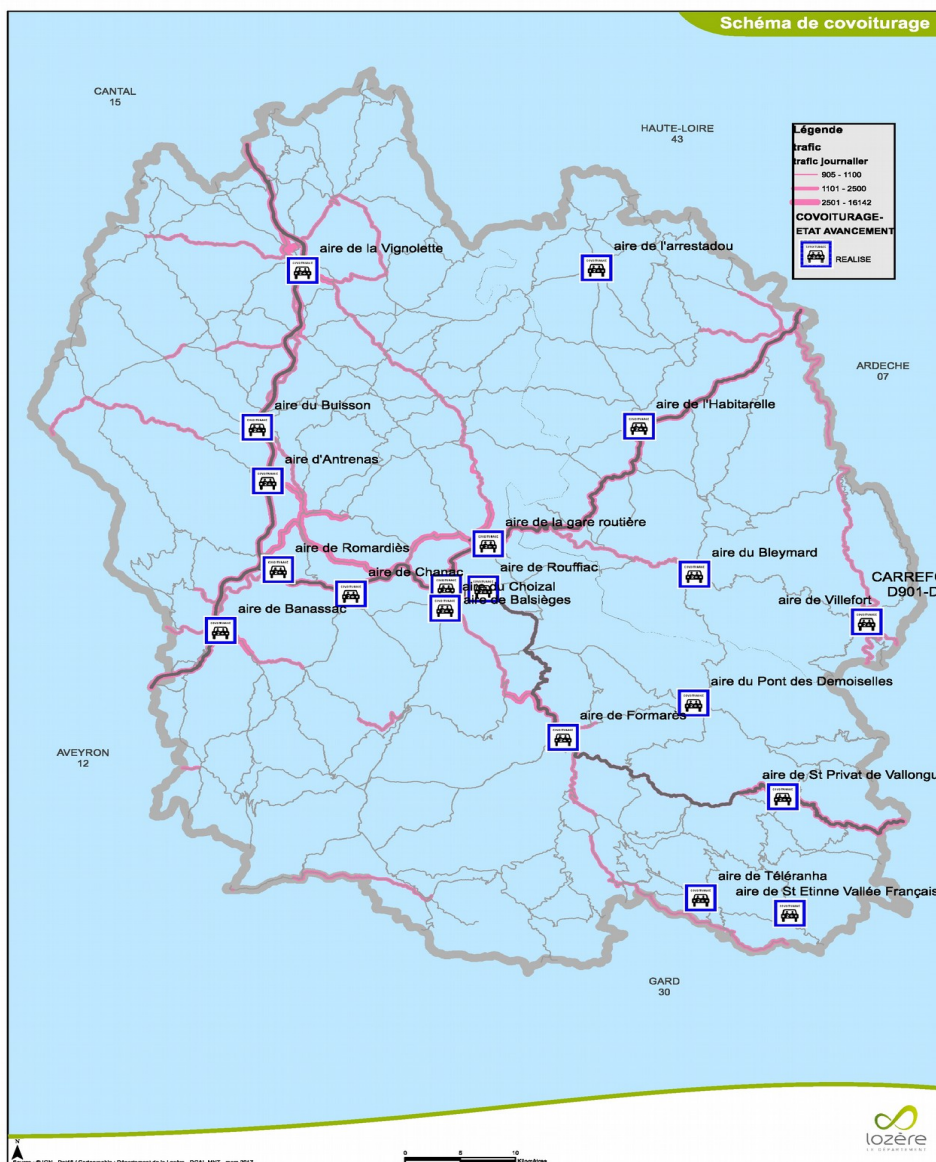
### - INVESTISSEMENT ROUTES ET RESEAUX DE VOIRIE -



## G - Transports

Aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage pour un montant de 220 874 €.

En complément des 3 aires aménagées depuis 2015, 16 aires de covoiturage supplémentaires ont été créées en 2017. Ces aires ont été cofinancées par l'État à hauteur de 80 % dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive Croissance Verte (TEPOSCV).



## H - Aménagement et environnement

Les montants consacrés en investissement à l'aménagement et l'environnement atteignent 3 710 K€ en 2017.

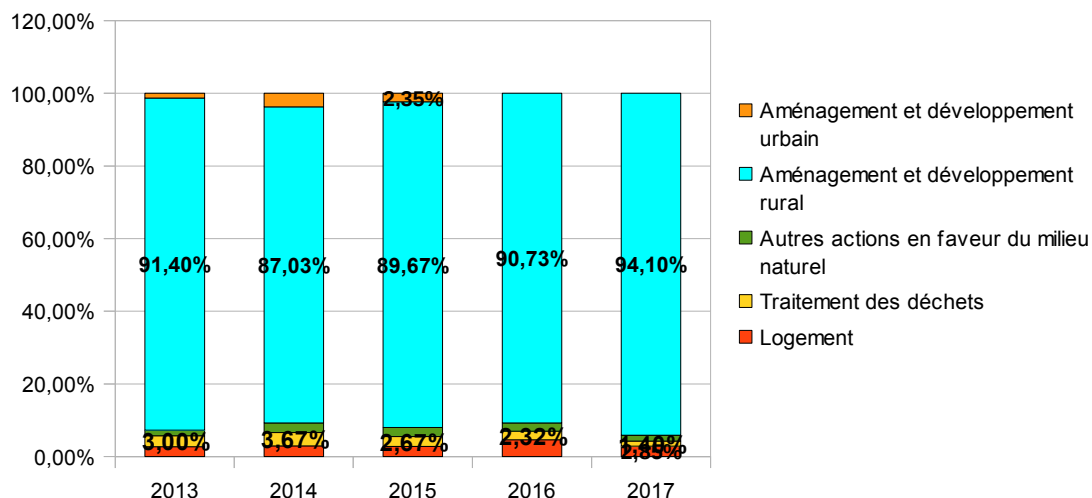
94,10 % des crédits consacrés à l'aménagement et à l'environnement concernent le développement rural.

	2015	2016	2017
Logement	136 762	268 224	105 674
Traitement des déchets	129 420	133 214	51 867
Autres actions en faveur du milieu naturel	121 013	131 293	61 398
Aménagement et développement rural	4 353 547	5 214 483	3 491 477
Aménagement et développement urbain	114 108	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 854 850</b>	<b>5 747 214</b>	<b>3 710 416</b>

3 683 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 98,34 %, soit 3 622 K€ pour les communes et structures intercommunales dans les domaines suivants :

- ∞ - AEP/Assainissement : 724 K€
- ∞ - Loisirs et aménagements de villages : 2 623 K€,
- ∞ - Patrimoine : 67 K€,
- ∞ - Logement : 113 K€,
- ∞ - Traitement des déchets : 29 K€,
- ∞ - Aménagements fonciers : 127 K€.

### Répartition des dépenses d'investissement aménagement et environnement

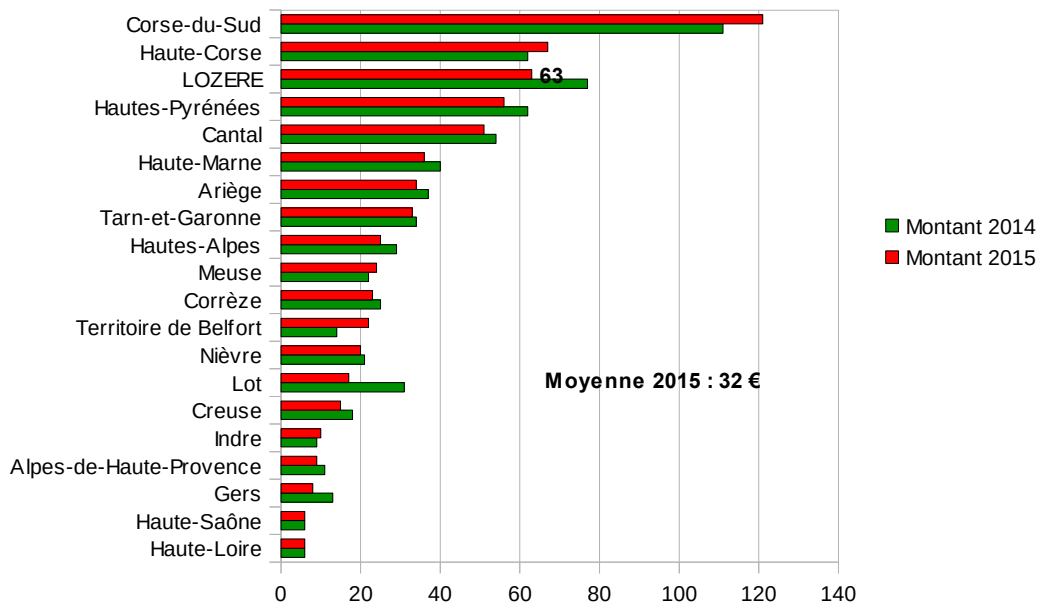


# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, le département de la Lozère a consacré 63 € par habitant de crédits d'investissement au titre de l'aménagement et de l'environnement (75 € par habitant en 2016), pour une moyenne de 32 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

## Montants des dépenses par habitant

### - INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



## I - Développement local

Les dépenses liées au développement local représentent en 2017 un montant de 3 985 K€ contre 1 531 K€ en 2016.

en euros	2015	2016	2017
Services communs	506 351	148 800	144 663
Agriculture et pêche	775 625	110 760	67 663
Industrie, commerce et artisanat	317 732	262 864	15 393
Développement touristique	3 122 078	564 085	3 542 965
Maintien et développement des services publics non départementaux	461 333	444 190	214 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 183 119</b>	<b>1 530 699</b>	<b>3 984 684</b>

Le poste « services communs » correspond uniquement des dépenses au titre du Fonds d'Aide au Développement.

Les dépenses « maintien et développement des services publics non départementaux » correspondent principalement au solde 2016 du reversement de la taxe départementale d'électricité pour 114 K€ au SDEE et à une subvention pour la construction d'un bâtiment à Châteauneuf de Randon.

La baisse en matière d'Industrie, commerce et artisanat est due au fait que depuis le vote de la Loi NOTRe, le Département n'a plus la compétence dans ce domaine. Ainsi depuis 2014, aucune aide n'est votée. Les paiements 2017 correspondent à des reliquats de subventions votées en 2013.

Le poste Développement Touristique augmente entre 2016 et 2017 de 2 979 K€.

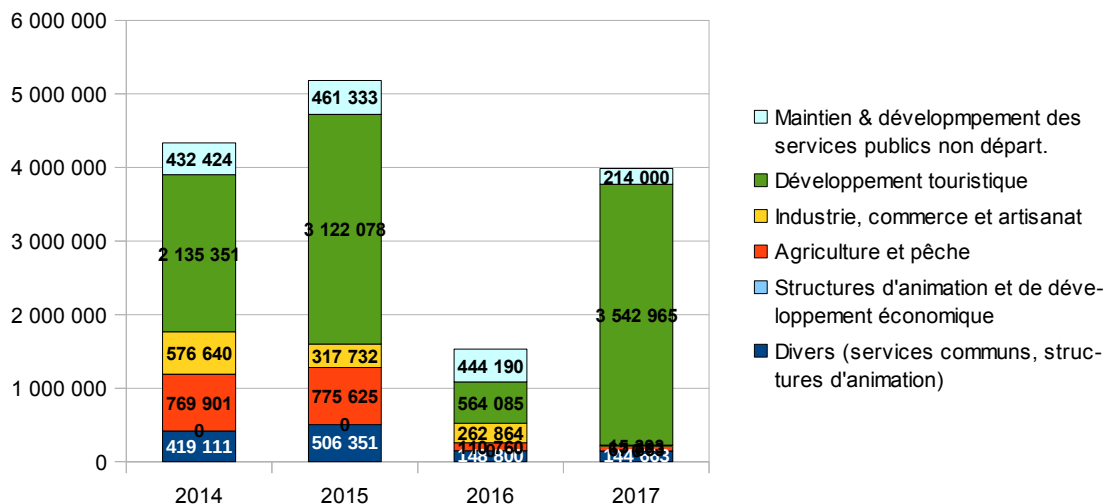
En 2015, les dépenses avaient progressé de + de 46 % en raison de paiements plus importants sur les sites touristiques départementaux (établissement thermal de Bagnols les Bains, Parc à loups Ste Lucie, gîtes ruraux), les projets touristiques structurants et les aides en faveur des entreprises touristiques.

En 2016, la baisse des paiements était induite par ces grosses opérations arrivées à leur terme. En 2017, la hausse est due notamment aux paiements de créances de 916 848 € et d'une avance de 1 500 000 € pour la Délégation de Service Public de l'établissement thermal de Bagnols les Bains, de 700 000 € pour le parc à loups de Sainte Lucie,....

A noter que les créances de 916 848 € pour la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains sont compensées à l'identique en recettes.

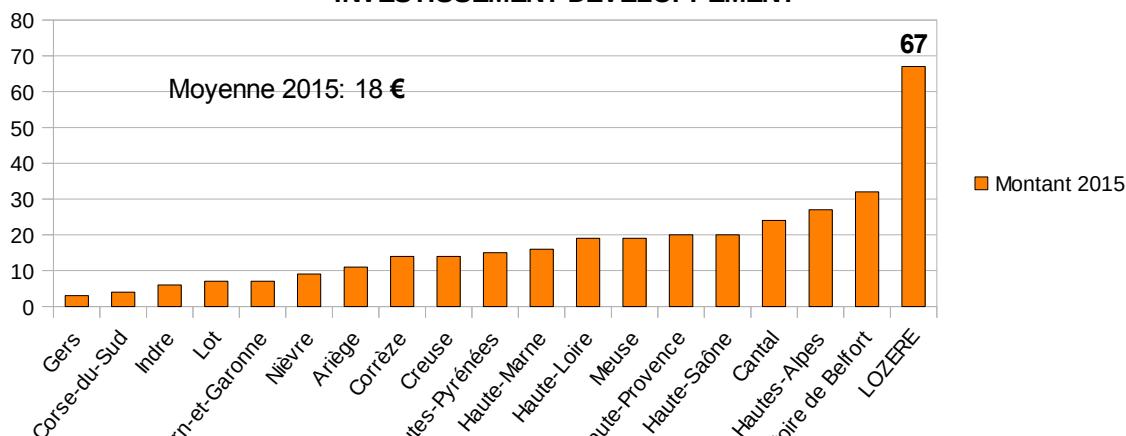


## Dépenses développement local



En 2015, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 67 € par habitant aux investissements liés au développement local contre une moyenne de 18 € par habitant pour les départements de la même strate, soit 3,7 fois plus.

## Montants des dépenses par habitant - INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT -



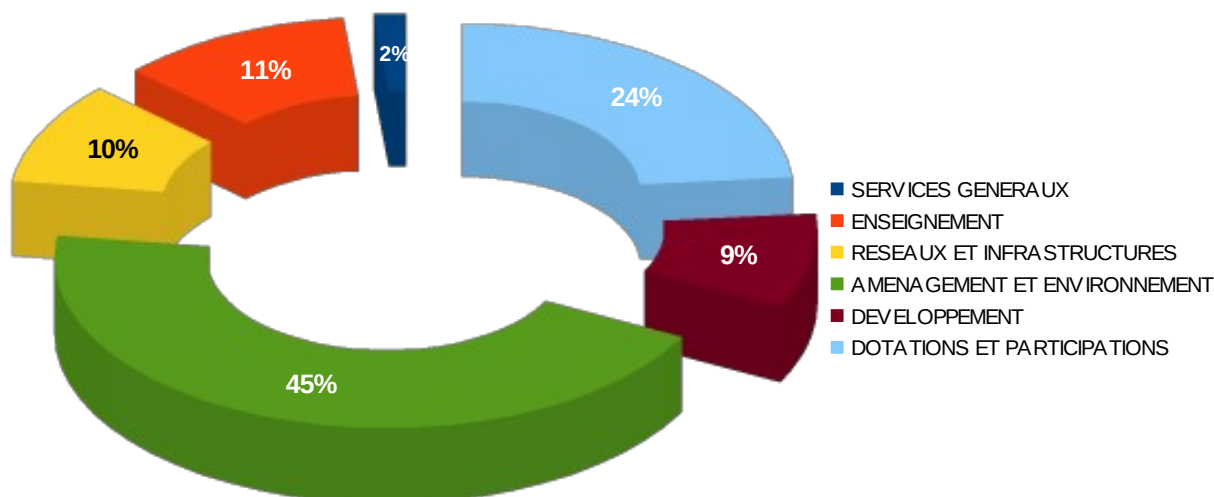
## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2017 les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 10 861 676 € contre 11 962 606 € en 2016 soit - 1 100 930 € (- 9,20 %).

Cette baisse concerne la DGE 2 (- 75 836 €), le FCTVA (- 689 242 €), les subventions (- 1 244 572 €). En revanche le produit des « autres recettes » sont de + 908 720 €, hausse principalement liée à l'encaissement de la TVA sur la DSP de Bagnols les Bains (830 489 €).

RECETTE D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
SERVICES GENERAUX			180 333,06	169 917,35
ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	835 040,64	835 419,07	1 232 871,98
RESEAUX / INFRASTRUCTURES (sub. voirie...)	1 281 643,99	3 201 969,17	2 819 198,26	1 060 972,81
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (DGE)	5 322 917,41	5 892 007,00	4 891 796,00	4 830 696,18
DEVELOPPEMENT	179 816,84	44 298,89	58,20	982 597,24
DOTATIONS / PARTICIPATIONS (FCTVA ...)	3 337 888,00	2 684 229,00	3 235 801,00	2 544 856,00
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				39 764,87
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>10 957 240,24</b>	<b>12 657 544,70</b>	<b>11 962 605,59</b>	<b>10 861 676,43</b>
EMPRUNTS	18 400 000,00	25 449 152,00	12 000 000,00	7 956 077,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES avec emprunts</b>	<b>29 357 240,24</b>	<b>38 106 696,70</b>	<b>23 962 605,59</b>	<b>18 817 753,43</b>

## - Répartition des recettes réelles d'investissement 2017 (hors emprunt) -

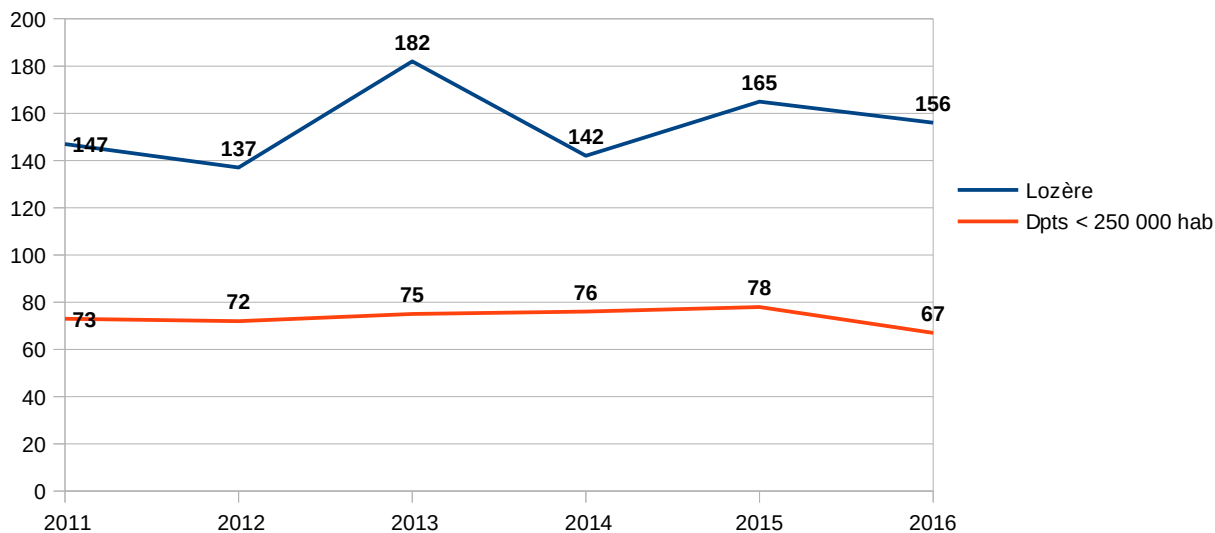


Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement (hors emprunt) est passé de 93,96 % en 2012 à 97,26 % en 2017.

(En K€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes budgétées	11 251	14 107	12 031	13 160	12 205	11 168
Recettes recouvrées	10 571	13 970	10 957	12 658	11 963	10 862
Taux de recouvrement	93,96%	99,03%	91,07%	96,19%	98,02%	97,26%

En 2016, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **156 €** par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de **67 €** par habitant. En 2015, elles représentaient un montant de 165 € par habitant.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab  
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE),
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- ∞ - les subventions et participations
- ∞ - les autres recettes,
- ∞ - les emprunts.

## A - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

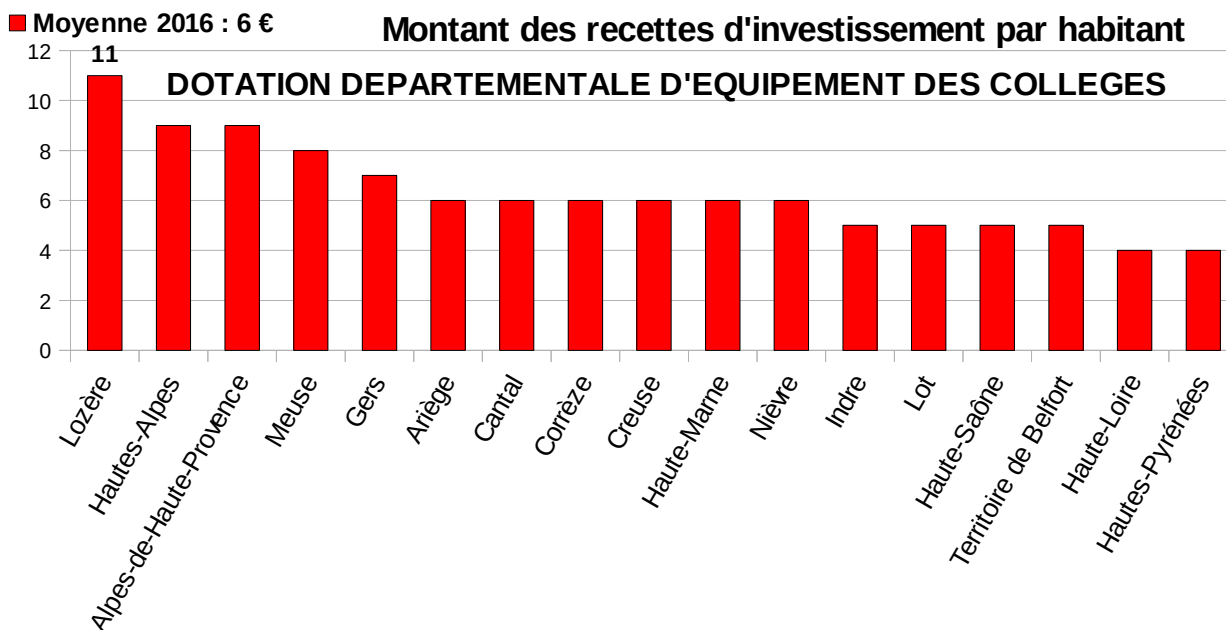
Ces recettes d'un montant de 1 211 K€ représentent 11,15 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt en 2017 (10,14 % en 2016).

### A.1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

**Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.**

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant de la DDEC représente en 2016, comme en 2015, une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



## A.2 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

Un montant de dotation de 376 165 € a été perçu en 2017 montant sensiblement identique aux années antérieures.

2014	2015	2016	2017
379 115 €	378 923 €	377 868 €	376 165 €

## B - La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Principale recette d'investissement, elle représente **43,25 %** des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de **4 698 K€**.

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- ∞ - pour 76 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- ∞ - pour **9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu (l'exercice 2014 pour la DGE 2016), soit 46 K€ perçus,**
- ∞ - pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements. A été perçu par le Département un montant de 3 628 K€ au titre de cette majoration pour insuffisance du potentiel fiscal.

Le taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2017 est égal à **29,30 %** (contre 27,45 % en 2016).

Le montant de la DGE perçu en 2017 diminue de **75 836 € (-1,59 %)** par rapport à 2016.

Les produits réellement encaissés annuellement (compte administratif) font apparaître les décalages de versement de la DGE 2.

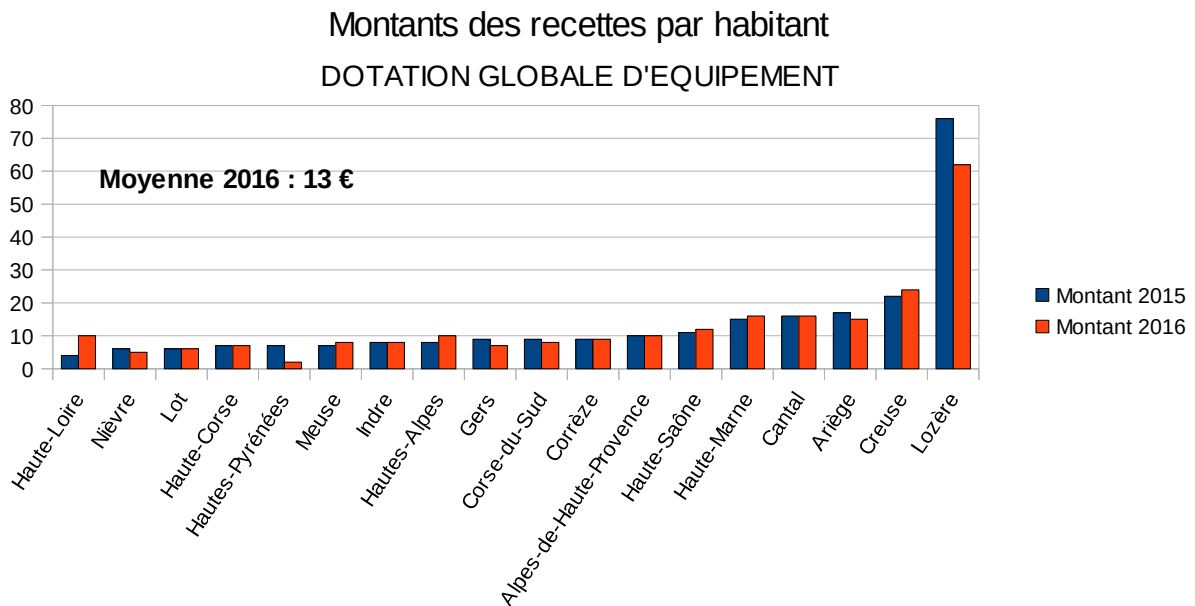
### Evolution de la DGE 2

		2015	2016	2017
15%	Investissements Département	7 223 760 €	4 856 007 €	2 526 925 €
	Taux	26,02%	27,45%	29,30%
	Produit	1 879 622 €	1 332 974 €	740 389 €
76%	Insuffisance potentiel fiscal	3 296 621 €	3 628 027 €	3 485 979 €
9%	Aménagement foncier	31 054 €	45 887 €	54 321 €
	<b>TOTAL PRODUIT</b>	<b>5 207 297 €</b>	<b>5 006 888 €</b>	<b>4 280 689 €</b>
	<b>Produits encaissés CA</b>	<b>5 814 517 €</b>	<b>4 773 347 €</b>	<b>4 697 511 €</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, la DGE représente une recette de 62 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 13 €.

Pour rappel, en 2015 la DGE par habitant en Lozère était de 76 €, soulignant ainsi l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

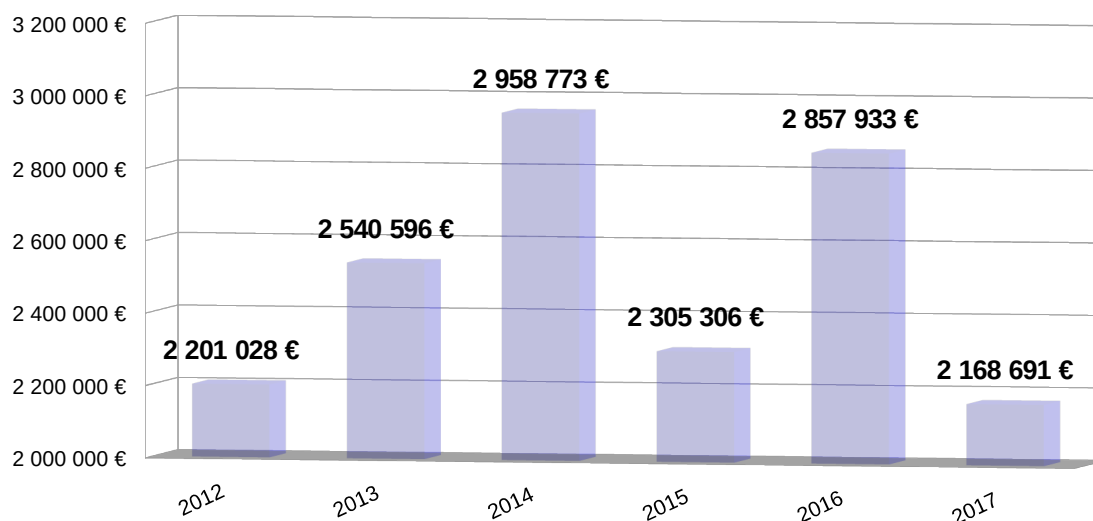


### C - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux a été fixé pour les dépenses éligibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à **16,404 %** contre 15,761 % précédemment.

Le FCTVA représente 19,97 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 169 K€ (2 858 K€ en 2016).

## Évolution 2012-2016 du FCTVA



Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2016 (14,450 M€), il diminue de 24,12 % par rapport au montant perçu en 2016 (investissements 2015 : 18,671 M€).

L'augmentation conséquente des investissements directs 2017 (17,53 M€) génèrera un produit FCTVA 2018 bien supérieur.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Assiette - année n-1	19 111 050 €	14 626 651 €	17 422 171 €	13 220 501 €
Montant	2 958 773 €	2 305 306 €	2 857 933 €	2 168 691 €
Évolution n / n-1		-22,09%	23,97%	-24,12%

## D - Les subventions et participations

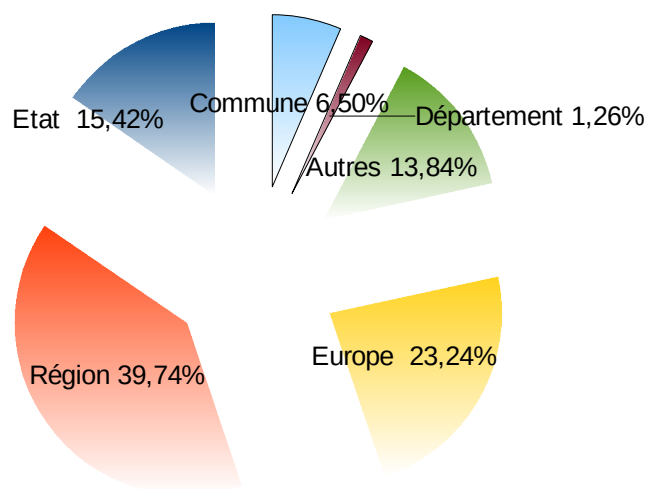
Elles s'élèvent à 1 696 990 K€ et représentent 15,62 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt.

Elles concernent les subventions et participations de l'Europe, de l'État, de la Région, autres départements, communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	2014	2015	2016	2017
Etat	638 997 €	463 020 €	1 510 086 €	261 760 €
Région	660 953 €	725 996 €	1 364 511 €	674 353 €
Département			16 363 €	21 367 €
Communes		65 474 €	27 898 €	110 324 €
Autres	225 708 €			234 838 €
Europe		2 000 000 €	21 000 €	394 348 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 525 658 €</b>	<b>3 254 490 €</b>	<b>2 939 858 €</b>	<b>1 696 990 €</b>



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ces subventions et participations ont participé au financement des opérations suivantes :

Organismes	Objet	Montants
<b>ETAT</b>	Église St Flour de Pompidou	73 010,50 €
	Réparation dégâts inondations	55 564,68 €
	ADEME : Prévention des Déchets	133 185,18 €
	<b>TOTAL ETAT</b>	<b>261 760,36 €</b>
<b>REGION</b>	Église St Flour de Pompidou	40 407,50 €
	Diverses RD (901 ; 808 ; ...)	633 945,02 €
	<b>TOTAL REGION</b>	<b>674 352,52 €</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	Département Haute-Loire : Pont de Jonchères	21 367,49 €
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>21 367,49 €</b>
<b>COMMUNES</b>	Mende : pont Roupt	65 473,81 €
	Langogne : pont du Langouyrou	25 337,60 €
	Bagnols les Bains : pont sur le Lot	2 560,00 €
	Masegros : site des baumes	1 381,52 €
	Bédouès Cocurés : RD 998	15 571,00 €
	<b>TOTAL COMMUNES</b>	<b>110 323,93 €</b>
<b>EUROPE</b>	<b>FEDER</b> : Collège Collet de Dèze réhabilitation énergétique et chaufferie	394 347,67 €
	<b>TOTAL EUROPE</b>	<b>394 347,67 €</b>
<b>AUTRES</b>	<b>Agence Eau</b> : Protection ressource en eau Accord cadre stations épuration	234 838,39 €
	<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>234 838,39 €</b>
<b>TOTAL GENERAL SUBVENTIONS</b>		<b>1 696 990,36 €</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La baisse significative des subventions Etat et Région entre 2016 et 2017 est en lien avec la réalisation des investissements routiers :

- Etat : travaux sur la RD 806 (Rocade St Chély – Ponges – Tranche 1 Can de la Roche),
- Région : RD 808 (Mende/Marvejols + Recoulettes) et RD 901 (entre Valat de Chauberte et Altier)

Objet	2016	2017
Routes	1 092 481 €	
Église St Flour de Pompidou	110 707 €	73 010 €
Réparation dégâts inondations	192 550 €	55 565 €
ADEME : Prévention des Déchets	114 348 €	133 185 €
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>1 510 086 €</b>	<b>261 760 €</b>
Routes	1 336 023 €	633 945 €
Église St Flour de Pompidou	28 488 €	40 408 €
<b>TOTAL REGION</b>	<b>1 364 511 €</b>	<b>674 353 €</b>

### E - Les autres recettes

2014	2015	2016	2017
10 803 €	69 335 €	178 625 €	1 087 345 €

D'un montant de 1 087 345 € en 2017 elles concernent pour :

- ∞ - 56 499 € le remboursement de la MDPH au titre des investissements informatique,
- ∞ - 65 750 € le remboursement des avances accordées à la Fromagerie des Cévennes et à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Javols,
- ∞ - 39 765 € la participation de l'État pour des réparations de chaussée secteur de Vielbougue (opération sous mandat),
- ∞ - 86 358 € les droits d'entrée de la SELO pour la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains,
- ∞ - 830 489 € la récupération de la TVA sur la DSP de Bagnols les Bains,
- ∞ - 8 484 € les régularisations pour des trop versés sur marchés ou subventions.

## F - Les emprunts

7 956 077 € de recettes d'emprunt ont été réalisées sur l'exercice 2017 :

- ∞ - 456 077 € solde sur emprunt CDC 2016 de 2 456 077 €, fléché Collège St Chély,
- ∞ - 3 M€ mobilisation en totalité de l'emprunt Société Générale souscrit en 2016,
- ∞ - 4,5 M€ de tirage en fin d'année sur les emprunts revolving 2010.

En Novembre 2017 une consultation a été lancée pour 5 M€ d'emprunts nouveaux. Au terme de la procédure, la banque Crédit Agricole a été retenue. La signature du contrat de prêt et la mobilisation des fonds concerneront l'exercice 2018.

## G - L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un **indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.**

L'épargne brute enregistre une diminution en 2017 de – 3,83 % et s'établit à 17,935 M€.

	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	114 900 681	118 051 218	119 854 364
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	95 443 444	98 423 833	101 037 017
Epargne de gestion	19 457 237	19 627 385	18 817 347
Intérêts de la dette	1 037 861	978 736	882 784
<b>Epargne brute</b>	<b>18 419 376</b>	<b>18 648 649</b>	<b>17 934 563</b>

Cette évolution négative de l'épargne, après une année 2016 de progression, est due à des dépenses de fonctionnement qui ont progressé à un rythme supérieur à celui des recettes de fonctionnement (+ 2 517 K€ de dépenses contre + 1 803 K€ de recettes).

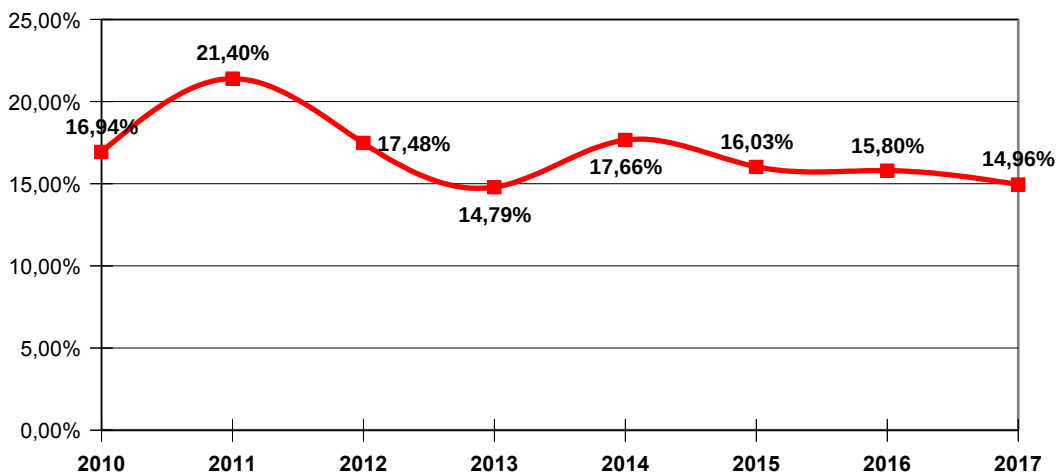
L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

Un taux inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme l'entraînant dans une spirale de surendettement.

En 2017, le taux d'épargne brute atteint 14,96 %, soit un niveau légèrement inférieur à 2016.

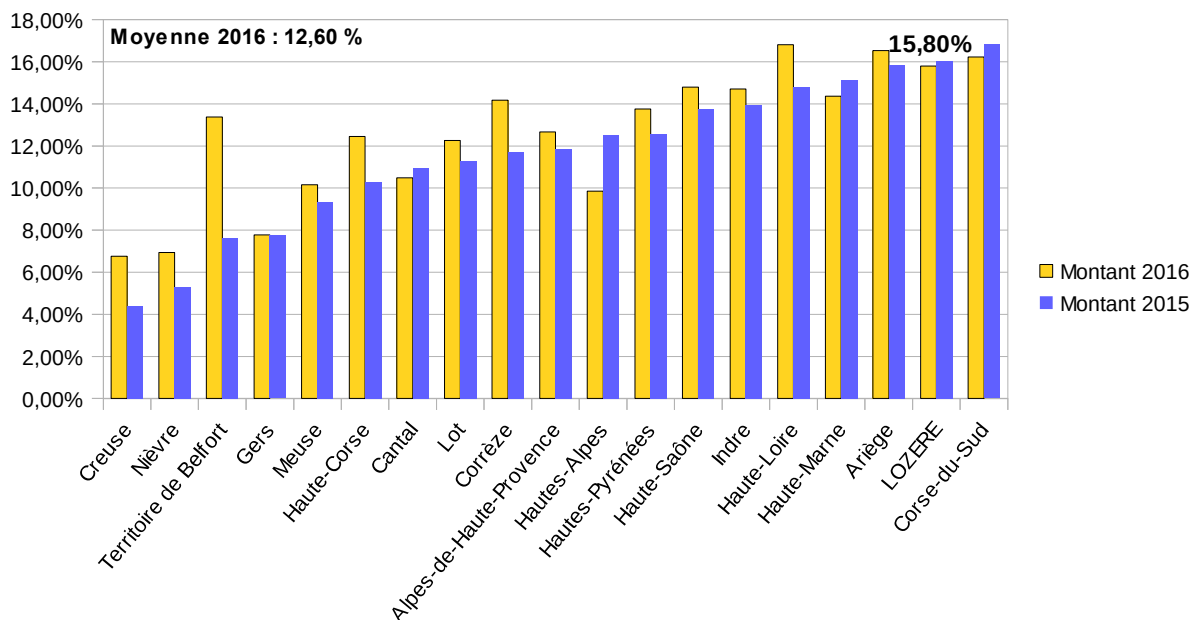
En K€	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de l'épargne brute	16 460	20 432	18 420	18 649	17 935
Taux d'épargne brute	14,79%	17,66%	16,03%	15,80%	14,96%

### Evolution du taux d'épargne brute



En 2016 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 15,80 %, il était en moyenne autour de 12,60 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

### - TAUX D'EPARGNE BRUTE -



## H - L'endettement

### Réalisations de l'exercice 2017 :

Les investissements 2017 ont été financés par l'emprunt de 5 M€, souscrit auprès de la Société Générale sur une période de 12 ans à un taux de 0,95 %.

Début janvier les 1 M€ mobilisés fin 2016 sur emprunts revolving ont été remboursés.

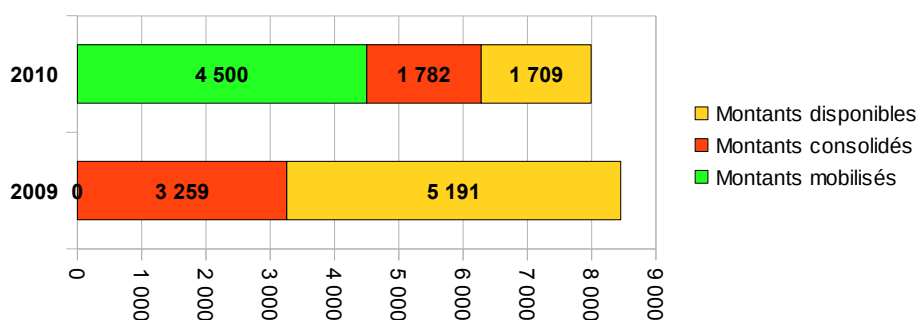
Fin d'année, 4 500 K€ sur emprunts revolving (taux variable) ont été mobilisés pour solder la ligne de trésorerie et faire face aux besoins de financement ponctuels de fin d'exercice.

Ces 4 500 K€ seront remboursés en début d'exercice 2018.

Au 31/12/2017, le Département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 11 901 M€ incluant :

- 6,901 M€ sur emprunts revolving

Situation des emprunts revolving (en K€)



- 5 M€ d'emprunt nouveau négocié fin 2017 auprès du Crédit Agricole.

Signé en janvier 2018 ce nouvel emprunt bénéficiera aux financements des investissements 2017 reportés en 2018 (restes à réaliser) et des investissements 2018.

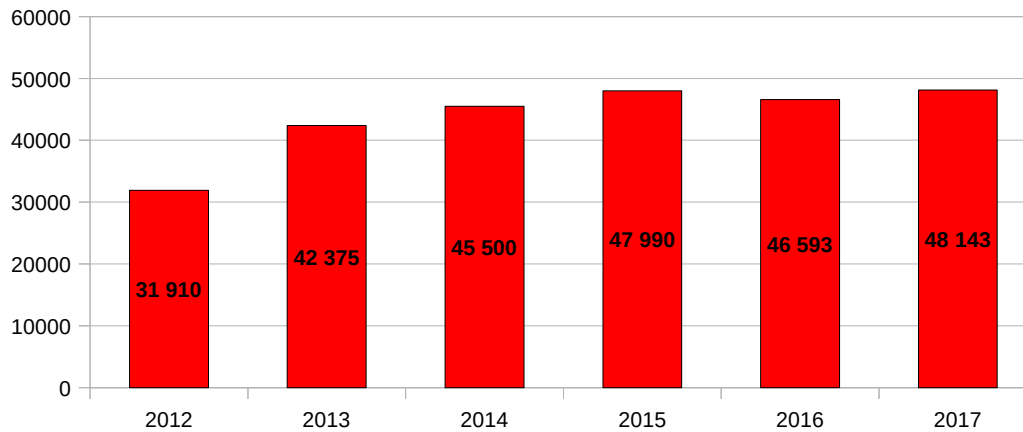
### L'encours de la dette

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dettes au 31/12	31 910	42 375	45 500	47 990	46 593	48 143
Épargne brute	19 599	16 460	20 432	18 420	18 649	17 934
Capacité de désendettement	1,63	2,57	2,23	2,61	2,5	2,68

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

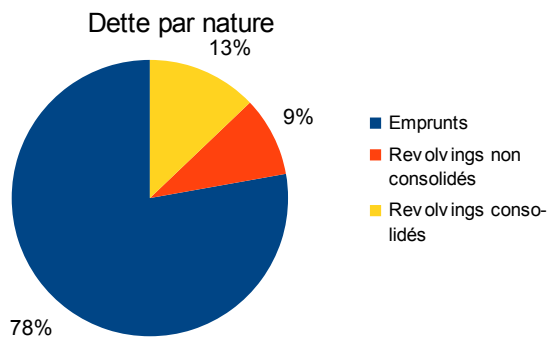
Evolution de l'encours de dette propre  
au 31/12 (en K€)



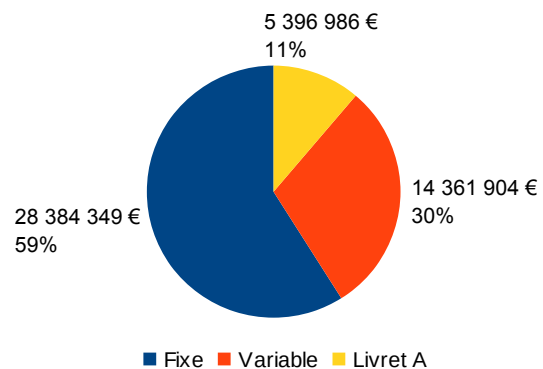
**L'encours de la dette au 31/12/2017 est de 48 143 K€ pour une capacité de désendettement de 2,68 années.**

**58,96 % de cette dette est à taux fixe.**

L'encours total de dette au 31/12/2017 se décompose comme suit :



Dette par type de risque





# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
CREDIT AGRICOLE	12 246 091,09 €	25,44%
BANQUE POSTALE	11 949 404,63 €	24,82%
SOCIETE GENERALE	8 604 166,70 €	17,87%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 730 259,54 €	16,06%
CAISSE D'EPARGNE	3 041 666,59 €	6,32%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 350 000,00 €	2,80%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 250 000,00 €	4,67%
DEXIA CL	971 652,43 €	2,02%
<b>total</b>	<b>48 143 240,98 €</b>	

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 10 ans et 1 mois pour un taux moyen de 1,77 %.

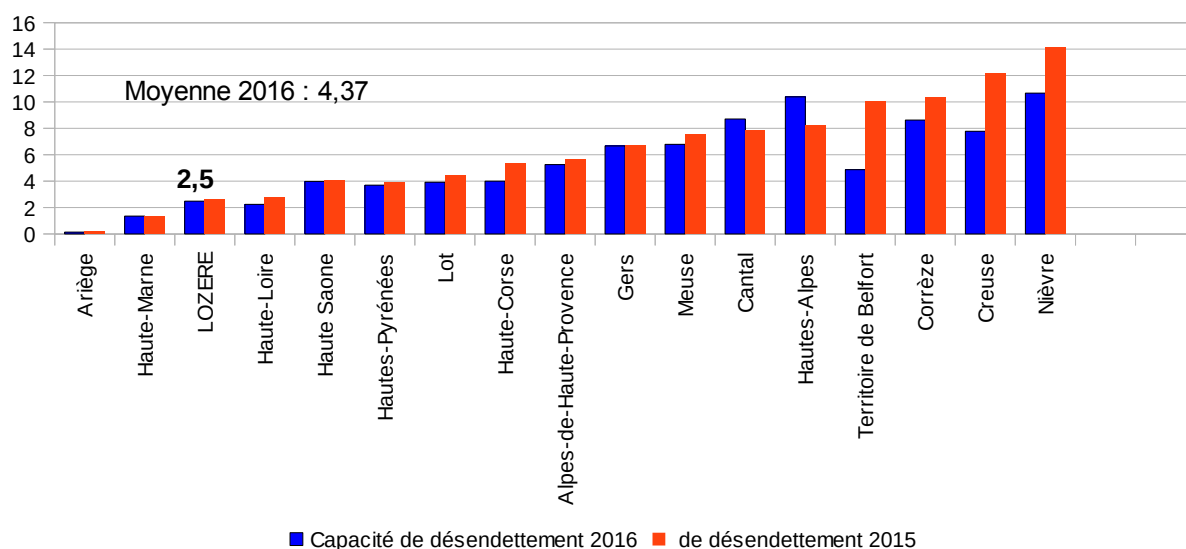
La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2016 supérieure à 4 années.

**Pour la Lozère la capacité de désendettement passe de 2,5 années en 2016 à 2,68 années en 2017.**

Cette diminution de la capacité de désendettement résulte de la baisse de 3,83 % de l'épargne brute.

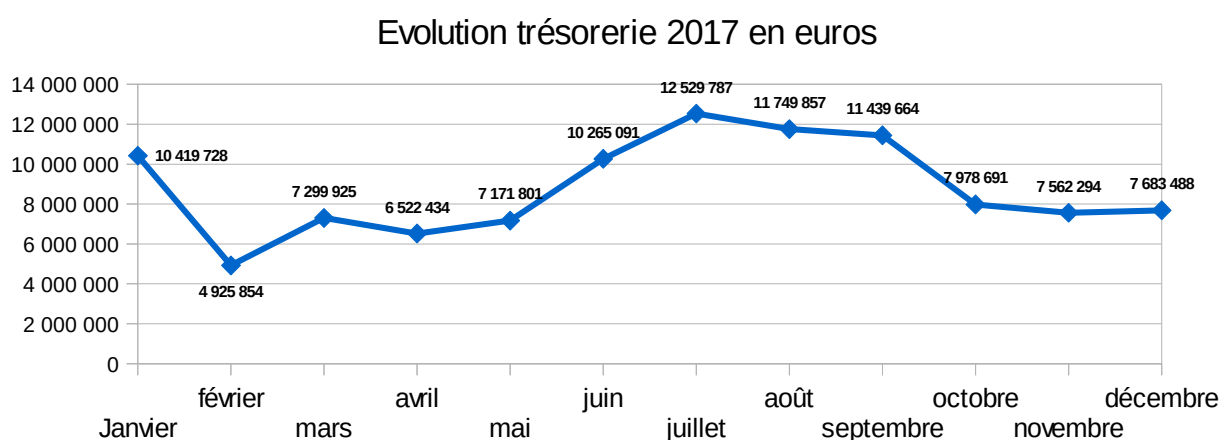
## Capacité de désendettement

(en nombre d'années)



## LA TRÉSORERIE

### Compte au trésor :



### Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017
Solde initial	4 323	1 920	4 999	5 954	10 420
Solde final	1 920	4 999	5 954	6 290	7 684

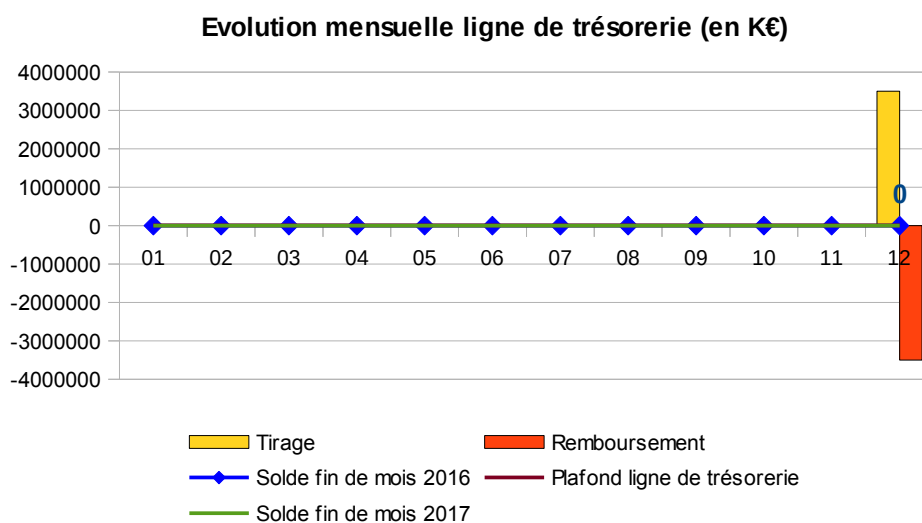
Pour financer les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Conseil départemental dispose d'une ligne de trésorerie de 7 M€, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

Cette ligne de trésorerie est détenue auprès de la Société Générale à hauteur de 7 M€ sur la base euribor 3 mois + 0,54 % depuis le 28 avril 2016 et sur la base euribor 1 mois + 0,40 % à compter du 28 avril 2017.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2017, la ligne de trésorerie n'a été utilisée qu'en fin de gestion, reflétant ainsi une situation de trésorerie confortable.

En moyenne, elle a été mobilisée à hauteur de 0,07 M€ sur 2 semaines, contre 0,3 M€ en 2016 sur 8 semaines.



La ligne de trésorerie a été totalement remboursée au 31/12/2017.

# **BUDGETS**

# **ANNEXES**

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissement	73 903 €	102 611 €	171 410 €	57 696 €	95 491 €	173 968 €
Fonctionnement	1 623 687 €	1 553 256 €	1 556 422 €	1 528 068 €	1 653 485 €	1 749 678 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 697 590 €</b>	<b>1 655 867 €</b>	<b>1 727 832 €</b>	<b>1 585 764 €</b>	<b>1 748 976 €</b>	<b>1 923 646 €</b>

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2016 et 2017 de 5,82 % (+ 96 K€) :

- ∞ - 66,86 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 170 K€ contre 1 134 K€ en 2016, soit une hausse de 3,17 % (+ 36 K€). Les rémunérations des titulaires ont progressé de 14,72 % (+ 65 441 €), mais sont compensées par une baisse des rémunérations des non titulaires (- 64 722 €). Les frais de déplacements ont diminué de - 22,53 %,
- ∞ - 8,91 % des dépenses de fonctionnement sont liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant de 156 K€,
- ∞ - les autres dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 18,15 % : principalement le combustible (car le COFRAC a fait obligation au laboratoire de poursuivre des tests sur un appareil fort consommateur de combustibles) et l'électricité, la maintenance, les fournitures de petit équipement et les prestations effectuées par des laboratoires extérieurs ( en raison de l'audit COFRAC de renouvellement de toutes les accréditations du laboratoire, représentant une dépense de 27 415 € HT)

### Investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 82,18 % entre 2016 et 2017, après une hausse de 65,51 % en 2016.

Les dépenses courantes d'investissement du LDA ,d'un montant de 50 000 € HT sont directement liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants ou défectueux, ces besoins pouvant être variables d'une année sur l'autre. D'autre part, en 2017, il a été nécessaire d'investir dans un appareil de haute technologie dédié aux analyses d'eaux, pour un montant de

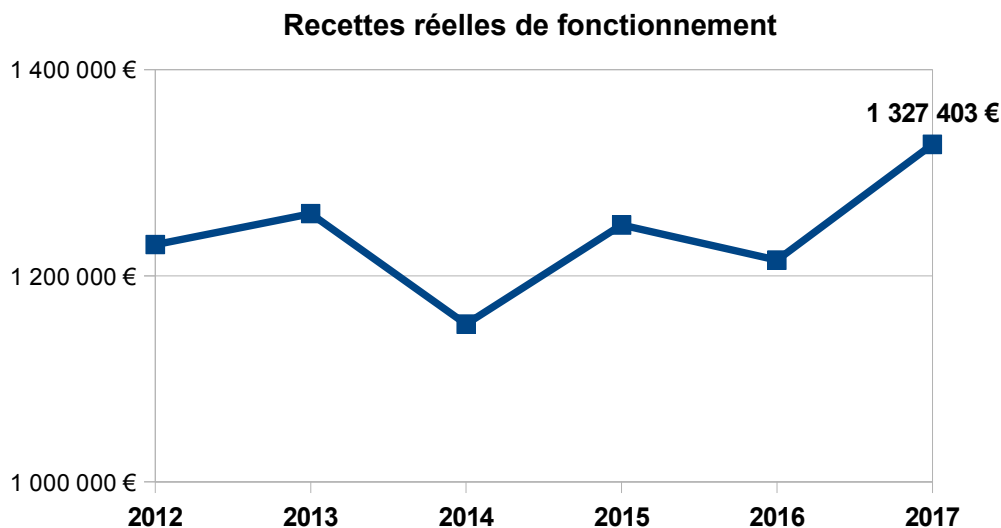
61 810 € HT. Cependant, le début de l'année 2017 a été marqué au laboratoire par la survenue d'incidents électriques majeurs, responsables de la détérioration imprévisible et irrémédiable de nombreux appareils, qu'il a fallu remplacer de toute urgence, ce qui a fortement impacté les dépenses d'investissement du LDA.

## Évolution des recettes réelles

Recettes réelles	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissement				318 500 €		
Fonctionnement	1 230 210 €	1 260 220 €	1 153 025 €	1 249 320 €	1 215 029 €	1 327 403 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 210 €</b>	<b>1 260 220 €</b>	<b>1 153 025 €</b>	<b>1 567 820 €</b>	<b>1 215 029 €</b>	<b>1 327 403 €</b>

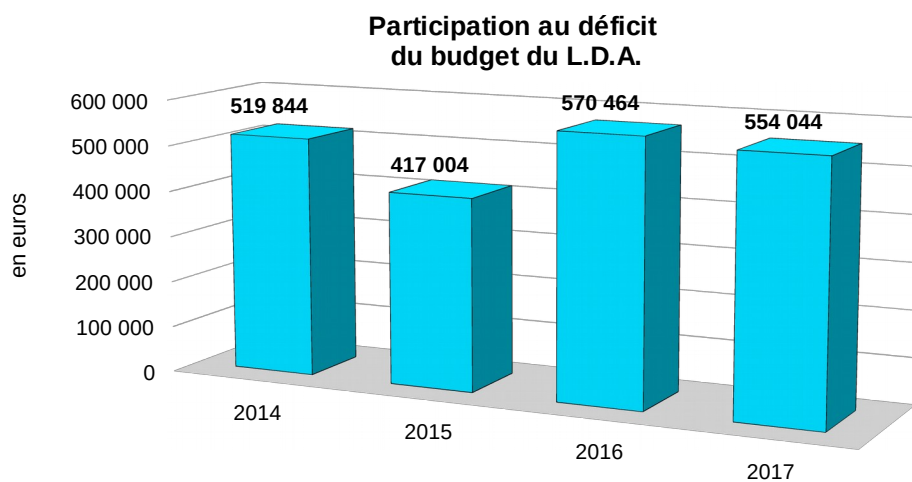
Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 9,24 % entre 2016 et 2017 (+ 112 K€).

En 2016, la légère baisse des recettes de fonctionnement du LDA n'est pas significative car correspond à un décalage des facturations de fin d'année sur l'exercice suivant.



## Subvention d'équilibre :

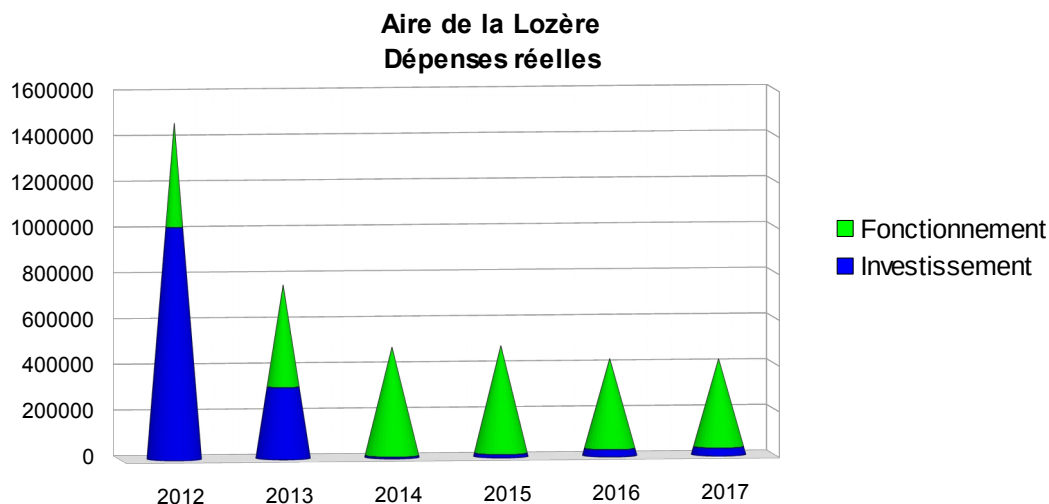
L'évolution de la participation du Département étant inversement proportionnelle à celle des recettes du laboratoire et liée à l'augmentation des dépenses, elle diminue en 2017 et représente un montant de 554 043,74 € (contre 570 463,90 € en 2016).



## AIRE DE LA LOZÈRE

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles (en €)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissement	1 015 242	313 492	9 130	15 882	32 312	35 542
Fonctionnement	455 315	445 331	473 450	468 954	391 616	384 006
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 557</b>	<b>758 823</b>	<b>482 580</b>	<b>484 836</b>	<b>423 928</b>	<b>419 548</b>



### *Fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement diminuent en 2017 de – 1,94 %. Elles se décomposent comme suit :

- ∞ - 25 % des charges de fonctionnement sont liés à l'entretien des espaces extérieurs et au déneigement, soit 96 K€,
- ∞ - 21,87 % des charges de fonctionnement sont liés aux coûts de nettoyage, soit 84 K€,
- ∞ - 20,31 % concernent la participation versée au Comité Départemental du Tourisme, soit 78 K€ (au lieu de 125 K€ jusqu'en 2015),



- ∞ - 10,42 % pour l'énergie, le combustible, les impôts et assurances (40 K€),
- ∞ - 9,96 % concernent l'eau et l'assainissement, dont le coût évolue à la baisse de – 10,87 % entre 2016 et 2017, soit 38 K€,
- ∞ - 3,94 % pour la participation au traitement des eaux usées , soit 15 K€,
- ∞ - 5 % pour la redevance domaniale d'occupation de service public versée à l'État (19 K€),
- ∞ - 3,5 % pour l'entretien et les réparations du bâtiment, soit 14 K€.

## Investissement

Les dépenses d'investissement en 2017 représentent un montant de 35 542 € (contre 32 312 € en 2016).

Cette hausse de 10 % des dépenses d'investissement s'explique principalement par les remplacements de tapis dans le sas d'entrée et d'un ballon ECS, s'ajoutant à la poursuite de la remise en état des éclairages publics extérieurs et des travaux d'entretien extérieur.

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles en €	342 524 €	273 637 €	494 627 €	290 708 €	262 106 €	269 340 €

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil départemental et refacturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Redevance cafétéria (6 % du CA n-1)	138 880 €	112 767 €	118 452 €	116 006 €	119 170 €	114 737 €
Redevance boutique produits locaux (3 % du CA n-1)	13 314 €	12 112 €	12 799 €	16 557 €	16 565 €	17 159 €
Loyer maison du tourisme	12 659 €	12 659 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €
Autres (remboursement charges communes, produits exceptionnels)	177 671 €	136 099 €	350 759 €	145 528 €	113 754 €	124 827 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>342 524 €</b>	<b>273 637 €</b>	<b>494 627 €</b>	<b>290 708 €</b>	<b>262 106 €</b>	<b>269 340 €</b>

Le montant correspondant aux charges communes 2016 remboursées par les sous-concessionnaires en 2017 (124 827 €), est en augmentation de 9,6 % en raison d'une hausse des dépenses d'eau et de nettoyage. Une hausse importante avait été constatée en 2012 s'expliquant principalement par l'agrandissement des sanitaires (plus de WC à nettoyer, plus d'eau utilisée et pression des chasses d'eau augmentée, plus de fréquence de passages pour le nettoyage).

La participation à l'entretien aux espaces verts et au déneigement reste stable à 33 763 €, celle-ci étant révisable annuellement selon une indexation de l'indice de l'évolution des salaires de la Fonction Publique.

En 2014, un produit exceptionnel de 180 105 € avait été perçu. Il correspondait à une récupération de TVA, suite à l'assujettissement à la TVA des dépenses et des recettes, portant sur les années 2011 à 2013.

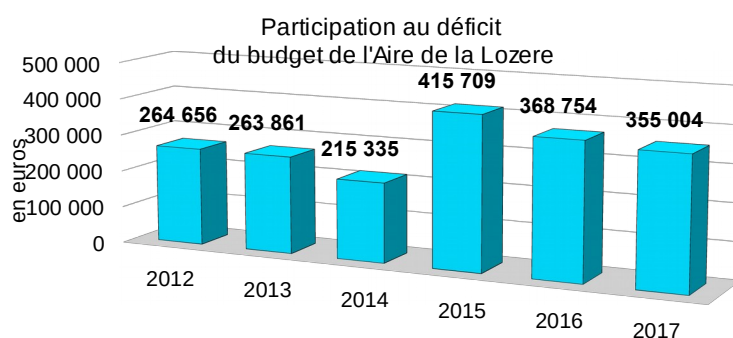
En 2017, les redevances de la cafétéria et de la Boutique des produits locaux (131 896 €) ont diminué de -2,83 %, étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

C.A. HT	2013	évolution	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution
Cafétéria	<b>1 974 202 €</b>	5,04%	<b>1 933 430 €</b>	-2,07%	<b>1 986 165 €</b>	2,72%	<b>1 912 288 €</b>	-3,72%
Boutique produits locaux	<b>426 641 €</b>	5,67%	<b>551 891 €</b>	29,36%	<b>552 161 €</b>	0,05%	<b>571 955 €</b>	3,58%

Le chiffre d'affaires 2016 de la cafétéria s'était légèrement dégradé (-3,72 %) en raison de l'implantation d'installations concurrentielles à proximité de l'Aire, de la conjoncture économique globale et d'un moindre nombre de jours fériés en semaine.

A noter le changement de sous-concessionnaire (Lozère Authentique) pour la boutique des produits depuis le 1er juillet 2013 qui avait redynamisé le chiffre d'affaires (+29,36 %). Après une stabilisation en 2015, il progresse de 3,58 % en partie grâce à une recherche de valorisation des productions lozériennes.

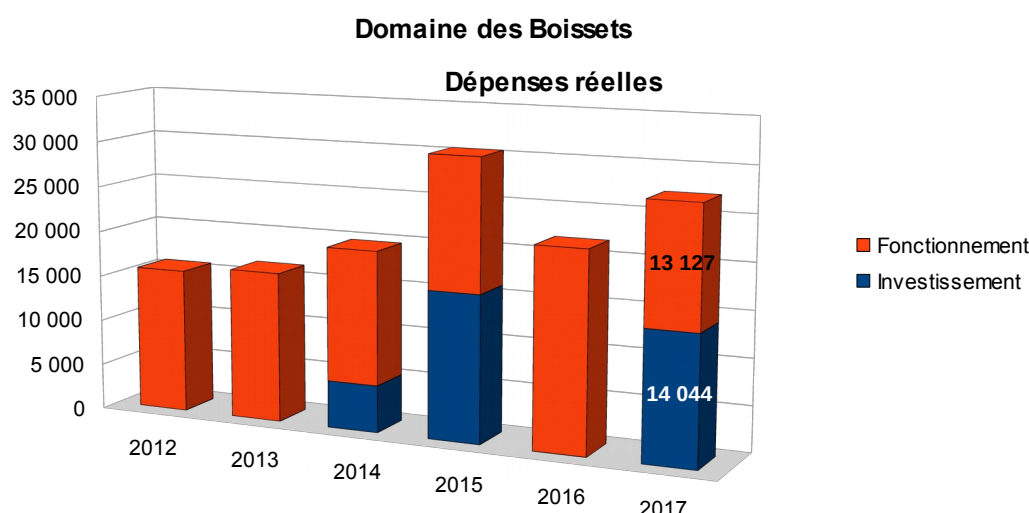
La participation du Conseil départemental au déficit du budget de l'Aire de la Lozère, en raison d'une baisse des dépenses et d'une hausse des recettes, évolue de la manière suivante :



## DOMAINE DES BOISSETS

### Évolution des dépenses réelles :

en euros	2012	2013	2014	2015	2015	2016
Investissement	0 €	0 €	5 123 €	16 003 €	0 €	14 044 €
Fonctionnement	15 733 €	16 398 €	14 583 €	14 414 €	21 684 €	13 127 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 733 €</b>	<b>16 398 €</b>	<b>19 706 €</b>	<b>30 417 €</b>	<b>21 684 €</b>	<b>27 171 €</b>



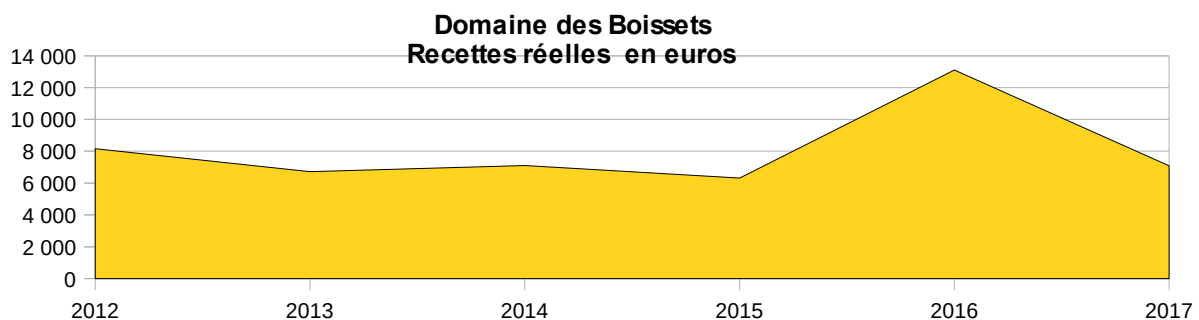
Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 10,57 % par rapport aux dépenses de 2016 hors régularisation de la taxe foncière 2015 de 7 006 € qui avait impacté le budget 2016.

Ces dépenses correspondent aux coûts d'électricité, d'eau et assainissement, de taxe foncière, d'assurance, d'entretien et maintenance des bâtiments.

Les dépenses réelles d'investissement correspondent à des travaux de réfection des toitures.

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

en euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles	8 160 €	6 709 €	7 100 €	6 310 €	13 096 €	7 085 €

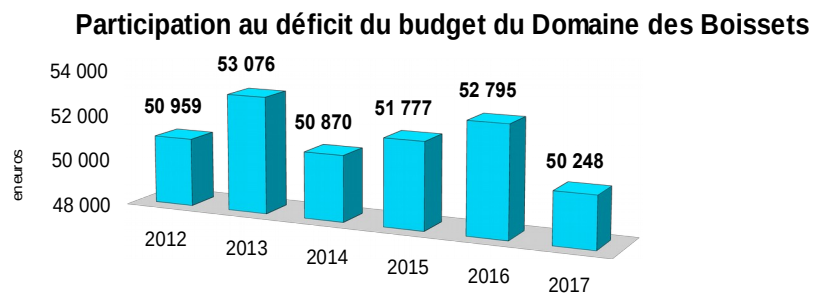


Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de – 2,38 % par rapport aux recettes de 2016 hors régularisation de la taxe foncière 2015 de 5 838 € qui avait impacté le budget 2016.

Les seules recettes perçues par le Département (7 085 €) correspondent à :

- ✔ - la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN (3 508 €),
- ✔ - à l'indemnité d'occupation du domaine public versée pour l'utilisation à l'année du four à pain (1 680 €),
- ✔ - au remboursement des charges d'eau et d'électricité par Madame SEMON, utilisatrice du four à pain (1 605 €),
- ✔ - une location ponctuelle pour 292 €.

Le montant de la participation du Conseil départemental au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2017 à 50 248 € contre 52 795 € en 2016 soit une baisse de – 4,82 %, qui s'explique par une diminution des dépenses plus élevée que celle des recettes.



## RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES)

Les résultats d'activité (hors subventions d'équilibre) des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

en euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LDA	-467 381	-387 161	-574 807	-336 444	-533 947	-596 244
Aire de la Lozère	-1 128 033	-101 671	12 047	-194 128	-147 474	-150 207
Domaine des Boissets	-7 573	-9 689	-12 606	-24 106	-8 588	-20 086
<b>TOTAL</b>	<b>-1 602 987</b>	<b>-498 521</b>	<b>-575 366</b>	<b>-554 678</b>	<b>-690 009</b>	<b>-766 537</b>

A noter que le résultat d'activité de l'Aire de la Lozère est positif en 2014 en raison d'une récupération de TVA sur les années 2011 à 2013. Sans ce remboursement, on enregistrerait un déficit de 168 058 €.

Les déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.

